708.4
G76
v.4

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

Gaston DARBOUX, Henry ROUJON
Georges PICOT

L'INSTITUT DE FRANCE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES — L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

H. LAURENS, ÉDITEUR.

THE UNIVERSITY

OF ILLINOIS

LIBRARY

708.4
G76
v.4

NOTICE: **Return or renew all Library Materials! The *Minimum* Fee for each Lost Book is $50.00.**

The person charging this material is responsible for its return to the library from which it was withdrawn on or before the **Latest Date** stamped below.

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.
To renew call Telephone Center, 333-8400

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY AT URBANA-CHAMPAIGN

MAY 19 1989
MAY 24 1989

L161—O-1096

L'Institut de France

MÊME COLLECTION

Parus :

Les Gobelins et Beauvais, par Jules GUIFFREY, de l'Institut, administrateur de la Manufacture des Gobelins.

La Monnaie, par Fernand MAZEROLLE, archiviste à la Monnaie.

La Bibliothèque Nationale, deux volumes, par Henry MARCEL, Henri BOUCHOT, Ernest BABELON, Paul MARCHAL, Camille COUDERC, administrateur, conservateurs et conservateur-adjoint.

En préparation :

La Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres, par Georges LECHEVALLIER-CHEVIGNARD, secrétaire de la Manufacture.

L'Université de Paris, deux volumes, par Louis LIARD, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Le Musée de Sculpture comparée du Trocadéro, par Camille ENLART, directeur du Musée de Sculpture comparée.

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

L'Institut de France

L'ACADÉMIE DES SCIENCES.
L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES.

PAR

Gaston DARBOUX
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

Henry ROUJON
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Georges PICOT
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Ouvrage illustré de 84 gravures.

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD — H. LAURENS, ÉDITEUR
6, RUE DE TOURNON, 6

1907

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

708.4
G76
v.4

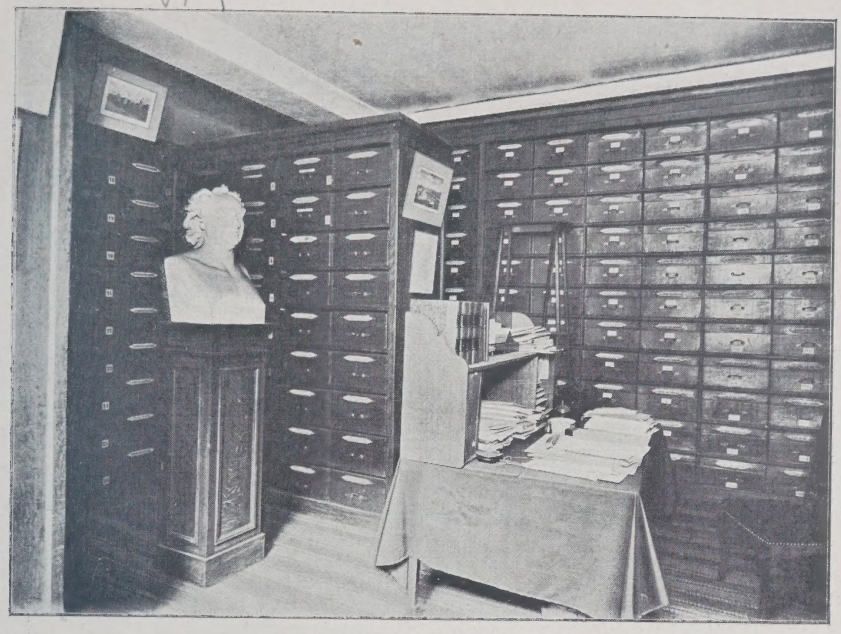

Salle des Archives de l'Académie des Sciences (Buste de Chevreul).

LIBRARY
INSTITUT DE FRANCE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

C'est un fait digne d'attention que, partout où les lettres et les sciences sont honorées et cultivées, leur influence bienfaisante assure aux Académies où elles trouvent asile une situation privilégiée, et met ces compagnies à l'abri des vicissitudes qui désolent et troublent dans leur marche tant d'autres institutions. Notre pays a vu passer bien des transformations violentes ; les révolutions y ont bouleversé et transformé le pouvoir politique, l'armée, la magistrature, le clergé ; seules, les Académies ont traversé les tempêtes sans subir de pro-

216069

fonds et durables changements. L'Académie des Sciences surtout, protégée sans doute par la nature des études qui lui sont dévolues, et aussi par la multiplicité des services que l'État n'a jamais cessé de lui demander, a pu poursuivre presqu'en tout temps la mission qui lui avait été réservée. Son développement a été progressif, méthodique, régulier. Les transformations qui lui ont été imposées

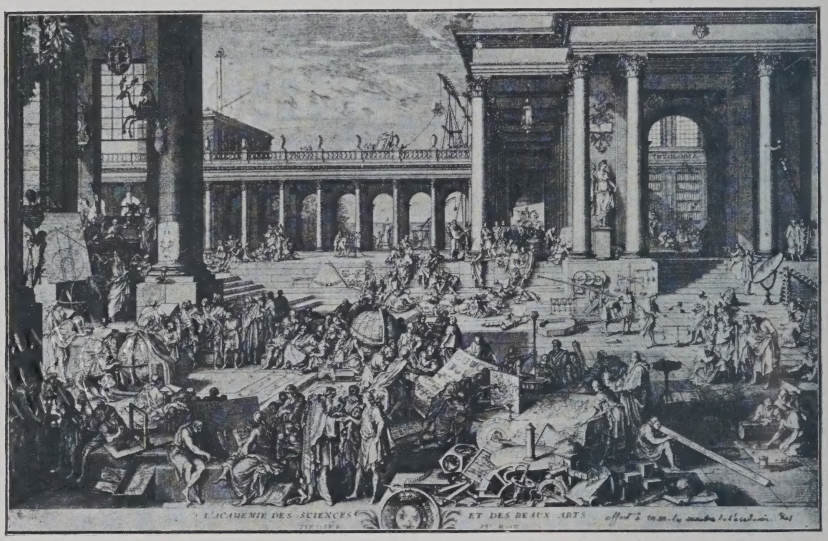

L'Académie des Sciences et des Beaux-Arts.
(Composition allégorique de Sébastien Le Clerc.)

à diverses époques n'ont été ni radicales, ni contradictoires. Chaque réforme s'est vue, en quelque sorte, confirmée et amplifiée par la suivante ; et toutes n'ont eu d'autre résultat que de l'acheminer progressivement vers la constitution qui, depuis plus d'un siècle, la régit sans modification. Je ne saurais, dans le petit nombre de pages qui m'est réservé, songer à écrire son histoire, qui serait celle du développement des sciences mathématiques, physiques et naturelles dans notre pays. Je m'attacherai surtout à donner une idée nette de son organisation aux diverses époques, de la situation élevée qu'elle

a su se faire dans l'estime publique, des services qu'elle a rendus, qu'elle rend encore, à la fois à la science et au pays.

I

On a dit quelquefois que, lorsque Colbert, heureusement inspiré par quelques conseillers, parmi lesquels il faut noter Carcavi, l'abbé de Bourzeis et Charles Perrault, proposa à Louis XIV la création de l'Académie des Sciences, il ne fit en quelque sorte que donner une consécration officielle à une organisation qui existait depuis

Jetons de l'Académie des Sciences sous Louis XIV.

longtemps. Il est vrai que les savants de Paris avaient pris l'habitude de se réunir pour se proposer des problèmes de mathématiques, pour faire des expériences, pour discuter les grandes questions de philosophie naturelle que soulevèrent les découvertes de Képler et de Galilée. Ces réunions existaient déjà au début du XVII[e] siècle. Bacon, qui mourut comme on sait en 1626, en parle avec grand intérêt dans un de ses ouvrages. Elles se tinrent à une certaine époque chez le père Mersenne, qui entretenait une correspondance étendue avec les plus habiles hommes de l'Europe, puis chez Montmort, chez Thévenot, peut-être chez Perrault, dans le logement qu'il occupait au Louvre. Descartes, dans une de ses lettres, parle de Roberval et de son Académie. En 1654, Pascal adresse un écrit *celeberrimæ matheseos Academiæ parisiensi*.

Ces assemblées périodiques, qui réunirent à certains jours des savants tels que Gassendi, Descartes, Hobbes, Blondel, les deux Pascal père et fils, qui peut-être donnèrent aux savants anglais l'idée de ces réunions périodiques d'Oxford, d'où sortit en 1662 la *Société Royale de Londres*, subsistaient-elles encore en 1666 ? Nous serions tenté de le croire, en nous reportant à la dédicace d'un ouvrage d'Auzout, publié en 1665, où le savant astronome, en demandant à Louis XIV la création d'un Observatoire digne de la grandeur de son royaume, parle de la *Compagnie des Sciences et des Arts et de ses vastes desseins*. Tous ces points mériteraient d'être éclaircis, et ce que l'on peut appeler la préhistoire de l'Académie des Sciences a besoin d'être reprise et étudiée dans son ensemble. En tous cas, on ne peut refuser à Colbert, ce ministre porté de lui-même aux grands desseins, le mérite d'avoir conçu, ou du moins d'avoir accueilli, un plan infiniment plus vaste que la création d'une seule Académie. Dans une autre partie de cet ouvrage, M. G. Perrot a exposé les grandes lignes de l'organisation que Colbert avait préparée et qui était assez semblable à celle de notre Institut. Elle succomba devant les objections de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions. Quelque chose cependant rappelle l'organisation que le grand ministre avait eue en vue. A partir de 1701, l'Académie des Inscriptions et l'Académie des Sciences furent unies par des relations officiellement reconnues ; elles eurent la même fête et durent tenir, à intervalles réguliers, des séances communes, où elles se rendirent compte mutuellement de leurs travaux respectifs.

Duhamel, prêtre de l'Oratoire, qui fut le premier secrétaire de l'Académie des Sciences, et qui avait été choisi pour sa belle latinité, nous a laissé en latin l'histoire de ses premiers travaux. Colbert se borna d'abord à désigner six à sept géomètres, tous de premier mérite : Carcavi, Roberval, Buot, Frenicle, Auzout, l'abbé Picart, Huygens. Dès le mois de juin 1666, ils s'assemblèrent à la biblio-

thèque de Colbert. Le ciel, dit Fontenelle, sembla favoriser la compagnie naïssante, qui eut la bonne fortune de pouvoir, à ses débuts, observer deux éclipses à quinze jours d'intervalle, ce qui est le temps le plus court dans lequel on puisse en voir deux. La première, qui était de lune et qui eut lieu le 16 juin 1666, avait vivement excité l'intérêt des académiciens ; car elle était de celles qui se pro-

L'Hôtel Colbert, rue Neuve-des-Petits-Champs, où les membres de l'Académie des Sciences tinrent leur première réunion au mois de juin 1666.

(Gravure de Jean Marot.)

duisent seulement à de rares intervalles, et que l'on appelle horizontales, parce que le soleil et la lune se voient en même temps sur l'horizon. Peu favorisés par le temps pour cette première éclipse, les académiciens furent plus heureux à l'observation de la seconde, qui était de soleil. Elle se fit à l'aide d'un instrument imaginé par Huygens et qui, bientôt perfectionné par Auzout et Picart, est devenu aujourd'hui, sous le nom de micromètre, indispensable en astronomie.

A cette compagnie de géomètres, parmi lesquels Huygens brillait au premier rang, on ne tarda pas à adjoindre des savants s'occupant d'études toutes différentes, des physiciens, comme on disait alors. Ce furent :

Cureau de la Chambre, médecin ordinaire du Roi;

Claude Perrault, qui devait s'immortaliser en fournissant les plans du Louvre, naturaliste habile et de plus médecin, ce qui faisait dire

Le géomètre Christian Huygens (1629-1695).
(Gravé par Edelinck, d'après G. Netscher.)

aux mauvais plaisants qu'il fallait que l'architecture fût bien malade puisqu'on la mettait entre les mains des médecins;

Bourdelin, médecin encore et chimiste;

Du Clos, chimiste et médecin ordinaire du Roi;

Nicolas Marchant, médecin et directeur de la culture des plantes du jardin royal;

Jean Pecquet, docteur de la Faculté de Montpellier, anatomiste célèbre par sa découverte du canal thoracique ;

Louis Gayant, chirurgien, également anatomiste ;

Edme Mariotte, dont le nom demeure attaché à la loi la plus importante de la physique des gaz.

A ces seize membres, Colbert adjoignit, pour les aider dans leurs travaux, cinq jeunes gens : Couplet, professeur de mathématiques

L'Académie des Sciences à la Bibliothèque du Roi.
(Gravure de Sébastien Le Clerc.)

des pages de la Grande Écurie, qui devait devenir le trésorier de l'Académie ; de la Voye-Mignot, auteur d'un *Traité de la musique*, Richer, astronome, qui devait se rendre célèbre par son voyage à Cayenne ; Niquet et Pivert, qui ne firent guère parler d'eux.

Ainsi constituée et complétée, l'Académie tint sa première séance, le 22 décembre 1666, dans le local qui lui avait été réservé rue Vivien, comme on disait alors, à la Bibliothèque du Roi. Colbert, qui fut toujours pour elle un protecteur généreux, dont elle conserva précieusement le souvenir, avait assigné des pensions à tous les membres de la Compagnie. La seule obligation qu'il leur imposa fut de cultiver toutes les sciences et de les porter à leur dernière perfection « à l'exclusion néanmoins des secrets de la pierre philoso-

phale, à quoy il seroit défendu de s'appliquer en faisant les autres opérations de la chymie, de même qu'à l'art de deviner et de prédire en travaillant aux observations de l'astronomie ».

Pour remplir un programme si largement conçu, Colbert mit à la disposition de l'Académie une somme considérable pour l'époque (12.000 francs), destinée aux expériences et à la construction ou à l'épreuve des machines. On aménagea dans le local de la rue

Médaille commémorative de la fondation de l'Académie des Sciences.
(Gravée par Roussel, 1667.)

Vivienne des laboratoires et des collections suivant les plans fournis par les académiciens. Les instruments astronomiques furent montés dans le jardin de la Bibliothèque, en attendant que fût élevé le magnifique observatoire dont la construction avait été confiée à Perrault. Cet observatoire d'ailleurs, ne devait pas, dans la pensée de Colbert, être exclusivement réservé à l'astronomie. L'Académie devait y tenir ses séances, y avoir des salles de collections, des logements pour ses membres. Ces grands projets ne furent toutefois réalisés que d'une manière partielle. L'Académie resta à la Bibliothèque et ne tint séance à l'Observatoire que dans de rares occasions, notamment pour la visite du Roi qui eut lieu le 1er mai 1682.

II

Dès le premier jour, l'Académie avait décidé qu'elle se réunirait

Visite du Roi à l'Observatoire (1er mai 1682).
(Gravure de Sébastien Le Clerc.)

deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi. La séance du

mercredi fut réservée plus spécialement aux mathématiques; celle du samedi aux expériences de chimie, de physique, et surtout aux dissections, qui occupèrent beaucoup d'abord les académiciens. Picart commença la mesure de la méridienne, qui devait être continuée plus tard par les Cassini, et qui leva les derniers doutes de Newton relatifs à sa théorie de l'attraction. On s'attacha aussi à corriger les cartes géographiques, qui présentaient toutes des erreurs considérables, et à déterminer par des méthodes précises les longitudes et les latitudes d'un grand nombre de lieux. Picart fut envoyé en Danemark pour y relever la position de l'ancien observatoire de Tycho Brahe à Uraniborg. Richer alla à Cayenne pour déterminer la longueur du pendule et faire différentes observations.

Quand on parcourt ce qui nous a été conservé de la correspondance de Colbert, on est émerveillé de voir l'attention qu'il apporta à seconder toutes ces entreprises, même celles qui pouvaient paraître à ses yeux dépourvues de toute utilité pratique. On le voit écrire en Italie pour obtenir des objectifs de Campani, réputés alors les meilleurs, rester en correspondance avec Picart pendant son séjour en Danemark, veiller aux détails des voyages de Richer, de Varin, de Deshayes. L'Académie d'ailleurs ne tarda pas à lui payer la dette qu'elle avait contractée envers lui. Picart, à qui l'on doit d'avoir apporté par l'emploi des lunettes un perfectionnement décisif aux méthodes d'observation, exécuta autour de Versailles d'immenses nivellements. C'est d'après le résultat de ses mesures que l'on se décida à exécuter, malgré les objections des entrepreneurs égarés par des instruments imparfaits, le beau canal qui fournit une magnifique perspective et prolonge jusqu'à l'horizon le tapis vert étendu devant le château. C'est encore grâce à Picart que fut écarté un projet d'adduction des eaux de la Loire sur le plateau de Satory, que Colbert avait accueilli sur l'autorité du célèbre Riquet, et qui

aurait entraîné les dépenses les plus considérables, sans jamais amener à Versailles la moindre goutte d'eau.

Aux premiers membres de l'Académie vinrent se joindre successivement, à mesure des vacances ou des radiations, d'autres savants,

J.-Dominique Cassini (1625-1712).
(Gravé par Drevet, d'après Cossin.)

toujours directement choisis par Colbert ou, après sa mort, par Louvois, puis par Pontchartrain : Rœmer, astronome danois, ramené en France par Picart, et que devait illustrer la détermination de la vitesse de la lumière par l'observation des satellites de Jupiter; Jean-Dominique Cassini, qui sut concilier à l'Académie la faveur du Roi et de la Cour et qui devait donner à notre pays toute une lignée

d'astronomes illustres; l'anatomiste du Verney; le chimiste Homberg, pour lequel le duc d'Orléans avait fait construire le plus beau des laboratoires de l'époque, les botanistes Dodard et Tournefort, les géomètres Rolle, Varignon, l'Hôpital, La Hire, Sauveur, de Lagny. Colbert, qui cherchait à attirer en France les hommes éminents de tous les pays, avait approuvé que l'Académie s'adjoignît des savants étrangers. C'est à ce titre que les noms de Leibniz, de Guglielmini, figurent sur ses listes, à côté de ceux de Huygens et de Rœmer.

III

Dans cette première période de l'Académie, les membres devaient travailler en commun, sans qu'aucun d'eux eût le droit de signer de recherche particulière. Les académiciens furent invités à présenter des plans pour les travaux à entreprendre. Celui de Huygens nous a été conservé, annoté de la main même de Colbert. Cette organisation était conforme aux idées du temps; elle avait été adoptée, quelques années auparavant, par les académiciens de Florence. Comme il est facile de l'imaginer, elle n'eut pas de bons résultats. Les échanges de vues et d'idées qui se produisent dans les Académies excitent l'esprit d'invention et fournissent souvent les points d'appui sur lesquels le savant pourra édifier une œuvre durable; mais leur heureuse influence disparaît complètement, dès que la liberté et l'esprit d'initiative de chacun se trouvent étroitement enchaînées. Au début du moins, le travail collectif de l'Académie porta presque toujours sur des sujets qu'elle avait librement choisis. Mais Louvois, qui succéda à Colbert en 1683, n'était pas homme à comprendre l'utilité des études désintéressées. Il envoya à l'Académie un M. de la Chapelle (qu'il avait mis à la place de Charles Perrault comme contrôleur des bâtiments) et invita la compagnie à négliger ce qu'il appelait les travaux de pure curiosité pour s'adonner à des recherches

utiles. La révocation de l'Édit de Nantes éloigna définitivement de France Huygens et Rœmer. La guerre et la persécution religieuse empêchèrent sans doute aussi des savants tels que Hartsœcker,

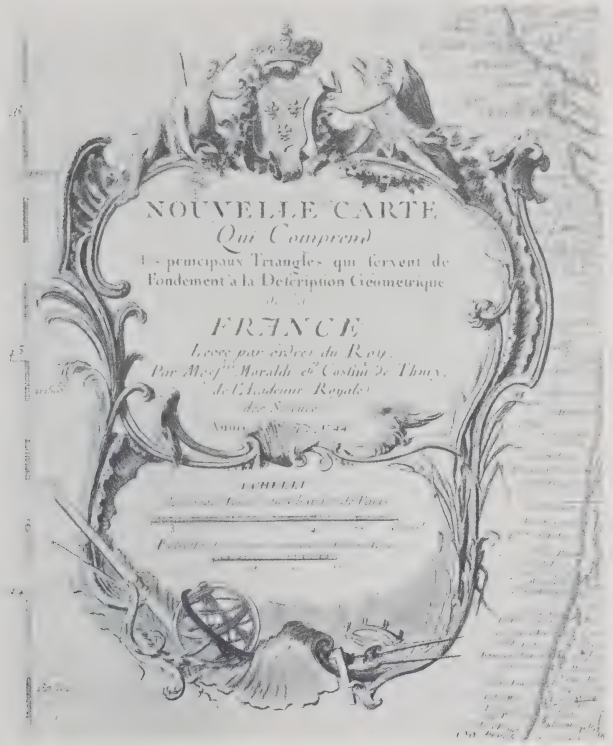

Ecusson de la carte de France de Maraldi et Cassini de Thury, de l'Académie royale des Sciences (1744).

Stenon, peut-être aussi Leibniz et Tschirnhausen, de renoncer à leur nationalité pour se fixer à Paris.

« L'Académie, nous dit Fontenelle, qui en avait été nommé en 1697, était tombée dans une sorte de langueur, dont elle ne pouvait sortir que par une réorganisation. »

Cette réorganisation nécessaire fut accomplie, peu après la paix de Ryswick, par le chancelier de Pontchartrain.

IV

Ce ministre accueillit et fit approuver par le Roi un projet nouveau de règlement, préparé par son neveu, l'abbé Bignon, qu'il avait placé depuis quelques années à la tête de l'Académie. Le nouveau règlement, qui date du 26 janvier 1699, et qui fut reçu avec grande reconnaissance, le 4 février suivant, par l'Académie, en faisait, pour ainsi dire, une Compagnie nouvelle.

D'abord, le nombre des membres était beaucoup accru et porté de 20 à 70. L'Académie devait comprendre dorénavant dix honoraires, vingt pensionnaires, vingt associés, dont douze régnicoles et huit étrangers, enfin vingt élèves, dont chacun serait attaché à un pensionnaire et nommé sur sa présentation.

La création des honoraires était la preuve la plus éclatante de la considération que l'Académie avait su acquérir. Les plus grands seigneurs tenaient maintenant à honneur de lui appartenir et d'ajouter à leurs autres titres celui d'académicien. Le règlement ne leur demandait que « d'être recommandables par leur intelligence dans les mathématiques et dans la physique ». La prééminence leur appartenait dans l'Académie ; et c'est parmi eux que le roi choisissait, chaque année, le Président et le Vice-Président.

C'est au règlement de 1699 qu'il faut faire remonter aussi la division en sections, division qui subsiste encore aujourd'hui. Les pensionnaires comptaient parmi eux le Secrétaire et le Trésorier, tous deux perpétuels ; mais les 18 autres furent distribués en égal nombre entre six sections : géométrie, astronomie, arts mécaniques, anatomie, chimie, botanique.

Comme les pensionnaires, les douze associés régnicoles étaient répartis également entre les sections, ce qui portait à cinq le nombre des membres de chacune d'elles.

L'Académie, heureusement inspirée, ne voulut imposer aucune classification aux associés étrangers. Elle décida qu'elle les choisirait uniquement d'après leur réputation, sans s'astreindre à remplacer un savant par un autre qui se fût occupé des mêmes études. Cette règle

L'abbé Bignon (1662-1743).
Auteur du règlement de l'Académie des Sciences du 26 janvier 1699.
(Gravé par Edelinck, d'après Cath. de la Roue.)

si sage a toujours été maintenue depuis. C'est grâce à elle que le titre d'associé étranger de l'Académie des Sciences est demeuré, depuis plus de deux siècles, un de ceux dont tout savant a droit de s'enorgueillir. Les huit premiers associés de 1699 furent Rœmer, Leibniz, Guglielmini, qui en fait avaient été nommés antérieurement,

Hartsœcker, Jacques et Jean Bernouilli, Newton, Viviani (Huygens était mort en 1695).

Parmi les honoraires qui furent nommés à cette date, il faut citer

Fontenelle (1657-1757).
Deuxième secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.
(Gravé par Saint-Aubin.)

Malebranche et le maréchal de Vauban. Fontenelle succéda à Duhamel comme secrétaire perpétuel. Il devait le rester jusqu'en 1739, époque où il donna sa démission et fut remplacé par le savant, aujourd'hui bien oublié, qu'on appelait alors l'illustre Mairan.

Le développement donné à l'Académie était évidemment incom-

patible avec le principe de la nomination directe par le Roi, qui avait été la règle jusque-là suivie. Aussi le règlement nouveau donnait à

J.-J. Dortous de Mairan (1678-1771).
Troisième secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.
(Gravé par Carmontelle, 1760.)

l'Académie le privilège, qui fut très apprécié par elle, de se recruter elle-même par élection.

Pour remplir les places d'honoraires, elle devait élire à la pluralité des voix un sujet qu'elle proposait au Roi pour avoir son agrément.

Pour les places de pensionnaires, elle avait à dresser, en indiquant l'ordre de ses préférences, une liste de trois noms, parmi lesquels le Roi choisissait.

Des règles analogues étaient suivies pour les associés et les élèves.

Le travail en commun était supprimé, mais les pensionnaires et les associés devaient indiquer le sujet auquel ils avaient l'intention de s'appliquer et présenter, à tour de rôle, des communications à l'Académie. Cette partie du Règlement fut sévèrement appliquée, et plusieurs membres furent même exclus pour y avoir contrevenu. On en tempéra plus tard la rigueur en accordant le titre de *vétérans* à ceux des pensionnaires ou des associés qu'une longue carrière mettait hors d'état de fournir un travail régulier.

Les élèves devaient être assidus aux séances; ils ne pouvaient prendre la parole qu'après en avoir reçu l'autorisation du président.

V

L'accroissement que recevait l'Académie rendait tout à fait impossible son maintien à la Bibliothèque du Roi. Un nouveau et spacieux logement lui fut attribué au Louvre ; et Mansart, surintendant des bâtiments, fut chargé de l'installer dans ce que l'on appelait alors *le petit appartement*. Si l'on pénètre par la grande cour dans le pavillon de l'Horloge, où est l'une des entrées du musée actuel et l'escalier de Henri II, on trouve à gauche la salle des Cariatides et au-dessus, au premier étage, une salle qui porte aujourd'hui le nom du docteur Louis La Caze, un des bienfaiteurs de l'Académie actuelle. On attribua à l'Académie des Sciences la pièce qui suit, et qui a porté depuis le nom de salle Henri II. L'Académie avait en outre à sa disposition la *Salle des Sept cheminées* où se trouvent aujourd'hui les principaux tableaux de David et de son école et un cabinet en retour sur la façade du bord de l'eau. Ce cabinet et la Salle des Sept Cheminées, qui était alors divisée en deux pièces, contenaient les

collections d'histoire naturelle, les instruments, la bibliothèque, les modèles de machines. Tout ce logement était orné de tapisseries et de tentures magnifiques. Bien qu'il surpassât en étendue les locaux occupés par les autres Académies, il fallut y ajouter plus tard tout l'espace correspondant du second étage, et même le grenier, dont on fit une galerie pour les modèles de machines.

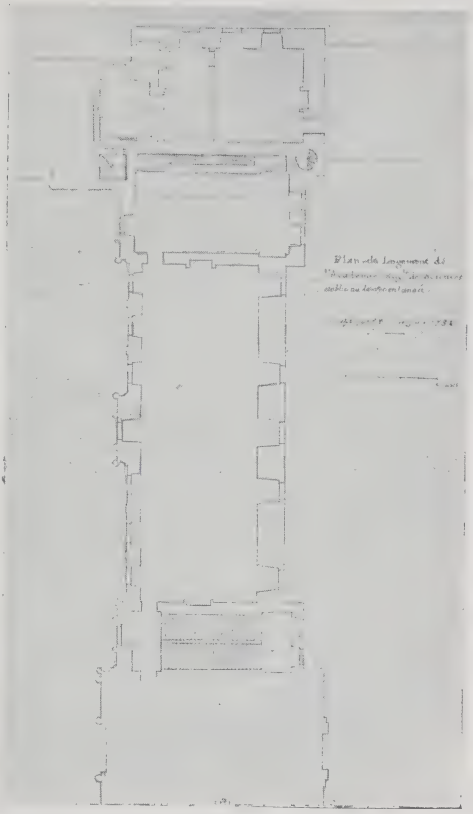

Plan du logement de l'Académie des Sciences établie au Louvre en l'année 1699.

L'Académie est restée au Louvre jusqu'en 1793 ; elle y tint sa première séance, le 29 avril 1699.

« Il y a présentement, disait le *Mercure Galant*, cinq Académies qui tiennent séance au Louvre, l'Académie françoise, celle des Inscriptions et Médailles, l'Académie royale des Sciences, celle de Peinture et de Sculpture et celle des Architectes, ce qui fait voir la bonté du Roy et son application pour le progrès des sciences. »

VI

Ainsi réorganisée sur des bases plus larges, plus conformes aux conditions de la recherche scientifique, l'Académie sut se montrer

digne des faveurs qui lui avaient été accordées. Les travaux en retard furent promptement publiés; les volumes de Mémoires trouvèrent auprès du public un accueil tellement favorable que plusieurs d'entre eux eurent jusqu'à trois éditions. Les sciences n'étaient pas encore trop spécialisées; beaucoup d'hommes instruits trouvaient plaisir et profit à la lecture des *Mémoires* et de *l'Histoire de l'Académie*, surtout quand cette histoire était écrite par Fontenelle. La situation de l'Académie ne cessa pas de grandir, et l'honneur de lui appartenir était toujours si recherché que, dans le nouveau règlement qui lui fut donné en 1716 par le Régent, on dut encore élargir ses cadres et sa constitution.

Le nombre des honoraires fut augmenté jusqu'à 12, et il fut institué une nouvelle classe, composée de 12 associés libres, c'est-à-dire d'associés qui ne furent attachés à aucune section. C'est à cette classe que devaient appartenir plus tard des hommes comme Turgot, Perronet, le constructeur du pont de Neuilly, le navigateur Bougainville, l'économiste François Quesnay, l'ingénieur Belidor.

La création de la classe des élèves en 1699 n'avait pas tardé à soulever plus d'une critique. On avait vu Ozanam rester encore élève à soixante-quinze ans passés. A l'âge de cent ans, Chevreul s'honorait volontiers du titre d'étudiant; si on lui avait donné celui d'élève, il se serait fâché tout rouge. Les vingt élèves furent donc supprimés et remplacés par douze adjoints, dont deux furent attachés à chacune des six sections. Les sections se composèrent ainsi chacune de sept membres d'inégale importance : trois pensionnaires, deux associés et deux adjoints. C'était une véritable hiérarchie.

Les honoraires et les pensionnaires étaient les véritables chefs de l'Académie et avaient seuls droit de vote dans les élections. Le président et le vice-président continuèrent d'être choisis parmi les honoraires ; mais comme ils n'étaient pas très assidus, le roi choisit

chaque année, parmi les pensionnaires, un directeur et un sous-directeur, chargés de présider en leur absence et de diriger les travaux de l'Académie.

Les organisations de 1699 et de 1715 ne devaient pas être les

Frontispice des Mémoires de l'Académie des Sciences.
(Gravé par Simonneau l'aîné, d'après Antoine Coypel.)

dernières données par l'ancien régime à l'Académie. En 1785, à la veille même de la Révolution et sous l'influence de Lavoisier, elle subissait une dernière transformation dont il importe que nous disions quelques mots.

VII

Si le lecteur a prêté quelque attention à la division en sections qui fut effectuée en 1699, il a dû être frappé de deux lacunes qu'on y remarque au premier coup d'œil. Dans une Compagnie qui avait compté parmi ses membres des physiciens tels que Huygens, Sauveur, Mariotte, aucune place n'était faite à la physique expérimentale. Une autre science était aussi sacrifiée : la géographie mathématique, que l'Académie avait pour ainsi dire créée par ses premières études. Cette dernière lacune fut comblée rapidement, mais d'une manière bien imparfaite, par l'institution d'une place d'*adjoint-géographe*, dont le premier titulaire fut Buache, géographe du Roi, nommé en 1730. Quant à la physique, elle ne devait trouver la place qui lui revenait que dans l'organisation de 1785, qui divisa l'Académie, non plus en six, mais en huit sections : *géométrie*, *astronomie*, *mécanique*, *physique générale*, *anatomie*, *chimie et métallurgie*, *botanique et agriculture*, *histoire naturelle et minéralogie*. Pour parer à cet accroissement nouveau, les adjoints furent supprimés et remplacés en partie par des associés; de sorte que chacune des huit sections dut être composée de trois pensionnaires et de trois associés. Il ne fut rien innové en ce qui concernait les honoraires et les associés libres; l'adjoint géographe prit le titre d'*associé-géographe*, et demeura en dehors des huit sections.

Pour les travaux de l'Académie, Lavoisier crut utile de faire revivre la division en deux parties de la première Académie; il y eut la division mathématique, composée des sections de géométrie, astronomie, mécanique, physique; et la division physique, formée des quatre autres sections.

Ce règlement de 1785 est le dernier qui fut donné à l'ancienne Académie. Pour bien montrer à quel état il l'avait portée, nous allons

indiquer quelle était, le 23 avril 1785, la composition de la Compagnie.

Le président et le vice-président étaient le duc d'Ayen et le comte de Maillebois.

Le directeur était Lavoisier, le vice-directeur Desmarest.

Fer de reliure des Mémoires de l'Académie des Sciences.

Condorcet était secrétaire perpétuel, Buffon et Tillet étaient trésoriers perpétuels.

L'Académie comptait douze honoraires, sept pensionnaires vétérans, vingt-quatre pensionnaires de sections, vingt-quatre associés de sections, douze académiciens libres, trois associés vétérans, un associé géographe, soit en tout quatre-vingt-six membres, sans compter les associés étrangers. Ceux-ci étaient le prince de Lœwenstein, Lagrange, Franklin, Daniel Bernouilli, Bonnet, Albert Euler, Priestley, Hunter.

VIII

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer sur les accroissements que reçut sous la monarchie l'Académie des Sciences portent en eux-mêmes leur intérêt; ils mettent aussi en évidence l'estime et l'autorité de plus en plus grande que la savante compagnie avait su acquérir. Au moment de sa création par Colbert, la philosophie de Descartes triomphait dans notre pays; mais Leibniz, Newton, les Bernouilli allaient, par leurs immortelles découvertes, donner des bases nouvelles à la philosophie naturelle. L'esprit de la première Académie des Sciences, c'est l'esprit même de Huygens, grand homme, mais cartésien au fond et hostile, en vertu d'idées préconçues, à l'attraction de Newton. Les tourbillons de Descartes, sa géométrie surtout, demeurèrent longtemps la loi de l'ancienne Académie. Le plus habile disciple de Leibniz, le marquis de l'Hôpital, mourut prématurément en 1704, sans être parvenu à faire prévaloir le calcul infinitésimal, ce que l'on appelait alors la géométrie de l'infini. Heureusement les esprits habitués à la méthode scientifique finissent toujours par se rendre à la vérité. Il était réservé à Clairaut, à d'Alembert, ce rival d'Euler, et plus tard à Laplace et à Lagrange, de ramener en France le sceptre de la géométrie et de compléter par leurs immortelles recherches l'explication du système du monde, laissée inachevée en des points essentiels par Newton.

Parmi les questions soulevées par la discussion du système de Newton, se trouvait celle, demeurée douteuse, de l'aplatissement terrestre. Pour la résoudre, l'Académie n'hésita pas à envoyer Clairaut et Maupertuis en Laponie; Godin, Bouguer et La Condamine au Pérou. La Caille, « qui travailla à lui seul autant que tous les astronomes de son temps », allait au Cap déterminer la position de dix mille étoiles du ciel austral et y mesurer la longueur d'un degré

terrestre. Pingré, à l'île Rodrigues ; Le Gentil, dans l'Inde ; Chappe, en Sibérie et en Californie, participaient en 1761 et 1769 à l'observation du passage de Vénus. Les Cassini poursuivaient la mesure de

P.-L. de Maupertuis (1698-1759).
Envoyé en mission par l'Académie des Sciences en Laponie.
(Gravé par L. Lac Haid, d'après Tournière.)

la méridienne de France et entreprenaient, sous les auspices de l'Académie, cette gigantesque entreprise de la carte de France qui donna le premier modèle d'une carte à grande échelle pour un pays étendu. Pendant que l'Académie envoyait des voyageurs, pour

ainsi dire, dans toutes les parties du monde, elle poursuivait à Paris même une foule de travaux; elle continuait à publier la *Connaissance des temps* inaugurée en 1679 par Picart; et, quand Bernouilli vint à Paris en 1760, il y trouva, à côté de l'Observatoire un peu délaissé de Perrault, huit ou dix autres observatoires, sérieusement organisés, occupés presque tous par des académiciens. Lalande, qui fut toujours un critique sévère, a pu écrire en 1766 : « La collection des Mémoires de l'Académie des Sciences renferme le plus riche trésor que nous ayons en fait d'astronomie. »

L'influence bienfaisante de l'Académie se marqua mieux encore en ce qui concerne l'observation de la nature et les sciences expérimentales, si peu avancées au moment de sa création. Les analyses brutales, les distillations de Du Clos et de Bourdelin, firent place progressivement aux travaux plus relevés de Homberg et de Macquer, pour aboutir à la création de la chimie moderne par Lavoisier. Est-il nécessaire de rappeler que cette nomenclature, qui excitait l'admiration de Lagrange et qui a régi la chimie pendant plus d'un siècle, fut l'œuvre de membres de l'Académie : Lavoisier, Berthollet, Fourcroy, alliés à Guyton de Morveau. On sait ce que l'histoire naturelle doit à Réaumur, à Buffon, à Daubenton, à Duhamel du Monceau, à Haüy, le fondateur de la minéralogie. Si l'Académie n'a pu inscrire le nom de Linné que sur la liste de ses associés étrangers, elle a compté parmi ses membres Tournefort, Magnol, Geoffroy, les trois Jussieu, qui sont, pour ainsi dire, les créateurs de la science des plantes. On peut dire en toute justice que, depuis Colbert, le long et méthodique travail de l'Académie avait porté la science française à un état de prospérité qui, jusque-là, n'avait jamais été égalé. L'Académie des Sciences est peut-être le plus parfait modèle de ces institutions qui, nées d'une pensée juste et élevée, ont su dégager et réaliser de la manière la plus complète les vues et les espérances de leurs fondateurs.

Ces connaissances théoriques que ses membres s'attachaient sans cesse à acquérir, l'Académie ne négligea jamais de les employer pour le bien de l'État et pour l'utilité publique. C'est sous sa direction que Réaumur publia la *Description des arts et métiers*, collection

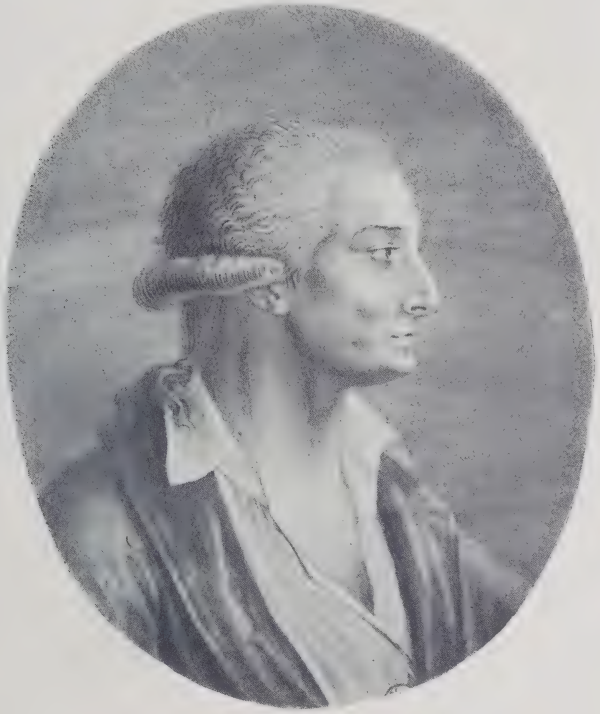

A.-L. Lavoisier (1743 1794).
(Ce portrait a été agréé de l'Institut par lettre du 13 mai 1806.)

immense qui, malgré les défauts inhérents à toute grande entreprise, a été très utile au pays et a contribué à transformer un grand nombre d'industries insalubres. Les ministres, les parlements, les administrateurs, les assemblées des États sollicitaient souvent ses avis et lui demandaient même quelquefois des décisions. Elle était consultée sur les sujets les plus variés : le magnétisme animal, la vaccine, la falsification des aliments, la canalisation des rivières,

l'adduction des eaux dans Paris. Elle fit la lumière sur l'Hôtel-Dieu et les hôpitaux de Paris ; le rapport de Bailly sur ce sujet suscita un des plus beaux élans de charité qu'on ait jamais vus dans aucun pays. Dix mille rapports, conservés encore dans ses archives, sont la meilleure preuve de la déférence qu'on eut de tout temps pour ses lumières et ses intentions. C'est à elle naturellement que s'adressa la Constituante, quand il s'agit de procéder à la réforme des monnaies et de doter le pays d'un système uniforme de poids et mesures, et l'on sait comment l'Académie répondit à cet appel.

IX

Quand vint le moment où toutes les Académies furent condamnées dans leur nom et dans leur principe, l'Académie des Sciences dut subir le sort commun ; mais elle reçut des marques de considération particulière. Dans le rapport qui précède le décret du 8 août 1793, portant suppression des Académies, Grégoire lui rendait pleine justice. « L'Académie des Sciences, disait-il, qui fut toujours composée des premiers hommes de l'Europe, a décrit plus de quatre cents machines et publié cent trente volumes qui sont un des plus beaux monuments de l'esprit humain. Elle continue avec une activité infatigable les travaux dont vous l'avez chargée sur l'argenterie des églises supprimées, sur le titre des monnaies d'or et d'argent, sur la production du salpêtre et sur la mesure d'un degré du méridien. » Aussi, tandis que l'article premier du décret portait que toutes les Académies et Sociétés dotées et patentées par la nation étaient supprimées, l'artice 2 stipulait « que l'Académie des Sciences demeurerait provisoirement chargée des différents travaux qui lui avaient été envoyés et qu'elle continuerait en conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, à jouir des attributions annuelles qui lui avaient été accordées ». Cet article 2 fut confirmé huit jours après, le 15 août,

par un décret spécial, rendu sur la proposition de Lakanal et ainsi conçu : « Les membres de la ci-devant Académie des Sciences continueront de s'assembler dans le lieu ordinaire de leurs séances pour s'occuper spécialement des objets qui leur ont été ou pourront être renvoyés par la Convention Nationale. En conséquence les scellés seront levés, etc. »

Lavoisier et ses confrères ne crurent pas pouvoir se servir de ce décret. L'opinion dominante à la Convention était hostile aux Académies en général. D'ailleurs ces académiciens, dignes successeurs de ceux dont Fontenelle nous a retracé l'attachante histoire, étaient des gens timides, modestes, peu habiles à se diriger dans des circonstances si difficiles, plus préoccupés de leurs études que des événements extraordinaires qui s'accomplissaient chaque jour sous leurs yeux. On peut, à ce sujet, emprunter le récit suivant à Joseph Bertrand :

« La Révolution trouva Messier à son observatoire de l'hôtel de Cluny et ne l'y dérangea pas. Privé de ses modestes appointements, il supporta stoïquement la misère. Delambre l'a vu plus d'une fois venir chercher de l'huile chez Lalande pour les observations de nuit. Au plus fort de la Terreur, il découvrit une comète. Les astronomes dispersés ne pouvaient lui en calculer l'orbite ; il songea au président de Saron qui, condamné déjà par le tribunal révolutionnaire, reçut les observations de Messier et employa les dernières heures de sa vie à en déduire les éléments de l'orbite. »

Le président de Saron ne fut pas le seul membre de l'Académie qui monta sur l'échafaud. On connaît le sort de Bailly et de Lavoisier. « Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, disait Lagrange en parlant de Lavoisier; et cent ans peut-être ne suffiront pas pour en faire une semblable. » Condorcet échappa au supplice par une mort volontaire. D'autres furent emprisonnés ou massacrés. Mais la Convention, rendant un dernier hommage à

l'Académie, n'hésita pas à s'adresser à ceux qui restaient, pour leur demander, avec une confiance justifiée par le résultat, de rendre, soit au pays, soit à la défense nationale, tous les services qu'on pouvait attendre de leur patriotisme et de leurs talents.

X

Deux ans à peine après la suppression des Académies, l'Institut était créé par la loi du 25 octobre 1795, et l'Académie des Sciences reparaissait sous un autre nom dans la première Classe du nouveau corps. Personne ne s'y méprit : on donna à la Classe le logement que l'Académie avait eu au Louvre, et le peu qui restait de la belle collection de machines, lentement formée depuis 1666. La première Classe était composée de dix sections, de six membres chacune : *mathématiques*, *arts mécaniques*, *astronomie*, *physique expérimentale*, *chimie*, *histoire naturelle et minéralogie*, *botanique et physique végétale*, *économie rurale et art vétérinaire*. C'était, à peu de chose près, la division que l'ancienne Académie avait reçue en 1785, sur l'initiative de Lavoisier. Mais là s'arrêtaient, il faut le dire, les ressemblances entre les deux Compagnies. Dans la nouvelle forme, plus d'honoraires et surtout plus de hiérarchie. Tous les membres avaient les mêmes droits. Le législateur avait voulu supprimer « ces formes ministérielles, ces institutions aristocratiques, qui, dans les anciennes Académies, dégradaient les sciences et les savants ».

Plus d'officiers perpétuels. « Ces hommes privilégiés, disait le rapport présenté aux Cinq-Cents, étaient les tuteurs des sciences ; il est temps qu'elles soient vengées de ces sanglants outrages. » Chaque classe eut un président et deux secrétaires. Le président devait être renouvelé tous les six mois, et les secrétaires tous les ans.

Dans son beau livre *Une Académie sous le Directoire*, Jules Simon a mis en évidence de la manière la plus saisissante les résultats

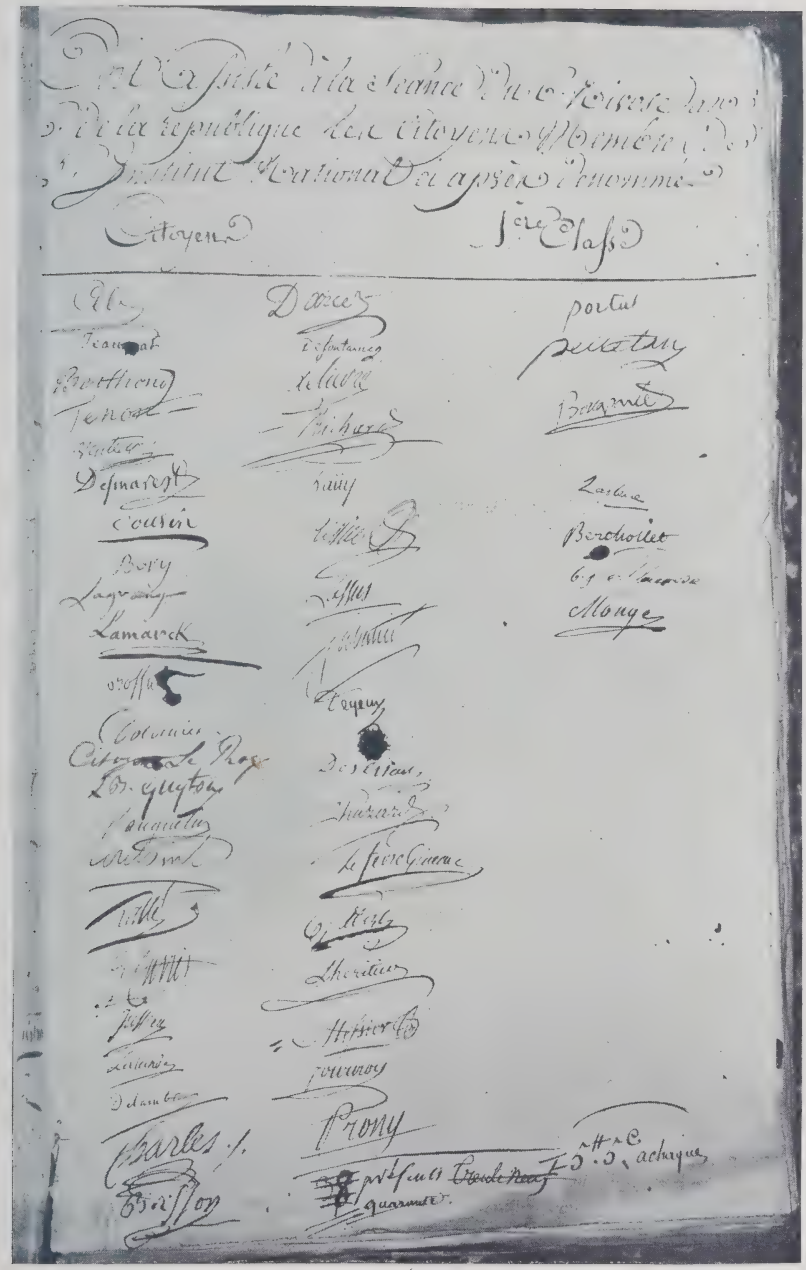

Feuille de présence de la séance tenue par la 1re classe de l'Institut (ancienne Académie des Sciences), le 6 nivôse an VI, portant la signature du général Bonaparte.

de cette première organisation de l'Institut. Sans y insister davantage, bornons-nous à indiquer comment la Convention avait essayé de faire passer dans les faits ce caractère d'institution nationale qu'elle voulait assurer à sa création : l'*Institut national des sciences et des arts*. Les anciennes Académies n'étaient pas des sociétés locales; elles avaient toujours été considérées comme s'étendant à tout le royaume. L'Académie des Sciences, en particulier, avait eu de tout temps, dans les provinces aussi bien qu'à l'étranger, des cor-

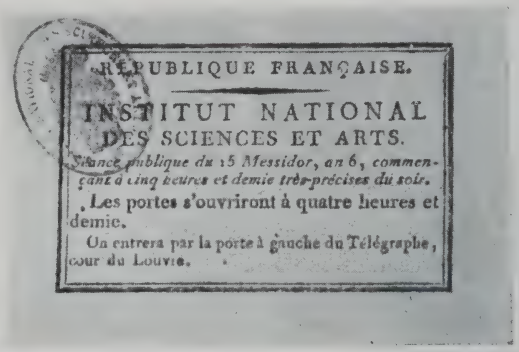
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Séance publique du 15 Messidor, an 6, commençant à cinq heures et demie très-précises du soir.

Les portes s'ouvriront à quatre heures et demie.

On entrera par la porte à gauche du Télégraphe, cour du Louvre.

Carte d'entrée aux séances de l'Institut national des Sciences et Arts.
(Époque révolutionnaire.)

respondants, qu'elle choisissait elle-même, sans avoir besoin de l'approbation royale, et dont le statut fut fixé par un règlement qui porte la date de 1753. Les Académies avaient fait plus encore ; elles étaient allées jusqu'à s'affilier certaines Sociétés de province. Une ordonnance curieuse de 1706 dispose que la Société royale des Sciences de Montpellier sera regardée *comme une extension et une partie de l'Académie des Sciences ;* elle fixe les droits respectifs des membres des deux Compagnies, et ordonne que celle de Montpellier sera tenue de communiquer chaque année ses meilleurs travaux à l'Académie des Sciences. Il y avait là peut-être une idée à suivre, et qui depuis a été réalisée en partie dans notre *Comité* actuel *des Sociétés savantes*. La Convention eut recours à une tout autre

combinaison. Elle se borna à relever le titre des correspondants et à en faire des *associés de l'Institut des départements*, en entourant leur nomination des mêmes formes que celles des membres ordinaires. Chaque Classe devait avoir autant d'associés qu'elle comptait de membres ordinaires. La première en eut donc soixante, également répartis entre ses dix sections. Les huit associés étrangers furent conservés.

XI

On sait que cette première organisation dura près de huit ans. L'arrêté du 23 janvier 1803, rendu par les Consuls, apportait des modifications profondes à la constitution de l'Institut. La Classe des sciences morales et politiques, que Bonaparte avait en horreur, était supprimée; et la section de géographie, qui lui avait été attribuée, on ne sait pourquoi, en 1795, revenait, pour une part au moins, à la première Classe.

Celle-ci se trouvait de nouveau, comme en 1785, partagée en deux grandes divisions et était composée de onze sections, distribuées comme il suit :

SCIENCES MATHÉMATIQUES	SCIENCES PHYSIQUES
Géométrie.	Chimie.
Mécanique.	Minéralogie.
Astronomie.	Botanique.
Géographie et navigation.	Économie rurale et art vétérinaire.
Physique générale.	Anatomie et zoologie.
	Médecine et chirurgie.

Toutes les sections comptaient six membres, sauf celle de géographie qui n'en avait que trois. Le nouvel arrêté rendait perpétuels les deux secrétaires annuels prévus par l'organisation primitive, et les plaçait en dehors des sections.

Il ne devait plus rien être changé jusqu'à nos jours à cette distribution. Disons tout de suite, pour n'avoir plus à y revenir, qu'un décret rendu sous le second Empire, le 3 janvier 1866, a porté à six le nombre des membres de la section de géographie et navigation.

On sait que l'organisation de l'an XI supprimait les associés nationaux. Pour la première Classe, ils furent remplacés par cent correspondants, auxquels il fut interdit de porter le titre de membres de l'Institut, et qui furent choisis comme auparavant parmi les étrangers aussi bien que parmi les nationaux.

Le nombre des correspondants a été porté à 116 par un décret récent, qui date du 24 juin 1899. L'Académie, ne voulant rien changer à la situation privilégiée de la section d'astronomie qui comptait antérieurement seize correspondants, en a attribué dix à chacune des dix autres sections.

XII

C'est ici le lieu de parler d'un des signataires de l'arrêté de l'an XI, d'un membre de la section de mécanique qui a fait quelque bruit dans le monde, en dehors de l'Institut. Au retour de la campagne d'Italie, quelques mois après la signature des préliminaires de Leoben, le 11 novembre 1797, Bonaparte se présentait à la première classe de l'Institut, pour y occuper la place laissée vacante dans la section de mécanique par la radiation de Carnot, que condamnaient à l'exil les décrets de fructidor. Il fut élu définitivement par l'Institut le 25 novembre 1797 et devint ainsi le confrère de Lagrange, de Laplace, de Cuvier, de Monge, de Jussieu, de Delambre, de Berthollet. Sa lettre de remerciement existe encore dans nos archives, écrite par Bourrienne et simplement signée de lui. Elle dut flatter l'Institut. « Les vraies conquêtes, y disait-il, sont celles que l'on fait sur l'ignorance. »

Bonaparte prit peu de part aux travaux de l'Institut, mais on sait qu'il fut toujours très fier de son titre et que, devenu empereur, il ne cessa de couvrir l'Institut de sa protection.

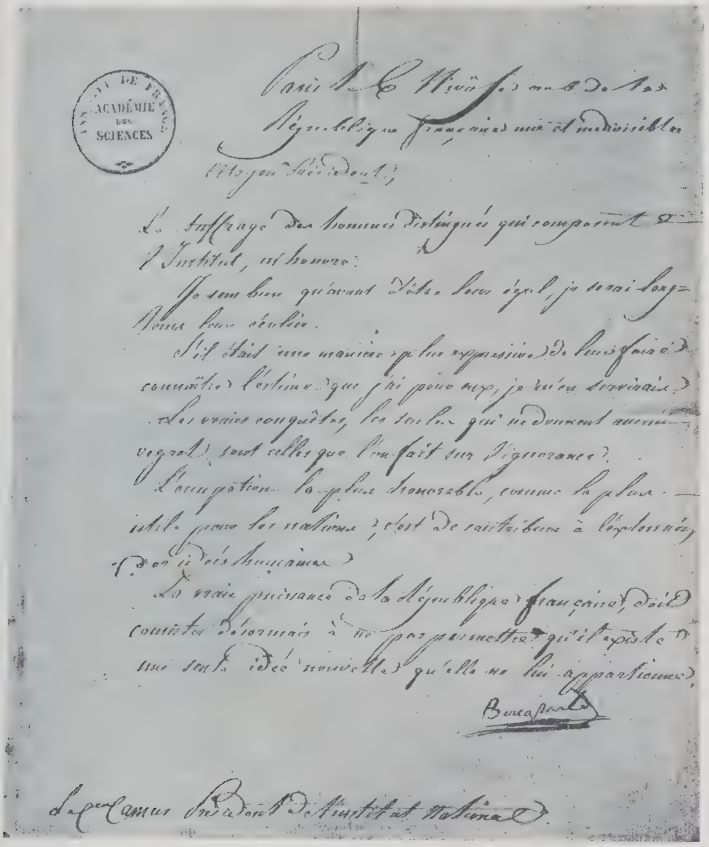

Lettre de Bonaparte remerciant l'Institut de son élection (6 nivôse an VI).

On sait aussi qu'il eut toujours le sentiment le plus vif de l'importance et de l'intérêt que présente la culture des sciences. Le 17 prairial an XIII, il écrivait à Laplace qui lui avait envoyé son grand ouvrage : « La *Mécanique Céleste* me semble appelée à donner un nouvel éclat au siècle où nous vivons. »

XIII

La Restauration ne devait pour ainsi dire rien changer à l'organisation de la première classe de l'Institut. Elle se borna à lui rendre

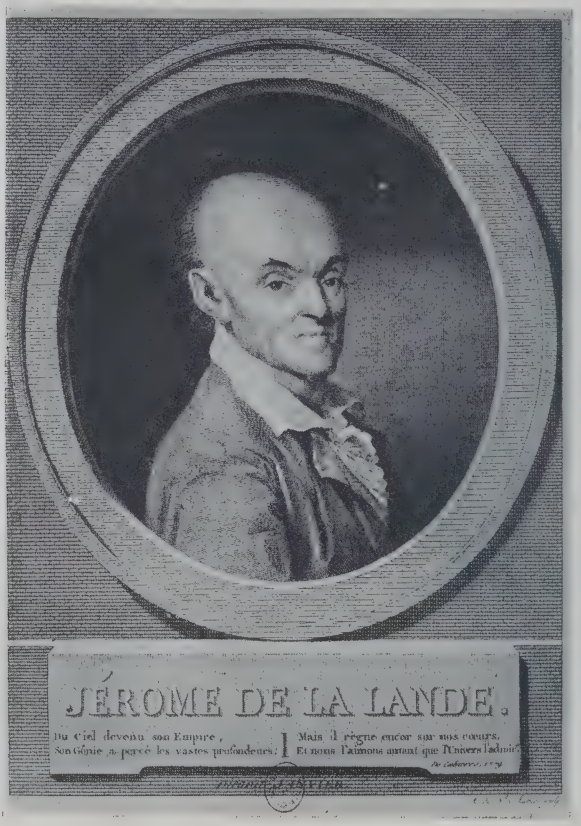

Jérôme de La Lande (1732-1807).
Astronome.
(Gravé par Saint-Aubin, d'après J. Ély.)

son ancien nom et à la replacer au troisième rang de préséance, d'après la date de sa fondation. L'ordonnance du 21 mars 1816, qui rayait de la section de mécanique les noms de Monge et de Carnot, en les remplaçant par ceux de Cauchy et de Bréguet, instituait aussi

une section nouvelle de dix académiciens libres, et elle disposait que les anciens membres de l'Académie des Sciences deviendraient de droit académiciens libres de la nouvelle. Il n'y eut que deux personnes pouvant invoquer le bénéfice de cette disposition, le duc de Lauraguais, ancien associé vétéran, et le duc de Noailles, ancien honoraire.

La radiation de Monge et de Carnot ne fut pas la seule mesure d'exception prise contre l'Académie. L'élection qu'elle fit de Fourier comme membre libre, le 27 mai 1816, celle qu'elle fit plus tard, le 10 novembre 1823, dans la section de mécanique, de Hachette, l'élève et l'ami de Monge, ne furent, ni l'une ni l'autre, confirmées par le pouvoir royal. Il convient d'ajouter que Fourier, élu le 12 mai 1817 dans la section de physique, vit son élection approuvée, et entra à l'Académie dont il devait, à la mort de Delambre, devenir secrétaire perpétuel. Hachette dut attendre la monarchie de Juillet pour devenir, en 1831, membre de la section d'où il avait été une première fois écarté. Nous ne connaissons aucun autre exemple dans lequel le gouvernement ait refusé de ratifier les choix de la nouvelle Académie.

XIV

S'il se trouve un jour parmi nous quelqu'un qui veuille consacrer sa vie à écrire l'histoire complète de notre Compagnie, c'est avec une joie patriotique qu'il s'arrêtera sur la période qui comprend la première moitié du XIX^e^ siècle. L'Académie recueillit alors, en même temps que les savants formés par le lent travail de la monarchie, tous ceux qu'avaient fait surgir les agitations fécondes de la Révolution et de l'Empire : Lagrange, Laplace, Monge, Legendre, Cauchy, Poinsot, Sturm en mathématiques ; Dupin, de Prony, Poncelet, Gambey, Séguier en mécanique ; Messier, Arago, Bouvard, Lalande, Delambre en astronomie ; Buache, Beautemps-Beaupré, de Freycinet en géo-

graphie ; Biot, Ampère, Fourier, Poisson, Malus, Fresnel, Becquerel, Regnault en physique ; Berthollet, Gay-Lussac, Vauquelin, Dulong, Dumas, Boussingault, Proust, Chevreul, Thénard, Balard

François Arago (1786-1853).
(D'après une lithographie de Boilly.)

en chimie ; Haüy, Brongniart, Ramon en minéralogie ; Cuvier, de Jussieu, Lamarck, Mirbel, Lacépède, Geoffroy Saint-Hilaire, Milne-Edwards en histoire naturelle ; Larrey, Portal, Dupuytren, Pinel, Corvisart, Flourens, Magendie, Pelletan en médecine et chirurgie, et tant d'autres qui seront l'éternel honneur du nom français. Tous

ces hommes, devant lesquels l'Europe s'inclinait avec respect, devaient se préparer à eux-mêmes de dignes successeurs ; mais ici, nous touchons au temps présent. Il convient de s'arrêter et de réserver le reste de cette notice pour l'état et le fonctionnement actuels de l'Académie.

XV

L'Académie des Sciences tient maintenant ses séances le lundi dans l'après-midi. Elle commence la semaine académique. Ce privilège, si c'en est un, est le seul qui lui reste du temps où elle formait la première classe de l'Institut. La salle qu'elle occupe a déjà été décrite dans cet ouvrage ; elle ne contient pas assez de places pour les 78 membres de l'Académie. Les critiques ne lui ont pas été ménagées ; elle est mal éclairée, mal ventilée, mal chauffée. Boussingault prétendait que c'était une salle excellente... pour les candidats ; en tous cas ceux-ci n'ont rien à se reprocher ; car c'est sur les indications des académiciens qu'elle a été aménagée.

Les séances de l'Académie sont publiques ; les dames seules ne sont pas admises, à moins qu'elles ne demandent au président une autorisation, qui n'est jamais refusée.

Lors de la création de l'Institut, Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, avait demandé que les séances ordinaires fussent publiques. « Les citoyens, disait-il, y trouveront un grand avantage pour leur instruction, et les membres de l'Institut, placés sous leurs yeux, ne s'endormiront plus dans leurs fauteuils académiques. » Cette proposition n'eut qu'un succès momentané, et la loi du 9 floréal an IV décida que les séances ordinaires seraient privées et intérieures. Elles le restèrent pendant longtemps. Pour l'Académie des Sciences, quelques savants seulement, en principe ceux dont les

travaux avaient été approuvés par une commission, étaient seuls admis à écouter les discussions académiques. Ce fut le père de Joseph Bertrand, le Dr Alexandre Bertrand, qui, vers 1825, voulut supprimer ces barrières et faire connaître au public dans le journal le *Globe* ce qui se passait à l'Académie. Il y réussit, malgré les efforts et l'hostilité de Cuvier, qui dominait alors à l'Académie ; d'ailleurs

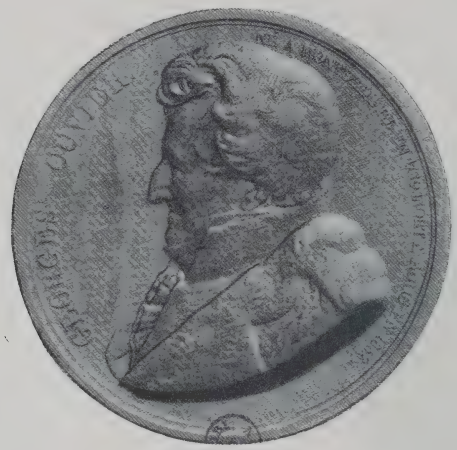

Georges Cuvier (1769-1832).
(Médaille de Bovy.)

Arago, devenu secrétaire perpétuel en 1830, ne tarda pas à ouvrir les portes à deux battants et réserva, dans la salle des séances, une banquette aux représentants de la presse. « Il alla même, nous dit Joseph Bertrand, après la mort de Cuvier, jusqu'à leur livrer après la séance, dans une salle éclairée et chauffée pour eux, tous les manuscrits sans exception, qu'ils pouvaient copier et commenter avant qu'ils entrassent aux Archives de l'Académie. »

Dans un milieu aussi respectueux des traditions que l'est par nature une Académie, de telles innovations ne s'introduisent pas sans soulever bien des critiques. Biot, qui fut l'adversaire acharné de la publicité, faisait, en 1837, le récit suivant :

« Lagrange tira un jour de sa poche un papier qu'il lut à l'Académie, et qui contenait une démonstration du fameux postulatum d'Euclide relatif à la théorie des parallèles. Cette démonstration reposait sur un paralogisme évident, qui parut tel à tout le monde ;

Flourens (1794-1867).
(D'après une lithographie de Lemoine.)

et probablement Lagrange le reconnut pour tel pendant sa lecture, car, lorsqu'il eut fini, il mit son papier dans sa poche et n'en parla plus. Un instant de silence universel suivit, et l'on passa à d'autres sujets. » « Que serait-il arrivé, ajoutait Biot, s'il y eut eu, présentes à la séance, dix à douze personnes, chargées de recueillir cette erreur d'un grand homme, pour la transmettre au public et l'en

occuper ? C'est que, sans doute, Lagrange n'aurait plus ouvert la bouche à l'Académie ; et nous n'aurions pas vu, peut-être même n'aurait-il pas fait, ces admirables mémoires sur les plus grands phénomènes des corps célestes qu'il commença de produire deux ans plus tard, qu'il continua, dans toute la plénitude de son génie, jusqu'à l'âge de soixante-quatorze ans, et qu'il venait nous lire alors, avec toute la passion d'un jeune homme pour qui une découverte serait une nouveauté et un bonheur. »

Ces regrets de Biot étaient-ils bien sincères ? Je n'oserais l'affirmer. En tous cas ses récriminations restèrent sans écho, et ceux mêmes de ses confrères qui auraient été disposés à partager son opinion s'accordèrent à penser que les mesures prises par Arago étaient de celles sur lesquelles il ne pouvait être question de revenir. Pour répondre à ce besoin d'information qui caractérise notre époque, l'Académie fit plus encore. Ces comptes rendus des séances que, malgré l'opposition de Cuvier, le Dr Bertrand avait inaugurés dans le *Globe*, avaient été continués, après sa mort survenue en 1831, dans le journal le *Temps*, par le Dr Louis Roulin, qui devait devenir plus tard membre libre de l'Académie et bibliothécaire de l'Institut. Les analyses du Dr Roulin, ayant paru sous forme de volumes à la fin de l'année, furent très favorablement appréciées. L'Académie décida donc, sur la proposition de ses deux secrétaires perpétuels, de s'en charger elle-même et de les publier dorénavant, en leur donnant l'ampleur et les développements nécessaires. Telle est l'origine des *Comptes rendus hebdomadaires des Séances de l'Académie des Sciences*, dont les secrétaires perpétuels, Arago et Flourens, commencèrent la publication en 1835, imposante collection de 142 volumes in-4°, de 1.600 pages en moyenne, qui constitue aujourd'hui le principal moyen d'action de l'Académie.

XVI

Comme la publicité donnée aux séances, l'institution des *Comptes rendus* souleva les critiques de Biot. La preuve qu'ils répondaient à un besoin réel, c'est qu'ils furent partout imités. La Société Royale de Londres, l'Académie des Lincei, l'Académie de Berlin, la plupart des Sociétés étrangères, publient maintenant des procès-verbaux réguliers de leurs séances ordinaires. Aucune ne le fait avec la même ampleur, la même rapidité que notre Académie. Le soir même de la séance, les notes présentées par les membres ou par leurs auteurs sont, de la part des secrétaires perpétuels, l'objet d'un examen et d'une revision rapides. Elles dépassent souvent la soixantaine, ce qui n'empêche pas l'habile éditeur, M. Gauthier-Villars, de les imprimer dans le délai de deux jours, de les soumettre à la correction des auteurs et de trouver moyen d'envoyer aux abonnés dès le samedi le cahier de 60 à 100 pages d'étendue, qui contient le compte rendu de la séance tenue le lundi, et quelquefois le mardi précédent. Il est impossible de désirer mieux, surtout quand cette rapidité n'exclut pas les soins artistiques que l'éditeur a l'habitude de donner à ses publications.

Les *Comptes rendus* ne sont pas d'ailleurs la seule collection publiée par l'Académie. Il y a aussi les *Mémoires présentés par les savants étrangers*, qui comprennent déjà 34 volumes in-4°, et les *Mémoires* des membres eux-mêmes, qui forment 63 volumes de même format. Nous négligeons les publications exceptionnelles : *Mission du cap Horn*, *Passage de Vénus*, *Phylloxera*, *œuvres de Laplace*, *de Cauchy*, etc. Sous ce rapport, on le voit, la nouvelle Académie s'est montrée tout à fait digne de son aînée.

XVII

Les séances de l'Académie sont aujourd'hui suivies par un public nombreux qui, en dehors des journalistes, comprend surtout les assistants ou les élèves des Académiciens, ceux qu'aux premiers temps de l'Académie, on aurait choisis pour élèves ou pour adjoints. Ils viennent causer avec leurs maîtres, présenter une note, se recommander pour un prix ou pour une candidature, trouvant ainsi moyen de s'épargner, en quelques minutes, bien des démarches ou bien des visites. Il y a aussi des auditeurs désintéressés, venus pour suivre la séance et pour écouter les communications. Avouons-le ; leur curiosité et leur désir de s'instruire sont souvent bien mal récompensés. Certes, quand une communication d'un intérêt exceptionnel est faite à l'Académie, elle est écoutée avec un silence religieux ; mais ces moments de silence sont trop rares, au gré surtout des journalistes, désireux de pouvoir préparer leur compte rendu pour le journal du soir ou du lendemain. Il arrive le plus souvent que chacun parle à voix haute, sans se préoccuper de ce qu'il faudrait écouter. Le mal hélas ! est invétéré. J'ai lu, je ne sais plus où, que lorsqu'en 1699, on assigna des places aux académiciens dans leur nouvelle salle du Louvre, on mit un géomètre à côté d'un anatomiste, « et comme ils ne parlèrent pas la même langue, les conversations particulières en furent moins à craindre ». C'est en vain que nos présidents essaient d'obtenir le silence. En quittant le fauteuil de la présidence, M. d'Abbadie nous engageait à nous écouter les uns les autres. Son conseil a suivi les neiges d'antan ; et, dans son discours de bienvenue, le président actuel, M. Poincaré, a dû se borner à constater que, si l'Académie est une de celles où l'on écoute le moins, elle est aussi une de celles où l'on travaille le plus. Sur ce point, nul ne le contredira. Souvent, dans le court espace de trois quarts d'heure, ont été déposées sur le

bureau, avec de brèves explications, plus de 50 notes, dont plusieurs contiennent des découvertes appelées à susciter, partout où l'on travaille, des réflexions profondes ou des recherches étendues. J'ai vu le temps où des discussions intéressantes et prolongées s'engageaient à l'Académie ; j'ai assisté aux luttes épiques de Leverrier et de Delaunay, aux discussions de Pasteur avec ses adversaires

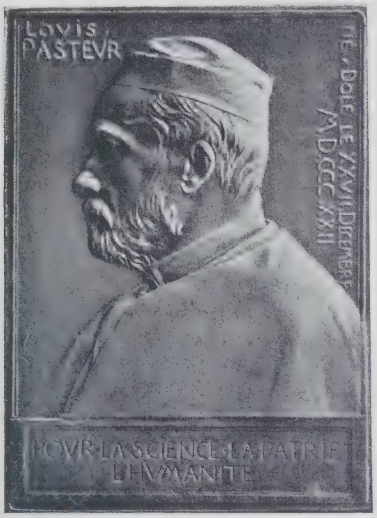

Pasteur (1822-1895).
(Plaquette gravée par Roty.)

de tout ordre, à celles du Dr Bouillaud et du comte du Moncel, à propos du phonographe d'Edison, bien injustement accusé de supercherie. Ces temps héroïques sont passés ; jamais le mouvement des recherches n'a été plus intense qu'aujourd'hui, et cependant les savants paraissent avoir perdu le goût des discussions, des exposés généraux. Il est aisé d'expliquer cette contradiction.

Le temps n'est plus où un Laplace, un Cuvier, un Arago pouvaient porter un jugement sur toute recherche scientifique. Les différentes disciplines se sont constitué des méthodes propres, et surtout un langage spécial ; il est devenu aussi difficile de suivre un chimiste

exposant une réaction de chimie organique, un zoologiste expliquant les lois complexes de l'hérédité, qu'il l'était autrefois de comprendre une page de calcul intégral. Depuis longtemps, les géomètres avaient renoncé à donner une idée nette de leurs recherches ;

Globe construit par Jean Lhoste, conservé à la Bibliothèque de l'Institut.

presque tout le monde, aujourd'hui, est devenu géomètre sur ce point.

Il y a une autre raison, celle-là heureusement est passagère, pour laquelle les discussions et les polémiques se font de plus en plus rares à l'Académie. A cette ardeur pour l'étude, qui est restée plus vive que jamais, les chercheurs allient aujourd'hui un scepticisme outré vis-à-vis de toute théorie, de toute explication générale des

phénomènes. La découverte de l'unité des forces physiques, qui sera le véritable titre de gloire scientifique du XIX^e^ siècle, est venue mettre en question les théories qui paraissaient les plus plausibles et les plus fécondes. On ne prend plus parti aujourd'hui, ni pour la théorie de l'émission ni pour celle des ondulations, ni pour la continuité, ni pour la discontinuité de la matière. Ce sont là des hypothèses que l'on admet tour à tour, et quelquefois simultanément. On ne les envisage nullement comme nous donnant une idée des choses, ou une approximation de la réalité. Ce sont des outils, que l'on emploie successivement ou simultanément, suivant les circonstances. La vérité est qu'après la brillante synthèse que les philosophes anciens avaient étayée sur des faits insuffisants et recueillis sans méthode, après celle qui a été inaugurée au XVII^e^ siècle par les travaux de Newton, nous abordons aujourd'hui, avec des moyens d'ailleurs plus puissants, une tentative nouvelle d'explication des phénomènes du monde physique. Nous sommes donc dans une période de transition, et les époques de transition ne se caractérisent ni par les luttes, ni par la foi.

XVIII

Je ne saurais terminer cette rapide notice sans dire au moins quelques mots des fondations si nombreuses, si variées, que des personnes généreuses et d'esprit élevé ont instituées auprès de l'Académie des Sciences. Depuis l'année 1721, où, après avoir soutenu devant le Parlement de Paris un long et difficile procès, elle put décerner pour la première fois un prix institué par Rouillé de Meslay, conseiller au Parlement, le nombre des fondations de toute nature dont l'exécution lui est confiée s'est accru singulièrement. Chaque année, les secrétaires perpétuels ont l'habitude de prononcer dans les séances publiques l'éloge d'un de leurs confrères

disparus. Il conviendra sans doute que l'un de nous consacre une de ces séances à célébrer la mémoire de ceux qui, en confiant à l'Académie le soin de réaliser leurs intentions généreuses, l'ont aidée par cela même à mieux remplir sa mission. Ce jour-là, il y aura lieu de placer en première ligne M. de Montyon, le bienfaiteur des hôpitaux de Paris et de deux de nos Académies. Ses libéralités ont permis à l'Académie des Sciences d'instituer onze prix annuels ; six récompensent les travaux de médecine et de chirurgie ; deux sont

En-tête de papier à lettre.

réservés à ceux qui auront trouvé le moyen de rendre moins insalubre un art, ou un métier.

A l'époque où le choléra décimait notre pays, un homme de bien, M. Bréant, a eu la pensée de fonder un prix de 100.000 francs, destiné à récompenser celui qui aura trouvé les moyens de guérir la terrible maladie. Ce moment viendra peut-être, grâce aux découvertes de Pasteur et Robert Koch ; en attendant, les arrérages de la fondation servent chaque année à récompenser les meilleurs travaux sur les maladies épidémiques ou contagieuses.

Dans son désir de servir la science, l'Académie accepte toute donation, pourvu qu'elle ait un côté utile. Le moment sans doute n'est pas prochain où les astronomes auront trouvé le moyen de communiquer avec un astre (autre que la planète Mars !) ; et cependant, l'Académie n'a pas cru pouvoir refuser un prix de 100.000 francs,

fondé par M^me^ Guzman et destiné à récompenser une découverte si hypothétique, parce que les termes même de la donation lui permettent d'en attribuer les arrérages tous les cinq ans aux travaux importants, de toute nature, publiés en astronomie.

Parmi les fondations les mieux conçues, il faut signaler celle du D^r^ Louis La Caze, celui même qui a fait à notre Musée du Louvre un don royal. Il a légué à l'Académie des Sciences les sommes nécessaires pour permettre la fondation de trois prix biennaux de 10.000 francs : l'un pour la physique, l'autre pour la chimie, le troisième pour la physiologie : « Je provoque, dit-il dans son testament, par la fondation assez importante de ces trois prix, en Europe et peut-être ailleurs, une série continue de recherches sur les sciences naturelles, qui sont la base la moins équivoque du savoir humain ; et en même temps, je pense que le jugement et la distribution de ces trois prix par l'Académie des Sciences sera un titre de plus au respect et à l'estime dont elle jouit dans le monde entier. Si ces prix ne sont pas obtenus par des Français, du moins ils seront distribués par des Français, et par le premier corps savant de France. »

Ces marques de haute estime que des Français donnent à l'Académie, elle les a reçues aussi d'un grand nombre d'étrangers. Il suffira de rappeler le prix Tchihatchef, destiné à récompenser les explorations sur le continent asiatique, le prix Jecker, décerné tous les ans au meilleur travail de chimie organique, le prix Jérôme Ponti et le prix fondé récemment par M. Wilde, pour récompenser une découverte sur les sciences expérimentales.

Le prix le plus important dont dispose l'Académie est celui qui porte le nom de Victor Leconte. Il est triennal et il est destiné d'une manière générale à récompenser, soit une découverte capitale, soit une application réellement nouvelle de la science.

Parmi toutes ces fondations, et ceci est à l'honneur de l'Académie,

plusieurs sont dues à ses membres, à ceux qui l'ont vue à l'œuvre et ont été mêlés à sa vie de tous les jours. C'est Lalande, si cruellement traité un jour par Napoléon, qui a eu l'honneur de donner l'exemple en 1802. Le prix Lallemand, les deux prix Montagne, le prix Serres,

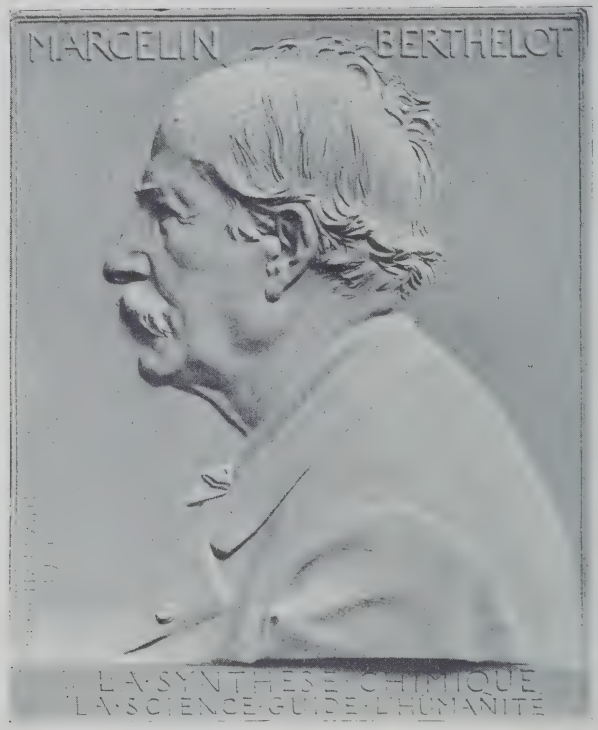

Marcelin Berthelot (1827-1907).
(Plaquette gravée par J.-C. Chaplain.)

le prix Vaillant, le prix Gay, la fondation du Moncel, la médaille Janssen, le prix Lannelongue, ont tous pour origine des académiciens.

Il est arrivé plus d'une fois aussi que des femmes à l'esprit élevé, désireuses de perpétuer la mémoire de maris ou de parents regrettés, ont voulu fournir à l'Académie les moyens d'encourager les études auxquelles s'étaient voués pendant leur vie ceux qu'elles avaient

perdus. Telle est l'origine des prix Laplace, Delalande-Guérineau, Damoiseau, Valz, de Pontécoulant, du prix Jean Reynaud, décerné successivement par les cinq Académies, du prix Savigny, destiné à récompenser les jeunes zoologistes voyageurs et à perpétuer ainsi la mémoire « d'un martyr de la science et de l'honneur ».

Plus d'une fois aussi, les Comités chargés de rendre hommage à quelque savant illustre ont attribué à l'Académie, en vue d'une fondation, les reliquats des souscriptions qu'ils avaient recueillies. C'est ainsi que l'Académie a pu créer le prix Cuvier et décerner, en témoignage de grande estime, les médailles Arago, Lavoisier, Berthelot.

Nous ne saurions oublier ici les fondations de l'État, et particulièrement celle qui est due à l'initiative de Charles Dupin, membre de la section de mécanique. Quand ce savant illustre devint ministre de la Marine, il constitua un prix de 6.000 francs destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales; et depuis, cette belle fondation a toujours été maintenue par ses successeurs. C'est sans hésitation que les concurrents, toujours nombreux, communiquent à l'Académie les inventions les plus secrètes; elle couronne les meilleures, sans pouvoir, on le conçoit, donner toujours les motifs de ses décisions, mais aussi sans que jamais, ni son impartialité, ni sa compétence aient été contestées. La création d'un prix analogue pour les sciences militaires aurait certainement les résultats les plus heureux.

XIX

Sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans plus de détails, on voit que l'Académie dispose de ressources considérables; mais il importe de ne pas perdre de vue que ces ressources ont une affectation rigoureusement déterminée par les donateurs. Notre compagnie met tous ses

soins à respecter, dans leur lettre et dans leur esprit, les intentions exprimées par ceux qui lui ont fait confiance. C'est précisément parce qu'elle les respecte scrupuleusement, qu'elle désirerait parfois que ces conditions fussent moins rigoureuses et moins explicites. Les fondations Binoux et Petit d'Ormoy lui avaient seulement imposé l'obligation de fonder des prix. Cela lui a permis de combler des lacunes regrettables et d'encourager des études trop négligées chez nous. C'est ainsi qu'avec les fonds Binoux, elle a pu instituer un prix destiné à favoriser l'histoire des sciences, et qu'avec les fonds Petit d'Ormoy, elle a pu créer deux prix biennaux de 10.000 francs, destinés à récompenser les mathématiciens et les naturalistes, oubliés trop souvent par les donateurs.

Récompenser un travail, c'est une bonne chose; l'Académie sera toujours prête à le faire quand on le lui demandera; mais provoquer et encourager des recherches, cela est mieux encore. Ne pourrait-on nous donner plus de liberté et nous faire des libéralités nouvelles dont il nous serait permis de disposer dans un but d'intérêt général ? Il nous serait si facile d'associer à chaque don le nom du bienfaiteur, par exemple en rappelant dans nos programmes, dans nos séances publiques, et les noms des donateurs, et l'emploi de leurs libéralités.

C'est à une intention de ce genre qu'a obéi M. Godin de Lépinay, ancien élève de l'École Polytechnique. Il a légué sa fortune à l'Académie en lui imposant l'unique condition d'en employer les revenus à encourager les recherches scientifiques, de quelque nature qu'elles soient. L'Académie n'est encore que nu propriétaire; mais quand le moment sera venu, elle n'aura aucune peine à remplir de si généreuses intentions. Elle saura aussi reporter régulièrement le mérite de ses libéralités à celui qui lui aura permis de les distribuer.

Parmi les fondations dues à des membres de l'Institut, j'ai négligé de mentionner celle qui est due à Antoine d'Abbadie, l'illustre explo-

rateur de l'Ethiopie. Originaire des environs de Saint-Jean de Luz, M. d'Abbadie revenait sans cesse à son pays natal; par ses efforts, il avait réussi à constituer une belle propriété de trois cents hectares. Il avait su choisir, au centre de son domaine, un emplacement merveilleux d'où l'on a la plus belle vue, à la fois sur la mer et sur la montagne ; et il y fit élever, de 1860 à 1870, un magnifique

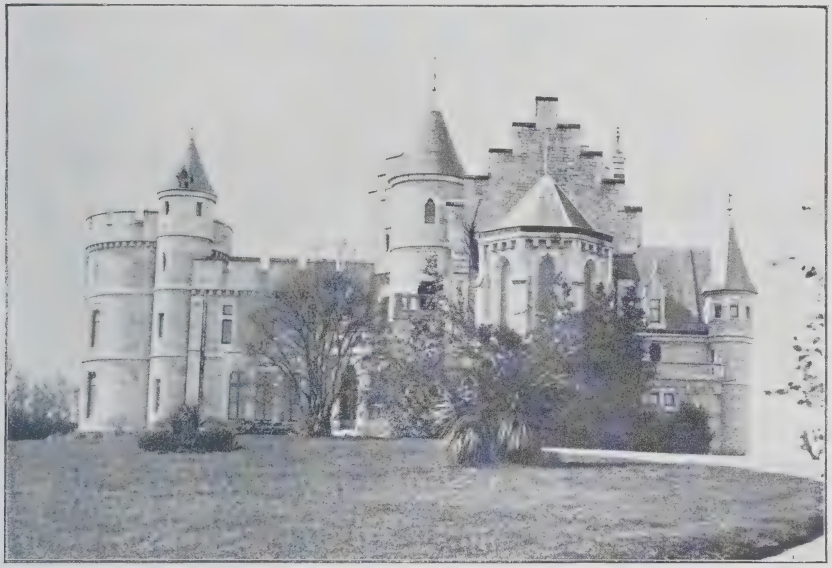

Château d'Abbadia, à Hendaye, légué à l'Académie des Sciences par Ant. d'Abbadie.

château, dont les plans furent donnés par Viollet Le Duc. C'est là qu'il venait se reposer chaque année. Il avait fait construire, attenant au château, un petit observatoire ou plus exactement une salle méridienne, où il faisait poursuivre, sous sa direction, des observations astronomiques régulières. Passionnément attaché à son pays natal, il distribuait chaque année des prix destinés à maintenir l'originalité du peuple basque et à assurer la conservation de sa langue et de ses exercices nationaux. Il a voulu assurer après lui la continuation de son œuvre sociale comme de son

œuvre astronomique, et il l'a confiée tout entière à l'Académie des Sciences, dont il était un des membres les plus aimés et les plus respectés.

Gaston Darboux,
Secrétaire perpétuel de l'Académie
des Sciences.

Composition de Sébastien Le Clerc (1678), pour une carte de l'Académie des Sciences.

Frontispice du « Livre de Portraiture » de Charles Le Brun, avec le portrait du peintre

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

I

Nous devons peut-être chercher l'origine des académies modernes des Beaux-Arts dans la compagnie de peintres qui se constitua, à Venise, en 1290, sous le patronage de saint Luc. *La credulita che San Luca Evangelista fosse pittore* a inspiré les premiers groupements corporatifs d'artistes et d'artisans. D'autres confréries similaires s'organisèrent à Sienne et à Florence. La première compagnie qui reprit pour son compte le nom antique d'académie fut fondée à Milan par Ludovic le More (1484). Léonard de Vinci la dirigeait.

Le vieux nom platonicien « d'académie » n'était pas choisi au hasard. En empruntant, pour désigner la compagnie qu'il allait présider, le vocabulaire de la Grèce antique, Léonard entendait définir une aristocratie intellectuelle. Entre les deux éléments qui constituaient les compagnies artistiques un conflit avait éclaté : les artistes créateurs se sentaient opprimés par la foule des artisans manuels. L'amour pur et désintéressé de l'art voulut affirmer sa volonté de s'affranchir des servitudes du métier. L'exemple de cette révolution des mœurs est donc venue d'Italie. Toutefois, à Rome même, on ne constate qu'en 1593 l'existence d'une académie composée d'artistes.

En France, les ouvriers et les artistes demeurèrent longtemps confondus dans la communauté des confréries. Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire de la constitution corporative. Pendant tout le moyen âge et la Renaissance, nul ne pouvait peindre, sculpter ou bâtir s'il n'appartenait à une corporation et s'il n'en acceptait les charges. Le devoir d'obéissance aux statuts primait tous les autres. De par la loi du compagnonnage, peintres et sculpteurs étaient confondus avec les gens de métier : brodeurs, merciers, étoffeurs, doreurs et marbriers. Pour se soustraire à cette confusion, nul autre moyen que le caprice et la faveur. Nos rois et les seigneurs attachaient à leur personne les peintres et les statuaires habiles, mais ceux-ci n'échappaient à la servitude corporative qu'en se soumettant à des domesticités princières.

Plus d'un historien moderne a pris la défense des corporations. Nous ne nions pas qu'elles aient répondu, à l'origine, à un besoin des mœurs ; mais l'esprit de mercantilisme y domina vite. La loi du nombre et la vénalité opprimèrent dans les confréries artistiques tout sentiment de liberté et de progrès. Elles devinrent à la longue un obstacle à la civilisation. Il fallut secouer le joug de leur despotisme égalitaire pour créer dans la société française, ne disons pas une aristocratie, disons seulement une élite artistique. Ce grand

événement de l'histoire de l'art se produisit pendant la minorité de Louis XIV.

Depuis un demi-siècle une guerre de procès était engagée entre

La fontaine de la Minerve dans la seconde cour de l'Institut.

les artistes et la Corporation. Les arrêts du lieutenant civil de la Prévôté de Paris dénouaient tant bien que mal ces conflits, pour les laisser renaître aussitôt. On pouvait distinguer dans la corpora-

tion trois catégories différentes : les maîtres-jurés, les brevetaires, et ceux enfin qui n'étaient ni brevetaires, ni maîtres. Le brevet donnait, à défaut de réelle indépendance, un certain lustre aux artistes distingués par la cour. Les brevetaires devaient à la faveur royale certains privilèges, tels que subsides ou exemptions de taxes. C'en était assez pour exciter contre eux la jalousie de leurs confrères. En 1646, les exigences de la corporation transformèrent en lutte ardente les sourds dissentiments qui duraient depuis de longues années.

Médaille commémorative de la fondation de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture (1667).

Les maîtres jurés émirent la prétention de réduire à quatre, à six au maximum, les peintres de la Maison du Roi ; à deux, les peintres de la Reine. C'était de la part de la Jurande une grande imprudence : elle s'attaquait à la prérogative royale. Elle prétendait imposer en outre aux brevetaires le devoir de travailler en chambre pour les maîtres de la communauté. La corporation exposa ses prétentions dans une requête adressée au Parlement de Paris.

Un avant-faire-droit du Parlement, rendu au mois d'août 1647, jeta l'alarme parmi les artistes brevetaires. « Ceux qui prennent la qualité de peintres et sculpteurs du Roi et de la Reine » étaient assignés à comparaître. Le Parlement semblait disposé à consacrer les privilèges des maîtres-jurés.

Il appartint à un artiste de comprendre que ce qui allait être mis en jeu, c'était la liberté et la dignité de l'art.

Charles Le Brun était déjà célèbre. Doué d'une rare énergie, à la fois audacieux et prudent, le jeune peintre se dévoua passionnément à cette noble cause. Il avait du savoir et de l'expérience. Un

séjour à Rome, pendant lequel il avait reçu l'austère enseignement de Poussin, lui avait permis d'étudier le fonctionnement des compagnies artistiques de Rome et de Florence. Il résolut d'affranchir ses confrères et de les réunir en un groupement semblable à l'Académie romaine de saint Luc.

Le Brun connaissait trop bien la société de son temps pour croire qu'une création pareille pourrait se passer de la tutelle d'un grand seigneur. Il comptait parmi ses protecteurs M. de Charmois, qu'il avait connu à Rome en qualité de secrétaire de l'ambassadeur du Roi, le maréchal de Schomberg. M. de Charmois remplissait maintenant les fonctions de conseiller d'État. Il était lettré et amateur éclairé des arts, avec cela fin courtisan et homme de bon conseil. Le Brun lui fit part de ses projets et sollicita son intervention. M. de Charmois conseilla aussitôt à Le Brun d'en appeler à l'autorité royale.

Le Brun avait groupé autour de lui La Hyre, Jacques Sarrazin, Sébastien Bourdon et Lesueur. Les autres brevetaires ne tardèrent pas à se joindre à ce premier groupe. M. de Charmois les réunit sous sa présidence. Le chancelier Séguier, qui honorait Le Brun de sa bienveillance, s'était déclaré favorable à la cause de l'affranchissement des brevetaires.

Cette assemblée tenue chez M. de Charmois, et que nous pouvons considérer comme la première séance d'une académie française des Beaux-Arts, commença par un acte touchant de solidarité. Elle débuta par l'ouverture d'une souscription en faveur d'un confrère malheureux. On lit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie Royale :* « Chacun des assistants s'écria que ce jour était trop heureux pour les arts pour qu'il fût permis de laisser dans la souffrance un confrère dénué des ressources de la fortune et que l'Académie ne pourrait se former sous des auspices plus favorables que ceux de l'humanité et de la miséricorde. » Il est charmant que

la compagnie des artistes de France ait préludé à ses travaux par une bonne action.

M. de Charmois voulut se charger lui-même de rédiger la requête

Pierre Mignard (1610-1695), peintre du Roi.
(Peint par lui-même. Gravé par Edelinck.)

au Roi. Cependant Le Brun, conseillé par le chancelier Séguier, multipliait les démarches.

Le cardinal Mazarin vit d'un œil favorable les artistes français s'inspirer des institutions italiennes. Il prit en main les intérêts de l'Académie naissante. La Reine-Régente signa la charte d'affranchissement.

L'acte de l'autorité royale du mois d'août 1648 « faisoit très

expresses inhibitions et défenses aux maîtres et jurés, peintres et sculpteurs de donner aucun trouble et empêchement aux peintres et sculpteurs de l'Académie soit par visites, saisies de leurs ouvrages, confiscations, soit en les voulant obliger à se faire passer maîtres, ni autrement, en quelque sorte et manière que ce pourroit être, à peine de deux mille livres d'amende ».

La liberté des artistes était fondée en France. La volonté royale entendait nettement soustraire à la tyrannie de la Jurande « ceux qui avec le plus d'honneur et de capacité professent les arts libéraux ». Elle les dispensait « de travailler sous des broyeurs de couleur ou sous des polisseurs de marbre qui *se sont fait recevoir maîtres pour de l'argent* ». A la corporation étroite et vénale, les lettres patentes opposent en termes formels l'élite ouverte et désintéressée. L'acte royal dit encore : « *Et afin que les arts de peinture et de sculpture pussent être exercés plus noblement*, Sa Majesté ordonnait que tous peintres et sculpteurs, *tant français qu'étrangers* comme aussi ceux qui, ayant été reçus maîtres, s'étaient volontairement départis ou se voudraient à l'avenir séquestrer dudit corps de métier, seraient admis à ladite Académie sans aucun frais, s'ils en étaient jugés capables par les douze anciens d'icelle. »

Jeton de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture (1704).

Liberté et dignité de l'artiste, constitution d'un corps d'élite se recrutant par cooptation, création d'une aristocratie du talent, ouverte à tous, tout ce qui fait la raison d'être, la grandeur et la force d'une Académie des Beaux-Arts est formulé dans la première charte de la compagnie réunie par Le Brun.

L'idée était grande. Son prestige et sa vertu durent encore. Le mérite de Le Brun consista surtout à vouloir que les libertés des

artistes fussent codifiées. La qualité, si enviée, de brevetaire, n'était en somme qu'un présent de la faveur royale, un don de l'arbitraire essentiellement précaire et perpétuellement révocable. Le Brun comprit qu'il fallait appuyer l'affranchissement des artistes sur la force collective. Il comprit encore que ces droits nouveaux imposaient à l'élite de nouveaux devoirs.

L'Académie royale de Peinture et de Sculpture se constitua fortement. Nommons ses membres fondateurs : ils furent, avec Le Brun, Errard, Bourdon, La Hyre, Sarrazin, Michel Corneille, Perrier, Beaubrun, Lesueur, Juste d'Egmont, Van Obstal, Guillain. M. de Charmois fut proclamé chef de l'Académie.

Les premiers statuts interdirent aux académiciens de tenir boutique de leurs ouvrages. Désormais, plus de ces enseignes qui confondaient les artistes avec des marchands et des manœuvres. C'est l'honneur professionnel que la nouvelle compagnie édicte en commandant à ses membres « de ne rien faire qui pût donner lieu à confondre l'état honorable d'académicien avec l'état mécanique et mercenaire des maîtres de la communauté ».

A peine l'Académie Royale fut-elle organisée que Le Brun sentit la nécessité de la faire servir à l'enseignement. Depuis son séjour à Rome, il songeait à la création d'une grande école d'art. Une école académique de dessin lui apparaissait comme l'annexe obligée de la compagnie nouvelle. Le 1er février 1648, s'ouvrait « l'École du nu ». L'Académie, qui s'était réunie d'abord chez un ami de M. de Charmois, près de Saint-Eustache, s'installa rue des Deux-Boules, à l'hôtel de Clisson. Les douze anciens remplissaient les fonctions de professeurs.

II

L'Académie laissait sa porte ouverte. Elle appelait à elle les transfuges de la communauté. Quelques-uns s'empressèrent de venir à

elle. Mais la Corporation lutta, et non sans vaillance. Mignard, rival de Le Brun, éleva autel contre autel, école contre école ; Simon Vouet le secondait. La Jurande, sous le nom d'Académie de Saint-Luc,

Simon Vouet (1590-1649), peintre du Roi.
(Gravé par R.-V. Vorst, d'après Van Dyck.)

résista pendant plusieurs années. Elle ayait, elle aussi, créé une école de dessin, avec enseignement d'après le modèle, qui ne fut pas sans rendre des services.

L'Académie s'émut de se voir ainsi mise en échec. Quelques-uns de ses membres souhaitaient une réconciliation entre les deux com-

pagnies rivales. Malgré la faveur de la cour, malgré d'illustres patronages, l'institution naissante avait à combattre contre bien des difficultés. Elle manquait de ressources pécuniaires. Aucun local ne lui était concédé. Le Brun, avec son tempérament combatif, demeurait l'adversaire irréconciliable des maîtres-jurés ; il se refusait « à rien faire qui pût donner lieu à confondre l'état honorable d'académicien avec l'état mécanique et mercenaire des maîtres de la communauté ». Son intransigeance dut céder devant le sincère désir de fusion qu'éprouvaient la plupart des académiciens. Cette fusion se produisit en 1651. On vit les artistes de l'Académie et les membres de la Corporation de Saint-Luc siéger ensemble dans la maison Sainte-Catherine. La paix dura quatre ans ; ce ne fut qu'une paix boiteuse. Le 3 juillet 1655, il y eut de nouveau rupture.

Jusqu'alors l'Académie Royale avait eu pour protecteur le chancelier Séguier. Il lui fallait désormais un patronage plus puissant encore. En se démettant généreusement de son titre de protecteur, le Chancelier, ami de la première heure des académiciens, leur conseilla de solliciter l'appui officiel du cardinal Mazarin. Le tout-puissant ministre, disions-nous plus haut, n'avait pu que voir d'un œil favorable se créer en France une institution qui lui rappelait l'Italie. Il n'hésita pas à accorder son patronage. C'était assurer à l'Académie la suprématie.

Dès lors elle triompha de ses adversaires. Sa première conquête fut celle d'une installation définitive. Un de ses membres, le sculpteur Sarrazin, devait à la bienveillance royale le privilège d'un logement au-dessous de la grande galerie du Louvre. Sarrazin renonça à cette faveur. Un brevet du Roi, daté du 6 mai 1656, dotait l'Académie de ce logement.

Avec Mazarin, avec Colbert, se multiplièrent les marques de la protection du pouvoir. L'exemption formelle des lettres de maîtrise

est accordée aux membres de l'Académie Royale. Des subsides pécuniaires sont concédés à la Compagnie.

Les statuts du 24 décembre 1668 nous montrent l'Académie entièrement affranchie de la maîtrise et vivant de sa vie propre. Cette

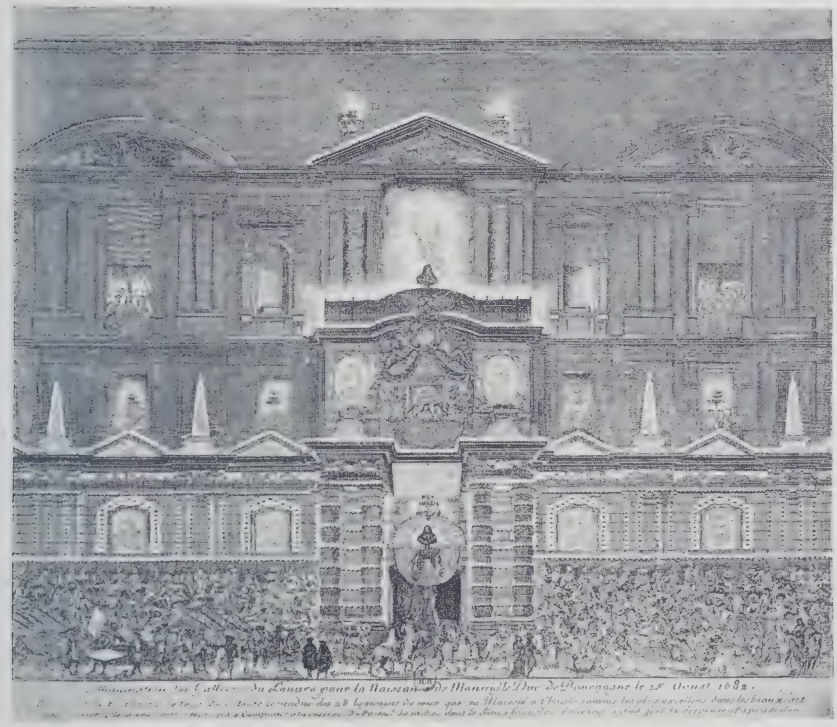

Illumination de la galerie du Louvre faite en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne (1682) par les artistes de l'Académie logés au Louvre.

(Gravure de Jean Marot.)

charte est l'œuvre de Colbert. « Sa Majesté, disait-il, veut appuyer et maintenir solidement son Académie Royale de Peinture et de Sculpture. »

L'Académie Royale de Peinture et de Sculpture contenait les dignitaires suivants :

1 directeur;

1 chancelier ;
4 recteurs ;
2 adjoints à recteur ;
16 honoraires (8 amateurs et 8 associés libres) ;
12 professeurs de peinture et de sculpture ;
6 adjoints à professeur ;
1 professeur de géométrie ;
1 professeur d'anatomie ;
8 correcteurs ;
1 trésorier ;
1 secrétaire.

Le nombre des académiciens n'était pas limité. Il oscilla toujours entre cent vingt et cent trente. L'Académie se recrutait par l'élection. Les femmes n'en étaient pas exclues. On ne pouvait faire partie de l'Académie qu'après avoir obtenu le titre d'agrégé, sur la production d'un « morceau d'agrément ». Les agrégés, candidats au titre d'académicien titulaire, devaient présenter au jugement de leurs pairs un ouvrage dit « morceau de réception ».

L'Académie jouissait du monopole des expositions publiques. Ses membres avaient, seuls, le privilège d'exposer au Louvre. Les premières expositions de l'Académie avaient été faites en plein air, dans la cour du Palais-Royal. Ce fut seulement en 1699 que Mansart obtint de Louis XIV que l'Exposition eût lieu dans la grande galerie du Louvre.

La création de l'École française de Rome se rattache étroitement à l'histoire de l'Académie Royale. Au premier rang de ses prérogatives et de ses devoirs l'illustre compagnie plaçait sa mission éducatrice. L'idée de créer une école d'art supérieure s'imposait. Les académiciens ne pouvaient songer à l'établir que dans la ville de Rome, métropole des arts. Nos artistes avaient, à plusieurs reprises, pris, à leurs frais et à leurs risques et périls, la route de l'Italie.

Le Brun, grâce aux libéralités de Séguier, venait de faire dans la Ville éternelle un long séjour. Il rêvait de voir transformer ce stage volontaire en institution d'État. Colbert eut le mérite de prendre à son compte cette idée féconde. Tous les historiens de notre Académie romaine s'accordent à voir dans le grand ministre le véritable fondateur de l'institution. Les statuts de l'Académie de Rome furent publiés le 11 février 1666.

Première exposition des artistes de l'Académie dans la grande galerie du Louvre (1699).
(D'après une estampe anonyme du XVII^e siècle.)

La lecture de ces premiers statuts suffit à faire bien comprendre ce qu'avaient voulu Colbert et Le Brun : mettre dans un lieu inspirateur, à l'abri des soucis matériels, une élite de jeunes artistes, les faire vivre en commun, les entraîner aux grands efforts, leur donner le goût et la force des grands sujets : « Tous lesdits estudiants mangeront ensemble avec leur recteur, qui en ordonnera un, par jour et par semaine, pour lire l'histoire pendant le repas, estant très important qu'ils en soyent bien instruits. » Ces premiers règlements étaient austères. Les pensionnaires devaient se lever, l'été, à cinq heures, et l'hiver à six. Ils commençaient leur journée, par

assister au saint sacrifice de la messe, qu'ils étaient tenus « d'écouter avec toute l'attention et la modestie requises ». Les statuts prévoyaient le cas d'un pensionnaire qui refuserait de travailler : il était déchu « de la grâce qu'il avait plu à Sa Majesté de lui accorder ».

Charles Errard (1608-1689).
Premier recteur de l'Académie de France à Rome.
(D'après une sanguine de Jac. Belly.)

Le jour de la Saint-Louis, un prix était décerné au pensionnaire le plus méritant.

Colbert proposa Errard pour premier recteur de l'Académie de Rome. Charles Errard, peintre et architecte, était un des « douze anciens » de l'Académie Royale, un des premiers professeurs de l'« École du nu ». Il connaissait et aimait l'Italie. Son père, peintre lui aussi, en même temps qu'architecte et ingénieur, l'avait mené à

Rome à l'âge de dix-huit ans. Il y fit, quelques années après, un long séjour, grâce à une pension du Roi que lui avait fait obtenir Fréard de Chambray. Il avait passé seize années à dessiner les monuments de la Ville éternelle. A son retour en France, sa réputation d'excellent dessinateur et la protection du surintendant des bâtiments Sublet des Noyers lui avaient fait obtenir un brevet avec logement au Louvre. Avant Le Brun, il avait su diriger de grands travaux d'ensemble et avait « donné tous les dessins des ouvrages qui se faisaient chez le Roi pour la sculpture, la menuiserie, la serrurerie et généralement pour tout le travail qui dépend du dessin ». (Guillet de Saint-Georges.) Sublet des Noyers l'avait choisi, comme le plus savant et le plus habile, pour décorer de peintures la galerie de son château de Dangu. M. de Chennevières nous dit que ses ouvrages exécutés au Louvre montèrent à la somme considérable de 78.000 livres. L'œuvre de Charles Errard a péri. Le Louvre ne possède de lui qu'un portrait (dessin à la sanguine) de M. de Chambray, son premier protecteur; ce dessin provient du cabinet de Mariette. Et pourtant le grand amateur prisait médiocrement le talent d'Errard. A en croire Mariette, l'influence du premier recteur sur ses pensionnaires aurait été fâcheuse : il les aurait « trop assujettis à ce que l'anatomie, les proportions et les règles de l'art ont de plus servile ». Errard a donné les dessins de cette église parisienne de l'Assomption, qui ne devait pas être, il faut l'avouer, le plus léger de ses ouvrages. Frédéric Reiset dit de lui « qu'à force de mesurer des statues, des piédestaux et des colonnes, il avait contracté une manière lourde et sans charme ». Ce fut, en tout cas, un premier recteur de notre Académie romaine profondément dévoué à ses fonctions. Il y fit d'abord un séjour de sept années ; puis Colbert le confirma une seconde fois dans ses fonctions, en 1675. Il mourut à Rome ; sa sépulture est à Saint-Louis-des-Français.

Le 6 mars 1666, Charles Errard vint faire ses adieux à ses con-

frères de l'Académie royale. Il était escorté des douze premiers pensionnaires : six peintres, quatre sculpteurs et deux architectes. Le registre de la séance ne nous donne pas le nom des douze jeunes gens. Nous voyons toutefois, dans les *Comptes des Bâtiments du Roi*, publiés par M. Jules Guiffrey, qu'une somme de 900 livres fut versée, le 21 avril 1666, aux sieurs Du Vivier jeune, architecte; Bonnemaire et Corneille, peintres, Raon, Lespingola et Clérion, sculpteurs. Le 4 juin suivant, un subside de 1.200 livres était versé, pour son voyage, au sieur Errard, peintre, « qui s'en va à Rome pour estre Recteur de l'Académie de peinture que Sa Majesté a ordonné y estre establie ».

Cette séance du sixième jour de mars 1666 est une date qui doit demeurer chère à tous les titulaires et à tous les partisans du prix de Rome. Les douze pensionnaires « prenant congé de l'Académie, luy ont rendu leurs très humbles remerciemens et ont protesté de se soumestre religieusement aux status faictz par l'ordre du Roy... Sur quoy l'Académie a exhortez lesdits susnommés de rendre tous les respectz et obéissance qui sont deubz à M. Errard, lequel le Roy a choisi pour la direction et la conduite de ladite académie à Rome ». L'Académie décida que les noms des douze premiers pensionnaires seraient enregistrés dans le procès-verbal. Nous le répétons, sa volonté ne fut pas exécutée. Avait-elle déjà un secrétaire perpétuel susceptible de faillir quelquefois? Ce serait une consolation pour celui à qui il pourrait arriver de se tromper à son tour.

Nous avons signalé deux architectes parmi les élèves désignés pour se rendre en Italie, dès l'année 1666. L'Académie Royale ne portait pourtant que le titre d'Académie de Peinture et de Sculpture. L'Académie d'Architecture ne devait être instituée qu'en décembre 1671. Elle doit son origine au Conseil des bâtiments établi, vers 1663, par Colbert. L'Académie d'Architecture différa sur plusieurs points de sa sœur aînée. Les architectes n'avaient pas été

dans l'obligation de former un libre groupement pour lutter contre la tyrannie corporative. Aussi l'Académie d'Architecture sortit-elle non de l'initiative privée, mais de la volonté royale. En la créant, le Roi se réservait d'en nommer les membres ; ils ne furent d'abord que dix. L'Académie d'Architecture ne se recrutait point par l'élection ; le Roi conférait des brevets aux architectes qu'il jugeait dignes

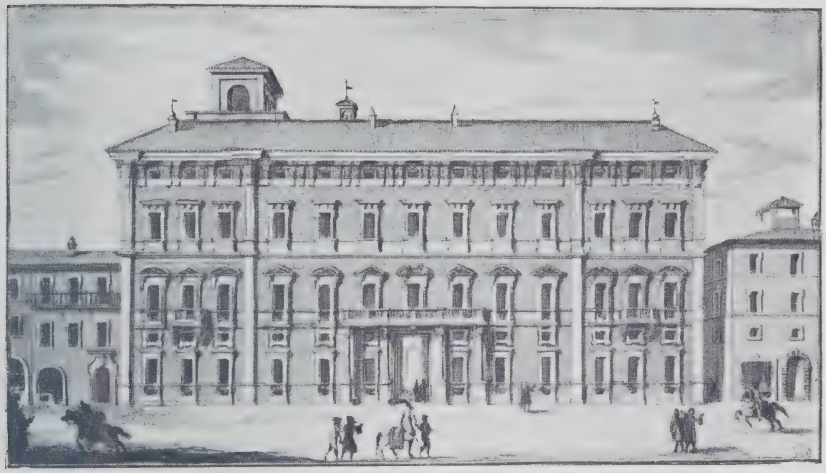

Palais de Nevers, ancien siège de l'Académie de France à Rome.
(Gravure d'A. Specchi.)

de sa confiance. Elle fut surtout un conseil suprême pour toutes les questions qui intéressaient l'art monumental. Le Surintendant des bâtiments la présidait et la dirigeait.

Mais, à l'exemple de l'Académie de Peinture et de Sculpture, l'Académie d'Architecture était un foyer d'enseignement. Dès sa première séance, Blondel, « professeur royal aux mathématiques et en architecture » s'exprime ainsi, dans son discours programme : « Communiquons-nous sincèrement nos pensées pour l'avancement de l'architecture, puisqu'il est vray qu'il ne suffit pas d'avoir une médiocre connoissance des règles de cet art excellent pour être véritablement architecte et que cette qualité demande un concours de tant de

vertus et de connoissances différentes que la vie entière ne suffit pas pour l'acquérir. » Tels étaient les principes et l'idéal professionnel des Louis Levau, des Libéral Bruand, des Le Pautre et de

Le duc d'Antin (1665-1736), qui fit donner à l'Académie d'Architecture des lettres patentes du Roi, en 1717.
(Gravé par Audran, d'après Hyac. Rigaud.)

leurs successeurs immédiats : les Claude Perrault, les Le Nostre et les Hardouin-Mansart.

Le Conseil supérieur d'architecture directement placé sous l'autorité royale, annexe de la Surintendance, dura quarante-six ans. Ce fut seulement en 1717 que le duc d'Antin fit donner à l'Académie royale d'architecture des lettres patentes et des statuts. Aux termes

de ces statuts, le nombre des architectes académiciens était porté à vingt-quatre. Sous Louis XVI, le marquis d'Angiviller organisa définitivement l'Académie. Les lettres patentes de 1775 précisaient les diverses catégories d'académiciens : membres titulaires, honoraires, associés libres, correspondants, associés étrangers et régnicoles. Le premier architecte du Roi était directeur. Le Surintendant des Bâtiments nommait le secrétaire perpétuel. Parmi les secrétaires perpétuels de l'Académie d'architecture, nous relevons le nom de Sedaine.

Depuis Colbert jusqu'au marquis d'Angiviller, l'Académie d'architecture fut la conseillère de quatorze surintendants. Elle jouissait d'un local au Louvre et tenait école publique. Son influence a été souveraine sur l'art de bâtir.

III

L'histoire des deux académies royales, c'est l'histoire de l'art français pendant plus d'un siècle et demi. On citerait peu de peintres, de statuaires, de graveurs, d'architectes, dignes de survivre, qui n'aient point appartenu à l'une des deux compagnies. L'Académie royale, nous l'avons dit, constituait une sorte d'aristocratie du talent, mais ce n'était pas un milieu fermé. Une camaraderie égalitaire régnait parmi ses membres. Les « académistes » se recrutaient librement et ne devaient leurs titres et leurs prérogatives qu'au libre suffrage de leurs pairs. Le pouvoir les protégeait sans les dominer. La Couronne n'intervient dans l'histoire de l'Académie que pour garantir son indépendance. L'institution est souple, libérale, ouverte au mérite. Elle représente à la fois un corps d'élite et un centre d'enseignement. C'est le sénat de l'art français en même temps qu'une sorte de « Faculté » artistique. Cette assemblée de praticiens n'est composée que d'enfants du peuple, qui ne doivent leur

noblesse toute spirituelle qu'à l'éclat de leurs services et de leur renommée.

A côté des artistes professionnels l'Académie réservait dans ses rangs des places aux historiens, aux érudits, aux amateurs, aux grands seigneurs protecteurs des arts. L'historien de l'Académie des Beaux-Arts, M. le comte Delaborde, appelle finement ces académiciens « les membres laïques de la congrégation académique ». Sous le titre d'abord de « conseillers honoraires », puis « d'honoraires amateurs », une quarantaine de savants ou de « curieux », recrutés aussi bien dans la bourgeoisie que dans la noblesse, furent étroitement associés aux travaux de l'Académie royale. Nous citerons parmi eux Félibien, Caylus, Mariette et Choiseul-Gouffier. Plusieurs architectes du Roi, appartenant à l'Académie d'Architecture, furent appelés, au titre de membres « honoraires », dans l'Académie royale de Peinture et de Sculpture : notamment Perrault, Mansart, les de Cotte, Gabriel, Soufflot.

Telle était l'ancienne Académie royale. Un grand artiste, Le Brun, l'avait fondée. Un autre grand artiste devait la détruire.

IV

Il n'est point paradoxal de prétendre que cette institution de l'ancien régime, née de la révolte du talent contre la tyrannie du nombre, revanche de l'esprit idéaliste contre l'esprit mercantile, contenait en elle une vertu démocratique. L'académie n'en devait pas moins succomber avec la monarchie dont elle était la parure. Comme tous les corps d'élite, elle avait contre elle la foule des personnalités médiocres auxquelles elle demeurait fermée. Mais le danger ne lui vint pas de ce côté. Ce fut dans son propre sein, parmi ses membres, que se recrutèrent ses destructeurs.

En 1766, David avait été admis à suivre les cours de l'Académie.

Après être monté plusieurs fois en loge, il avait obtenu, en 1774, le grand prix de Rome. Il était parti pour l'Italie, en compagnie de son maître, Vien, nommé directeur de l'Académie romaine. Ses travaux de pensionnaire avaient été appréciés par les académiciens :

Le peintre Louis David (1748-1825).
(D'après une lithographie de Boilly.)

« Des encouragements sont dus au sieur David ; il montre la plus grande facilité dans le pinceau ». Il avait bénéficié d'une prolongation de séjour et n'avait quitté Rome qu'en 1780. Dès son retour, il obtenait de l'Académie le titre d'agréé. Après son envoi au salon de 1783 de la *Douleur d'Andromaque*, il recevait le titre d'académi-

cien. C'était un ennemi irréconciliable qu'avec tant de bienveillance l'Académie royale appelait à elle.

Les causes de cette haine du peintre des *Horaces* contre les « officiers » de l'Académie étaient multiples. L'idéal nouveau auquel il obéissait rencontrait, nous en convenons, plus d'une résistance parmi ses illustres confrères. Mais, il faut bien le dire, le caractère, chez ce grand artiste, n'était pas à la hauteur du génie. Ambitieux, hautain, insatiable, avide d'honneurs, et n'admettant pour lui-même d'autre rang que le premier, David conspira contre la compagnie, où il souffrait de se sentir « unus inter pares ». Il se fit démagogue pour devenir dictateur.

Dès le lendemain de la prise de la Bastille, il créait ce qu'on pourrait appeler « le syndicat des mécontents ». Mécontents de quoi ? Peut-être des résistances inévitables qu'un corps, conservateur par essence, oppose aux tentatives nouvelles. Mécontents plus encore de subir le joug d'une camaraderie égalitaire. Désireux surtout de rassembler une clientèle parmi la plèbe artistique que l'Académie tenait à l'écart des salons annuels. Douze académiciens s'insurgèrent, à l'appel de David. Ce n'était en somme, parmi plus de cent membres, qu'une poignée de treize séditieux. Mais il suffisait alors de prononcer le mot d'affranchissement et de dénoncer une tyrannie pour obtenir gain de cause. Ce que les conspirateurs du complot davidien signalèrent, par voie de pétition à l'Assemblée nationale, c'était cette chose condamnée d'avance : une aristocratie. « Tolèrera-t-on plus longtemps, disaient les pétitionnaires, qu'un tribunal autocratique et permanent reçoive, place, juge des hommes, des artistes éminents ? »

Après avoir d'abord refusé de s'émouvoir de ce qu'elle ne considérait que comme une intrigue, l'Académie sentit le danger. Elle chargea Renou, son secrétaire, de rédiger un manifeste pour la défense de ses privilèges et la justification de son influence.

Le mémoire intitulé *Esprit des statuts et règlements de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture pour servir de réponse aux détracteurs de son régime* eut le tort d'opposer un refus formel et systématique à toute tentative de réforme. L'Académie se raidit contre les attaques. Elle-même se divisa en deux camps : celui des partisans de la résistance à outrance et celui des ambitieux ou des timides, prêts à toutes les compromissions. Se diviser, dans une crise semblable, c'était se condamner à périr.

Médaille donnée en prix aux lauréats de l'Académie de Peinture et de Sculpture sous Louis XVI.
(Gravée par B. Duvivier.)

Un premier coup fut porté par l'Assemblée Constituante à l'un des principaux privilèges de l'Académie. Les représentants de la nation décidèrent que le Salon de 1791 serait ouvert, indistinctement, à « tous les artistes tant français qu'étrangers ». L'armée des mécontents, dirigée par David, devenait une foule. Le prestige de la compagnie fondée par Le Brun avait vécu. David pouvait impunément répondre à un dernier appel de ses confrères par ce mot perfide : « J'étais autrefois de l'Académie ».

Des pétitionnaires exposaient à l'Assemblée nationale que la vieille institution monarchique ne pouvait subsister avec un régime de liberté. Cependant les événements politiques se précipitaient. David siégeait à la Convention. Il dénonçait la compagnie à laquelle il avait appartenu comme « le dernier refuge de l'aristocratie ».

Toutes les autres académies royales, toutes « les sociétés paten-

tées » étaient également frappées de suspicion. Leur perte était jurée d'avance. Dans sa séance du 8 août 1793, la Convention décréta la suppression de toutes les académies. Mais, en prenant cette mesure de destruction, la grande assemblée révolutionnaire sentait la vérité de ce grand principe de sagesse politique : on ne détruit que ce qu'on remplace. Ces aristocraties du talent et du mérite qu'elle abolissait par un vote, elle devait les reconstituer elle-même deux ans après. La Convention chargeait son Comité d'instruction publique d'étudier l'organisation d'une Société « destinée à l'avancement des Sciences et des Arts ». L'Institut de France était déjà né sur les ruines des anciennes académies.

Nous passons rapidement sur les tentatives de groupements qu'essayèrent les artistes pendant cette période transitoire. La *Commune des arts*, fondée par David, dès 1790, se transformait en *Société populaire et républicaine des arts*. Ce fut plutôt un club qu'une confrérie d'artistes. Le monde de l'art traversa une période d'anarchie. « Il était temps, dit M. le comte Henri Delaborde, que la légitime aristocratie du talent fût rétablie sur les ruines de la démagogie, comme, cent cinquante ans auparavant, elle avait été, par la fondation de l'Académie Royale, vengée des outrages de la maîtrise. »

En créant l'Institut national, la Convention ne faisait que reprendre une des meilleures traditions de l'ancien régime. Mais les législateurs de l'an IV eurent une vue plus haute et plus large que celle de Colbert. L'acte législatif du 25 octobre 1795 réunissait en un seul faisceau toutes les forces intellectuelles de la nation. A la veille de clore ses travaux, la Convention, complétant les projets de Condorcet et de Talleyrand, fondait, sur les débris des anciennes académies royales, une sorte d'académie unique. Comme l'a dit éloquemment M. Raymond Poincaré [1], elle édifiait ainsi « le sommet d'où les

[1] *Le Centenaire de l'Institut* 1795-1895 (25 *octobre*), Paris, Didot, 1896, in-8°, page 34.

lettres, les sciences et les arts, groupés dans une solidarité puissante, auraient à veiller sur les destinées de la patrie indivisible ». Cette grande idée, réalisée dans une œuvre désormais impérissable, fut le testament de la Convention.

Il y a des académies, d'illustres compagnies d'écrivains, d'érudits, de savants, d'artistes dans tous les pays de l'univers. « La France seule, disait Renan, possède un Institut ». Cette conception magnifiquement unitaire était sortie de la pensée de Daunou, membre prépondérant du Comité d'instruction publique et rapporteur de la loi. Daunou peut être considéré comme le père spirituel de l'Institut de France.

On trouvera ailleurs qu'ici les détails sur l'organisation de l'Institut, telle que l'établissait la loi du 25 octobre 1795. Peut-être l'esprit de synthèse obéit-il tout d'abord à une logique trop rigoureuse. Les législateurs de l'an IV, épris d'unité et de symétrie, s'exagérèrent évidemment l'efficacité du travail collectif. En privant chacune des trois classes de l'Institut de toute autonomie, en imposant à tous les membres de ce grand corps des travaux communs et des décisions communes, on sacrifiait trop à l'esprit d'unité.

La Convention léguait au régime directorial le soin de constituer l'institution qu'elle avait créée. Lakanal fut le rédacteur du règlement voté par le conseil des Cinq-Cents. Aux cinq Académies royales, ce règlement substituait un Institut national divisé en trois classes. La troisième classe prenait le nom de Classe de Littérature et des Beaux-Arts. Elle était divisée en 8 sections : grammaire, langues anciennes, poésie, antiquités et monuments, peinture, sculpture, architecture, musique et déclamation. L'arrêté du 15 frimaire an IV (6 décembre 1795) nommait quarante-huit membres de l'Institut national (deux dans chacune des vingt-quatre sections). Ces quarante-huit membres nommés en élurent quarante-huit autres. Puis, ces quatre-vingt-seize membres nommèrent les quarante-huit

derniers. L'Institut tout entier comportait cent quarante-quatre membres (à raison de six pour chacune des vingt-quatre sections).

Il est intéressant de reprendre les noms des huit artistes, *nommés* par le Directoire, pour représenter l'art proprement dit dans la Classe de Littérature et des Beaux-Arts. C'étaient les peintres David et Van Spaendonck, les statuaires Houdon et Pajou, les architectes Gondoin et de Wailly, le compositeur Méhul et le comédien Molé.

Cette huitième section de musique et de déclamation était-elle, comme on l'a si souvent affirmé, une innovation absolue? Tout récemment un maître historien, M. Ernest Lavisse, dans sa savante étude du XVII^e^ siècle, nous montrait que l'idée de faire de la musique une chose royale avait été conçue et réalisée par Louis XIV et par ses commis. Le Roi avait voulu avoir ses musiciens à lui, comme il avait ses peintres, ses sculpteurs et ses architectes. Les musiciens de la Chapelle, de la Chambre et de la Grande Écurie du Roi, placés sous l'autorité d'un surintendant, se trouvaient en rivalité avec la Confrérie de Saint-Julien-les-Ménétriers, gouvernée par « le roi des violons ». Pour échapper à l'autorité de la maîtrise, le florentin Lulli demanda l'autorisation de créer « les petits violons ». Il obtint ainsi le privilège de suivre le Roi dans tous ses déplacements, et même en campagne. Lulli, très en faveur auprès de Louis XIV, devint surintendant, chargé en outre de l'Opéra, en 1665. Cependant Colbert songeait, sous l'inspiration de l'abbé Perrin, à faire, dit M. Lavisse, « de la musique, comme des autres arts, comme des manufactures, une chose nationale ». En juin 1669, il fit donner à Perrin un privilège « pour des représentations en musique et en vers français ». Le Roi permettait aux gentilshommes de chanter à l'Opéra « sans que pour cela ils dérogeassent au titre de noblesse ». L'abbé Perrin, malheureusement, gouverna mal ses affaires et fut incarcéré pour dettes. Lulli l'alla trouver dans sa prison et lui acheta son privilège. Les lettres patentes du 12 mars 1672 autorisèrent

Lulli à établir à Paris une académie « pour faire les représentations de pièces de musique, tant en vers français qu'en autres langues étrangères. » A ce privilège était joint le droit d'établir à Paris des écoles de musique. C'était faire du florentin Jean-Baptiste Lulli une

J.-B. Lulli (1633-1687).
Directeur de l'Académie de musique fondée en 1672.
(Gravé par Bonnart.)

sorte de Le Brun de la musique. M. Lavisse nous fait remarquer que, dans le privilège de 1672, l'Académie de musique est qualifiée de « nationale ».

Nous sommes donc en droit de dire que là, encore, en créant la huitième section de la classe de Littérature et des Beaux-Arts, le

régime révolutionnaire reprenait à son compte une création de la monarchie. Son mérite était de fondre les représentants de l'art musical dans le corps unique où il entendait résumer toutes les énergies de la France intellectuelle.

Le Directoire innovait-il même, si audacieusement, en nommant le comédien Molé membre de l'Institut de France? Rappelons que dans le privilège concédé à l'abbé Perrin, ce Le Brun avorté de l'Académie musicale, le Roi estimait qu'il pouvait être permis aux personnes de condition, « aux damoiselles, de chanter à l'opéra, sans déroger ». Les moralistes reprochent volontiers au temps présent d'accorder trop d'importance aux faits et gestes des comédiens. Nous oublions facilement, qu'avec nos défauts et nos vertus, nous ne faisons guère, en France, que continuer docilement nos ancêtres. Pour comprendre de quelle renommée jouissait Molé, il suffit de relire la notice que M. Albert Soubies lui consacre dans son ouvrage : *Les membres de l'Académie des Beaux-Arts, depuis la fondation de l'Institut*. « Molé devint, de la part du public, l'objet d'un engouement véritable. On le vit bien, quand il tomba malade. On exigea, jour par jour, des bulletins de sa santé. A sa convalescence, on lui envoya de tous côtés les vins les plus coûteux et les plus exquis. Pour l'indemniser des frais de médecin, une représentation fut organisée à son bénéfice, et le Roi lui fit remettre cent louis ». Lorsque Molé mourut, son frère Dallainville, comédien également et membre également de la troisième classe de l'Institut primitif, en qualité d'associé non résidant, écrivit à un journal pour demander que dans les divers théâtres chacun des spectateurs portât un crêpe au bras. « Cette marque d'honneur, disait-il, ce signe ostensible de regret, sera digne des Français, si amateurs de beaux-arts ». La société de l'Ancien régime avait légué à la société de la Révolution le goût des comédiens. La France révolutionnaire, éprise de logique, leur conférait, avec la continuation de sa faveur, tous les privilèges des citoyens.

L'arrêté de frimaire entendait n'oublier personne parmi ceux que l'éclat des talents et des services désignait pour former le premier

L'acteur Molé (1734-1802), reçu membre de l'Institut en 1796.
(D'après une estampe en couleurs de Dutertre.)

noyau de l'Institut national. Par quelle singulière aberration négligea-t-il de faire représenter l'art de la Gravure dans la classe de la Littérature et des Beaux-Arts? Auprès de David, de Van Spaen-

donck, de Houdon, de Pajou, de Gondoin, de de Wailly, de Méhul, de Molé, la place n'était-elle pas marquée d'un Bervic ou d'un Tardieu? Seuls, les dignes successeurs de Gérard Audran et de Nanteuil furent oubliés par le Directoire. Cette omission injustifiable ne fut réparée qu'en 1803.

Parmi les huit artistes, *nommés* membres de l'Institut par le Directoire, observons qu'à part Méhul et Molé, tous avaient fait partie des deux anciennes académies royales. Tous ces choix étaient irréprochables. Au point de vue politique, David avait ses violences robespierristes à faire oublier, mais le peintre des *Horaces* et de la *Mort de Socrate* régnait, sans partage et à bon droit, sur l'école française. Sans être un maître, Van Spaendonck, professeur au Jardin des Plantes, jouissait d'une réputation incontestée comme miniaturiste et peintre de fleurs. Nous n'insisterons pas sur les titres de Houdon et de Pajou. Antoine eût pu être préféré à tout autre parmi les architectes, mais d'importants travaux l'appelaient sans cesse à l'étranger. Le théâtre de l'Odéon et l'École de médecine désignaient de Wailly et Gondoin. Quant à Méhul, bien qu'il n'eût encore que trente-trois ans, il était déjà l'auteur de *Stratonice* et du *Chant du Départ*.

Les nominations et élections complémentaires assurèrent, dans la troisième classe, une représentation équitable des artistes français. Nous ne citons que les noms principaux : les peintres Vien et Regnault, l'architecte Peyre, le sculpteur Roland, le musicien Gossec, et enfin Grétry. « En parcourant cette liste, dit M. Delaborde, on ne trouverait guère à regretter l'omission de quelque nom plus digne d'y figurer que celui de tel des nouveaux élus ».

V

A la première séance solennelle de l'Institut de France, tenue, le 4 avril 1796, au Louvre, dans la Salle des cariatides, aucun artiste

ne fut chargé de prendre la parole. Pendant toute la période directoriale, les peintres, statuaires, architectes et musiciens siégeant dans la troisième classe ne jouent, dans les travaux de l'Institut, qu'un

J.-B. Suvée (1743-1807).
Nommé directeur de l'Académie de France à Rome par le Directoire.
(Peint par lui-même. Gravé par Hauet.)

rôle effacé. On sait quel était le vice de cette organisation première : elle interdisait en quelque sorte à l'Institut la division du travail. Toutes les délibérations devaient être prises en commun ; les élections, pour combler les vacances dans chacune des trois classes, exi-

geaient un vote émis par le corps tout entier ; il était impossible aux diverses sections de vivre d'une vie propre.

Les concours du prix de Rome avaient été suspendus pendant trois ans. Tel était le respect superstitieux du principe de l'unité du travail qu'on avait songé d'abord à confier le soin de choisir les lauréats à l'Institut statuant en assemblée plénière. Le gouvernement directorial comprit qu'il était impossible de procéder ainsi. Les artistes furent chargés de prononcer un jugement préalable, sous réserve d'une ratification de pure forme demandée au corps de l'Institut tout entier.

Le poste de directeur de l'Académie de France à Rome avait été supprimé par la Convention. Mais l'institution elle-même avait été maintenue par les pouvoirs révolutionnaires. Placés « sous la surveillance de l'agent français près le Saint-Siège », les pensionnaires avaient été mêlés à des événements tragiques. Le Directoire rétablissait les fonctions de directeur et confiait ce poste à Suvée ; cependant, ni le nouveau directeur, ni ses pensionnaires n'étaient en mesure de gagner l'Italie. Cette incertitude se prolongea pendant toute la période qui s'étend de 1796 à 1800. Il appartenait au régime consulaire de faire cesser cet état provisoire, comme aussi d'assurer aux artistes membres de l'Institut national une situation indépendante et l'autonomie dont ils manquaient.

Le Premier Consul s'enorgueillissait d'appartenir à l'Institut ; il avait été, en 1800, élu président de la première classe. Il tint à honneur de donner au grand corps créé par la Convention une organisation définitive et d'apporter à l'œuvre des Daunou et des Lakanal les retouches dont une première expérience montrait la nécessité. L'arrêté du 23 janvier 1803 (3 pluviôse an IX) fut l'œuvre personnelle du général Bonaparte.

Aux trois classes créées par le texte de 1795, l'arrêté de l'an IX en substituait quatre :

Sciences physiques et mathématiques ;
Langue et littérature française ;
Histoire et littérature ancienne ;
Beaux-Arts.

L'ancienne troisième classe était dédoublée. Dans la quatrième classe des Beaux-Arts, désormais exclusivement composée d'artistes, les graveurs, oubliés par le Directoire, constituaient une section spéciale. Le gouvernement appelait à siéger dans l'Institut Bervic, Dumarest et Jeuffroy, un graveur en taille-douce, un graveur en médailles et un graveur sur pierres fines.

En revanche, l'art de la déclamation ne devait plus avoir de représentants.

Le nombre des membres de la quatrième classe fut, aux termes de l'arrêté du Premier Consul, de vingt-huit, plus un secrétaire perpétuel. Aux membres titulaires étaient adjoints huit associés et trente-six correspondants.

Depuis sa fondation, l'Institut avait été installé au Louvre, dans les locaux occupés, jusqu'à leur suppression, par les anciennes académies royales. Il avait à sa disposition la presque totalité de l'aile du palais, dont le Pavillon de l'Horloge forme le centre. L'Empereur Napoléon voulut compléter l'œuvre du Premier Consul en dotant l'Institut d'un établissement définitif. Un décret du 1er mars 1805 (10 ventôse an XIII) lui attribua le Collège des Quatre Nations.

L'architecte Vaudoyer fut chargé d'aménager la chapelle du collège en salle des séances publiques. L'honneur d'inaugurer la nouvelle salle appartint à la classe des Beaux-Arts. Ce fut elle qui tint la première séance dans l'ancienne église. Elle se réunit, le 4 octobre 1806, sous la présidence de l'architecte Heurtier. Un ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome eut l'honneur d'inaugurer la coupole ; les artistes ont la fierté de ce souvenir.

Heurtier avait obtenu le Grand Prix en 1764 : il appartenait à l'Institut depuis 1801.

Cette séance du 4 octobre 1806 fut consacrée à la lecture d'un discours de Joachim Lebreton, secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-Arts. De 1795 à 1803, chacune des classes de l'Institut avait chargé un de ses membres de remplir les fonctions de secrétaire, mais ce mandat n'était conféré que pour une année. L'arrêté du Premier Consul réorganisant l'Institut, décidait qu'à chaque classe serait attaché un « Secrétaire Perpétuel ». Nul homme n'était plus digne que Joachim Lebreton d'être honoré du suffrage des artistes.

Le premier secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-Arts était d'humble origine. Élevé dans un collège de théatins, il s'y distingua ; à peine âgé de vingt ans, il se voyait chargé d'une chaire de rhétorique dans un établissement de l'Ordre. Bien qu'ayant embrassé avec ardeur la cause de la Révolution, à la politique il préféra toujours l'érudition. Lebreton avait collaboré activement à l'organisation du Muséum national. Sous le Directoire, il remplissait au ministère de l'Intérieur, la charge de chef du bureau des Beaux-Arts. Il traversa le Tribunat. Lors de la fondation de l'Institut, il était devenu membre de la classe des Sciences morales et politiques. Ses services antérieurs, son savoir, son expérience administrative, l'aménité et l'indépendance de son caractère le désignaient au choix des artistes.

Dans son premier discours prononcé en séance publique, Lebreton traçait, non sans éloquence, tout un vaste programme de travaux. « Nous invoquerons, disait-il, le génie de la France ; puisse-t-il ne pas cesser d'être fécond en grands artistes, en grands talents dans tous les genres ! » Il ne cessa de prodiguer son dévouement au corps qui l'avait honoré de sa confiance. Parmi toutes les traditions qu'il a fondées, nous citerons l'usage de lire, à la séance annuelle, une notice sur un membre décédé. La première pensée d'un Dictionnaire

de la langue des Beaux-Arts se trouve également dans le programme initial tracé par le premier secrétaire perpétuel. Dans la pensée de Lebreton, il ne s'agissait encore que de fixer le caractère technique de certains mots. Ce fut seulement bien des années après,

Cliché Alinari.

La villa Médicis, siège de l'Académie de France à Rome.

sous le second Empire, qu'on traça le plan général d'après lequel les travaux du Dictionnaire se poursuivent encore.

La période consulaire et impériale vit la classe des Beaux-Arts de l'Institut de France se développer heureusement. Sous son patronage, l'Académie de France à Rome se repeuplait de pensionnaires. Elle intervenait auprès du pouvoir pour hâter la réalisation du projet d'installation définitive conçu par Suvée. Le 1er novembre 1804, les hôtes du Palais Mancini allaient s'installer sur le Pincio, dans l'exquise et somptueuse villa Médicis. L'obligation de fournir,

comme couronnement de leurs études, la restauration d'un édifice antique, était imposée aux pensionnaires architectes.

VI

Il manquait encore à la classe des Beaux-Arts le droit de porter ce beau nom « d'Académie » qui l'eut rattaché étroitement aux traditions glorieuses du passé. Il appartenait à la Restauration de lui octroyer cette faveur. Mais au lendemain de la chute de l'Empire, l'Institut devait traverser encore une crise difficile.

Rien, dans les procès-verbaux de la classe des Beaux-Arts, ne se ressent du grand drame de l'agonie napoléonienne. Le lendemain de l'abdication de Fontainebleau, la classe s'occupe paisiblement du jugement des concours de Rome. David se tient éloigné des séances hebdomadaires. A la séance publique de 1814, présidée par le duc d'Angoulême, un incident se produit, qui trouble la sérénité de la cérémonie. Un usage touchant, qui dure encore, faisait aux jeunes lauréats un devoir d'aller embrasser leurs maîtres. Quand fut proclamé le nom de Léopold Robert, second grand prix de gravure, le maître des cérémonies vint dire à l'artiste de rester à son banc. Léopold Robert était l'élève de David : il fut mentionné « comme n'ayant pas eu de maître ». Cet incident qui n'eut pas d'autres suites, était-il voulu par le pouvoir? Faut-il n'y voir qu'un excès de zèle de la part d'un chambellan contre-révolutionnaire? Il trahissait en tout cas un état d'esprit peu favorable aux libertés de l'Institut décrétées par la Convention et codifiées par Napoléon.

Nous avons tenu à rattacher l'histoire de l'Institut de 1795 à l'histoire des anciennes Académies Royales. Nous croyons pouvoir dire sans paradoxe que la conception des Talleyrand, des Condorcet, des Daunou, des Lakanal, réalisée par le Directoire, le Consulat et l'Empire, prolongeait dans la société moderne, toutes choses égales

d'ailleurs, l'idée de Le Brun et de Colbert. Ce serait néanmoins commettre une erreur historique que de vouloir pousser trop loin l'analogie entre la quatrième classe de l'Institut et les deux académies artistiques de l'ancien régime. L'Académie Royale de peinture et de sculpture était en somme une corporation privilégiée, dont la Couronne protégeait et sanctionnait les monopoles. L'Académie d'architecture jouait surtout le rôle du conseil technique des surintendants des Bâtiments. Moins nombreuse que ses devancières, la classe des Beaux-Arts est investie d'une mission plus haute que la défense d'intérêts corporatifs. Dans la représentation de la France intellectuelle elle incarne l'éclat de l'art national. Ce qu'elle a perdu en prérogatives et en attributions, elle l'a regagné en prestige. Ce n'est plus une confrérie, mais une compagnie d'élite dont la force et la vertu sont faites avant tout de renommée et d'influence. Le pouvoir que la classe des Beaux-Arts possède et qu'il lui est possible d'exercer est un pouvoir tout spirituel. Certes, il eût déplu à Napoléon que les artistes fissent trop largement usage de la liberté. Toutefois, si impérieux que soit son patronage, l'esprit de la société issue de la Révolution anime la classe des Beaux-Arts, comme toutes les autres classes de l'Institut de France. L'Institut porte le titre d' « impérial », mais l'esprit national l'anime tout entier. Il n'a pas rompu avec un passé glorieux, mais entre lui et ce passé tout un monde nouveau a été créé. Une société nouvelle s'est constituée, dont il est la parure.

La première Restauration devait périr pour avoir méconnu l'attachement profond des Français aux institutions de la Révolution et de l'Empire. Une coterie d'émigrés fit le rêve insensé d'effacer vingt-cinq ans d'histoire. Ces amis imprudents de la monarchie rétablie conçurent le projet de remplacer toutes les créations de la France moderne par les institutions de l'ancien régime. On sait jusqu'à quel degré de fanatisme ingénu fut poussée, dans certains milieux,

cette superstition du passé. « Est-il vrai, Monsieur le Garde des Sceaux, disait une dame de la cour, qu'on va nous rendre nos anciens supplices? » Quelques ambitions aigries tentèrent d'exploiter ce funeste courant de réaction pour détacher de l'Institut la classe des Beaux-Arts. Le rétablissement pur et simple de l'ancienne Académie royale de Peinture, de Sculpture et de Gravure faillit être tenté ; on songea à rompre le puissant faisceau de forces intellectuelles qu'avait constitué la Convention.

Y eut-il là un projet sérieusement médité par le pouvoir, ou seulement un complot de mécontents? Nous penchons pour la seconde hypothèse. Dans tous ses choix, la classe des Beaux-Arts de l'Institut avait fait, depuis dix-neuf ans, une large part aux membres des anciennes académies royales. Quels que fussent à cet égard son bon vouloir et son souci d'équité, un certain nombre des « académistes » d'autrefois n'avaient pu être appelés à siéger sous la coupole du Collège des Quatre-Nations. Un syndicat de rancunes s'était constitué. Il pensa trouver dans la restauration d'une institution abolie l'occasion de prendre sa revanche.

Le sculpteur Deseine se fit le porte-parole des conspirateurs. Il était sans génie, sinon sans mérite. On lui doit la *Mise au tombeau* de l'église Saint-Roch, et les statues de l'Hôpital et de d'Aguesseau, du Corps législatif. Deseine avait été élu membre de l'Académie Royale, le 26 mars 1791, dans la dernière séance tenue par cette académie pour une élection. Il était hors d'emploi depuis lors. Tous les exilés de l'Institut, toutes les victimes, plus ou moins réelles, des violences révolutionnaires et du despotisme impérial se groupèrent autour de Deseine. Un grand corps fermé ne peut éviter de faire des envieux. L'armée de la jalousie se recrute toujours au premier appel. Un comité des anciens académiciens de la monarchie se constitua sous la présidence d'un peintre médiocre, Le Barbier. On affectait de ne parler que de transaction, de fusion. L'abbé de Montesquiou,

ministre de l'Intérieur, prêtait à ces revendications une oreille complaisante. Dans une lettre du 5 août 1814, adressée aux membres de la quatrième classe, les anciens académiciens faisaient un pressant appel aux sentiments amicaux de « leurs confrères ». En réalité, inviter une des classes de l'Institut à se séparer de l'Institut même et à venir se fondre dans un groupement purement corporatif, c'était exiger d'elle un suicide.

Le secrétaire Joachim Lebreton esquiva fort habilement le péril. Au doucereux appel de Le Barbier, il n'opposa qu'une réponse évasive : « Toutes les académies ayant été supprimées par une loi ne peuvent avoir d'existence légale que quand cette loi aura été abrogée. Jusque-là, ce serait pour la classe des Beaux-Arts une démarche irrégulière d'agir comme si la loi n'existait pas. » Lebreton ajoutait adroitement, sentant bien que toutes les difficultés venaient de quelques ambitions inassouvies, que la classe des Beaux-Arts de l'Institut était toute prête à solliciter du gouvernement l'augmentation du nombre de ses membres.

Cependant l'abbé de Montesquiou était circonvenu. L'idée de rétablir intégralement une institution de l'ancienne monarchie plaisait à son zèle royaliste. Le 5 mars 1815, le ministre de l'Intérieur faisait rendre une ordonnance qui supprimait la quatrième classe de l'Institut. C'était porter à l'œuvre de la Révolution un coup mortel. M. le comte Delaborde, qui nous guide pas à pas dans le récit de cette dangereuse crise, a dit excellemment : « Condamnée à se fondre dans l'Académie royale reconstituée, la classe des Beaux-Arts n'allait plus être qu'un groupe d'artistes associés à d'autres en nombre illimité, vivant avec eux d'une vie banale, dans une sorte de promiscuité d'autant moins profitable à leur dignité que l'inégalité entre les talents serait plus grande et l'égalité des droits plus hasardeusement consacrée. »

Le retour de l'île d'Elbe sauva l'Institut de la destruction. Quinze

jours après l'ordonnance du 5 mars, l'esprit de la France révolutionnaire rentrait aux Tuileries, avec Napoléon. L'Empereur donnait aussitôt à Carnot, ministre de l'Intérieur, l'ordre d'écrire au Président que l'ordonnance du 5 mars devait être considérée comme non avenue.

Cette alerte fut bonne à quelque chose. A plusieurs reprises, la classe des Beaux-Arts avait sollicité l'augmentation du nombre de de ses membres titulaires. L'arrêté consulaire de 1803 avait fixé ce nombre à 29, y compris le secrétaire perpétuel. C'était trop peu pour que l'école française fût sincèrement représentée. Un décret des Cent-Jours porta le nombre à 41. Napoléon, devenu libéral, laissait à la quatrième classe licence de choisir ses douze nouveaux membres. L'Institut appela ainsi à lui les peintres Girodet, Gros, Guérin, l'architecte Rondelet, les compositeurs Berton, Lesueur et Cherubini.

Aux cinq sections créées par le Consulat, le décret des Cent-Jours ajoutait la section nouvelle d'*Histoire et théorie des Beaux-Arts*. Ainsi constituée la classe des Beaux-Arts de l'Institut, soucieuse d'éviter les luttes politiques, se croyait à l'abri des révolutions. Avec le désastre de Waterloo et le second retour des Bourbons commença pour elle une nouvelle ère de difficultés.

La reprise par les commissaires des Alliés des tableaux de conquête fournit aux artistes, membres de l'Institut, une occasion douloureuse de se faire les interprètes du sentiment public. Denon s'était efforcé de nous conserver les richesses d'art que jadis il n'avait pas vu, sans inquiétude, transporter à Paris. Devant les réclamations violentes de Blücher et de Wellington, il était contraint de démissionner. Depuis son départ, le dépôt du musée était livré à la soldatesque étrangère : on emballait hâtivement les chefs-d'œuvre, ainsi que des prises vulgaires. Le monde de l'art tout entier souffrait des procédés brutaux des vainqueurs. « Il faut, avait dit Wellington,

donner aux Français une leçon de moralité. » Le Roi eût été d'humeur à résister, mais les politiques ne lui donnaient que des conseils de résignation. On prêtait ce mot à Talleyrand : « Cette question de

Vivant Denon travaillant au milieu d'objets d'art de toute nature apportés en France à la suite des conquêtes de Napoléon Ier.
(Gravure au trait anonyme mise à l'effet par Heim.)

tableaux n'est pas une affaire. » C'était une affaire pour les artistes. Ils considérèrent comme un devoir de protester.

Cette protestation, énergique et noble, fut formulée, dans la séance publique du 28 octobre 1815, par le secrétaire perpétuel, Joachim Lebreton. « Nos pertes, s'écria-t-il, sont irréparables ; ne

pas les déplorer ici serait d'une insensibilité honteuse ou une lâcheté. » Entraîné par son sujet, Lebreton commit l'imprudence de vouloir donner, à son tour, une leçon de moralité à l'Angleterre. « Ce ne sont pas des Français, disait-il, qui ont arraché par lambeaux les sculptures de Phidias des monuments d'Athènes et mis en ruines les portiques des temples violés. » Cette allusion aux spoliations de Lord Elgin exaspéra Wellington. La destitution de Lebreton fut exigée par lui. Le premier secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-Arts dut abandonner les fonctions qu'il remplissait depuis treize années. D'unanimes regrets l'accompagnèrent dans sa retraite. Il n'avait pas cessé de se consacrer, avec autant d'aménité que de dévouement, aux devoirs de sa charge. Lebreton s'exila. Le roi Jean IV lui offrait l'hospitalité au Brésil. Il se rendit en Amérique, avec quelques Français, pour fonder une colonie littéraire. Son projet échoua. Trois ans plus tard, il mourait à Rio de Janeiro, victime de sa patriotique franchise. — Un membre de la section d'architecture, Dufourny, avait été nommé secrétaire perpétuel intérimaire.

Cet incident n'était pas le seul qui pût inquiéter et contrister la classe des Beaux-Arts. Dès les premiers jours de la seconde Restauration, elle avait pu s'apercevoir de l'hostilité du gouvernement. Sous le prétexte d'économies budgétaires, on rapportait le décret impérial du 27 avril portant de 28 à 41 le nombre des membres ; la classe de théorie et de l'histoire de l'art, à peine créée, était supprimée d'un trait de plume. Le ministre enjoignait aux artistes de l'Institut de se séparer de leurs récents collègues, d'un Cherubini, d'un Girodet, d'un Guérin, d'un Gros. Ces mesures vexatoires semblaient annoncer la reprise de ce projet, dont la réalisation n'avait été empêchée que par le retour de l'île d'Elbe, de réédifier sur les ruines de l'Institut révolutionnaire et impérial les anciennes académies de la monarchie.

Rendons à Louis XVIII cette justice qu'il sut, en cette circonstance comme en plusieurs autres, résister à l'esprit outrancier de réaction. Il sut ne reprendre d'un passé aboli qu'un nom glorieux. Alors qu'il rendait aux différentes classes de l'Institut le beau titre d'Académies, il respecta, dans ses grandes lignes, la création de la Convention.

A cette période de vexations, d'incertitude et de malaise succédait enfin pour l'Institut de France une ère de sécurité. L'ordonnance royale du 21 mars 1816 lui octroyait sa charte définitive.

VII

Nous n'avons à parler ici que de la classe des Beaux-Arts. L'ordonnance de 1816 lui donnait satisfaction, tout d'abord en rétablissant, pour les peintres, sculpteurs, architectes et compositeurs de musique, le chiffre de 40 membres. L'ordonnance royale maintenait la suppression de la classe de *Théorie et Histoire de l'Art*. En compensation, elle créait une nouvelle classe, celle des membres libres. Ces nouveaux membres, pris en dehors des artistes de profession, étaient appelés à reprendre la tradition des Caylus et des Mariette, de ces « conseillers honoraires » et « honoraires amateurs », en qui les académiciens d'autrefois avaient trouvé de puissants et dévoués amis. A vrai dire le gouvernement de la Restauration entendait peut-être donner là aux artistes moins des confrères que des protecteurs. En relisant la liste des premiers membres libres, on est tenté de leur trouver plus de titres de noblesse que de titres artistiques. L'innovation n'en était pas moins des plus heureuses, et, sous l'apparence d'une création nouvelle, ne faisait que reprendre une des meilleures traditions du passé. Le nombre des correspondants, tant nationaux qu'étrangers, était porté de trente-six à quarante. Enfin le nom d'Académie des Beaux-Arts était rendu à la grande Compagnie artistique. Ce n'était plus, comme on l'avait rêvé un instant dans

Pascal, par Pajou.
(Vestibule de la Coupole.)

l'entourage de l'abbé de Montesquiou, ramener en arrière une des plus belles institutions de la France moderne. C'était lui conférer l'ancienne noblesse en respectant chez elle l'esprit nouveau. Il n'y a qu'à louer les termes dans lesquels Louis XVIII expliquait ses intentions. Il se plaisait à rendre hommage à l'Institut. « Nous n'avons pas vu, sans douleur, disait-il, la chute de ces académies dont la fondation a été un titre de gloire pour nos augustes prédécesseurs. » Mais il se hâtait d'ajouter : « *Depuis l'époque où elles ont été rétablies sous une dénomination nouvelle...* » Il entendait, par là, et sa prétention n'avait rien d'injustifié, que la Révolution, en créant l'Institut national, avait continué, en l'adaptant aux mœurs de la société nouvelle, une œuvre de la monarchie. Il ajoutait : « Nous avons vu avec une vive satisfaction la considération et la renommée que l'Institut a méritées en Europe. » Il expliquait enfin pourquoi il tenait à restaurer le nom d'Académies. « Nous avons jugé convenable de rendre à chacune des classes son nom primitif, afin de rattacher leur

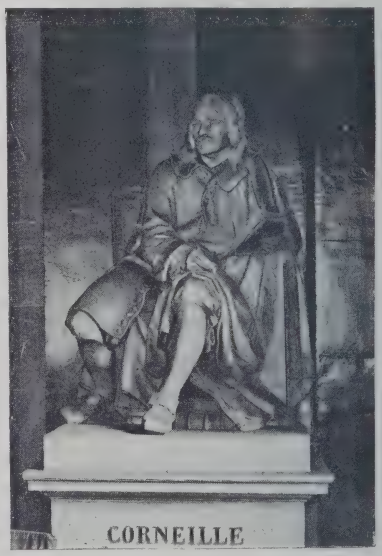

Corneille, par Caffieri.
(Vestibule de la Coupole.)

gloire passée à celle qu'elles ont acquise et de leur rappeler à la fois ce qu'elles ont pu faire dans des temps difficiles et ce que nous devons en attendre dans des jours plus heureux. »

Molière, par Caffieri.
(Vestibule de la Coupole.)

On ne pouvait mieux dire. Le gouvernement de Louis XVIII s'exécutait galamment. De l'ordonnance du 21 mars 1816, date l'organisation encore en vigueur de l'Académie des Beaux-Arts.

La quatrième classe de l'Institut, devenue l'Académie royale des Beaux-Arts, tint une séance extraordinaire, le mercredi 27 mars. Son président l'avait convoquée spécialement. Nous citons, dans l'ordre du registre des procès-verbaux, les noms des membres présents : Dufourny, Grandmesnil, Gondoin, Peyre, Dejoux, Lemot, Visconti, Heurtier, Vernet, Houdon, Jeuffroy, Regnault, Gros, Lecomte, Bonnard, Dupaty, Van Spaendonck, Roland, Gossec, Guérin, Cherubini, Gérard, Percier, Rondelet, Cartellier, Lesueur, Bervic, Bosio, Desnoyers, Le Barbier aîné, Fontaine, Denon, Meynier, Méhul. Dufourny, remplissant les fonctions de secrétaire perpétuel, donne lec-

Montesquieu, par Clodion.
(Vestibule de la Coupole.)

ture d'une lettre du ministre, secrétaire d'État de l'Intérieur, M. de Vaublanc, transmettant « l'ordonnance rendue par Sa Majesté sur l'organisation nouvelle donnée aux Académies qui composent l'Institut ». Le ministre faisait part à l'Académie du désir du Roi que « le nombre des membres de l'Académie fût complet pour l'assemblée générale du 24 avril prochain ». Il demandait à l'Académie de procéder sans retard à l'élection de son secrétaire perpétuel.

Lecture fut donnée de l'ordonnance royale, aux termes de l'article 21 ; l'Académie royale des Beaux-Arts était constituée ainsi :

Section de peinture.

Van Spaendonck.
Vincent.
Regnault.
Taunay.
Denon.
Visconti.
Menageot.
Gérard.
Guérin.
Le Barbier aîné.
Girodet.
Gros.
Meynier.
Carle Vernet.

Section de sculpture.

Rolland.
Houdon.
Dejoux.
Lemot.
Cartellier.
Le Comte.
Bosio.
Dupaty.

Section d'architecture.

Gondoin.
Peyre.
Dufourny.
Heurtier.
Percier.
Fontaine.
Rondelet.
Bonnard.

Section de gravure.

Bervic.
Jeuffroy.
Duvivier.
Desnoyers (Auguste).

Section de composition musicale.

Méhul.
Gossec.
Monsigny.
Grandmesnil.
Cherubini.
Lesueur.

Parmi les quarante académiciens titulaires, quatre, Le Barbier, Dupaty, Bosio et Desnoyers étaient nommés directement par le Roi.

L'Académie procéda immédiatement aux premières opérations de

l'élection de son secrétaire perpétuel. La commission de présentation se retira et revint prendre séance en apportant une liste de trois noms : ceux de Dufourny, Quatremère de Quincy et Castellan. Plusieurs membres proposèrent d'ajouter à cette liste Visconti, Méhul et Bonnard. Ces trois académiciens ayant déclaré qu'il leur serait impossible de remplir les fonctions de secrétaire perpétuel, la liste fut close, d'après les présentations de la commission. L'élection fut remise à la séance du samedi suivant.

Avant de se séparer, l'Académie dut prendre encore une importante délibération. L'article 21 de l'ordonnance royale était ainsi conçu : « L'Académie des Beaux-Arts aura également une classe d'académiciens libres, dont le nombre sera déterminé par un règlement particulier, sur la proposition de l'Académie elle-même. » A l'unanimité, l'Académie décida de fixer à dix le nombre des académiciens libres.

Trente-cinq membres assistèrent à la séance suivante du samedi 30 mars 1816. Au premier tour de scrutin, l'architecte Dufourny, qui, ainsi que nous l'avons dit déjà, était, depuis la destitution de Lebreton, chargé du secrétariat intérimaire, fut élu secrétaire perpétuel à l'unanimité. Les titres de Dufourny le désignaient particulièrement au choix de ses confrères. Plus archéologue que constructeur, il n'avait guère édifié qu'un seul monument, l'École botanique de Palerme ; mais ses longs séjours en Italie, ses importantes recherches scientifiques à la Bibliothèque et au Cabinet des Estampes, son rôle comme administrateur du musée du Louvre, sa bienveillance poussée peut-être jusqu'à l'excès, l'élévation de son caractère faisaient de cet homme érudit et aimable le digne successeur de Lebreton. Il déclina pourtant, pour raison de santé, l'honneur que lui décernaient ses confrères. Après avoir exprimé les regrets que lui causait la détermination de Dufourny, l'Académie dut procéder à une élection nouvelle. Une majorité de vingt-huit voix désigna

Quatremère de Quincy, « membre de la commission du Dictionnaire des Beaux-Arts », membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ancien député à la Législative et aux Cinq-Cents, Quatremère de Quincy, après avoir joué un certain rôle politique, ne se consacrait plus qu'aux lettres et à l'érudition. Sainte-Beuve, tout en rendant justice aux mérites de Lebreton, se plaît à voir en Quatremère, deuxième secrétaire perpétuel des Beaux-Arts, le créateur d'un noble type académique. « C'est M. Quatremère de Quincy, dit-il, qui élève décidément le genre, qui le fonde et le constitue. » Faisant allusion à ces sévérités qui aliénèrent plus d'une fois à Quatremère la jeunesse des écoles, le critique des *Lundis* ajoute : « Cet esprit supérieur, que la France n'apprécia pas assez de son vivant, que la jeunesse, vers la fin, insultait à plaisir, qui ne s'appliquait point en effet à plaire, et qui ne craignait point du tout de choquer ou même de braver son public et son temps ; espèce de Royer-Collard, dans sa sphère. » Tel était l'homme énergique et savant qui devait occuper pendant vingt-cinq ans le poste de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Cette académie se trouve enfin constituée définitivement. Si nous examinons la liste des académiciens, à cette date de 1816, nous n'y notons plus que onze noms ayant figuré sur la liste des premiers membres de l'Institut national : ceux des peintres Van Spaendonck, Taunay, Regnault, Vincent ; des sculpteurs Houdon, Rolland, Dejoux ; des architectes Peyre et Gondoin ; des musiciens Gossec et Méhul. Les autres académiciens avaient été élus, pendant le Directoire, l'Empire et les Cent-Jours. Quatre membres venaient d'être nommés directement par Louis XVIII.

Un nom illustre manque à cette liste. Le gouvernement royal avait exclu David. Ses rigueurs ne devaient point s'arrêter là. Dans le grand peintre, la Restauration voulait châtier l'ancien conven-

tionnel régicide, l'admirateur de Marat, l'ami de Robespierre, le favori de Napoléon. La loi, ironiquement appelée « loi d'amnistie », condamna David à l'exil. Il quitta la France, avec une simplicité qui ne fut pas sans grandeur. Le matin de son départ, il alla corriger ses élèves à l'atelier. L'Académie, quelle que fût son admiration

Le graveur J.-C. Chaplain dans son atelier de l'Institut.

pour les talents supérieurs de David, se sépara, sans regrets, du collègue envieux, despotique et peu sûr. David d'ailleurs avait cessé, dans les derniers temps, de prendre part à ses travaux. Les haines que le grand peintre s'attira par son caractère sont, aujourd'hui, profondément oubliées. La postérité ne voit plus en lui qu'une des plus hautes gloires de l'école française. Elle est tentée de reprocher à l'Académie de 1816 d'avoir subi, sans protestation, une mesure de l'arbitraire royal qui la frappait à la tête : à la tête, assurément, mais non au cœur. Le malheur de David et son châtiment furent

d'avoir compté, parmi ses confrères, une unanimité d'admirateurs et pas un ami.

David avait donné, dans les compagnies artistiques, le triste exemple des capitulations de la peur. On agit envers lui comme il avait si souvent agi envers les autres. Il eût été périlleux, pour la classe de l'Institut, à laquelle venait d'être rendu le titre traditionnel « d'Académie royale des Beaux-Arts » de prendre fait et cause pour le proscrit. Nous ne donnons point cette raison comme une excuse, mais comme une explication du silence, un peu humilié, des collègues de David.

Les méfiances du gouvernement de la Restauration n'avaient pas désarmé. Dès les premiers mois du secrétariat de Quatremère, un incident venait rappeler aux membres de l'Académie des Beaux-Arts que le pouvoir surveillait toujours en eux les fils d'une création révolutionnaire.

Le peintre Ménageot, ancien directeur de l'Académie de France à Rome, mourut au mois d'octobre 1816 ; il appartenait à l'Institut depuis 1809. Son décès fut notifié officiellement à l'Académie dans la séance du 12 octobre 1816, après que Prud'hon, élu en remplacement de Vincent, eût pris séance pour la première fois. Le 16 novembre, l'Académie choisissait, pour remplacer Ménageot, Lethière, ancien directeur de l'École de Rome pendant plus de dix années. Le 14 décembre suivant, le ministre de l'Intérieur écrivait à l'Académie « qu'ayant soumis au Roi l'élection de M. Lethière, Sa Majesté n'avait point approuvé cette mesure ». En conséquence, « Son Excellence engageait l'Académie à se réunir, pour faire un autre choix ».

L'auteur de *La mort des fils de Brutus* expiait ainsi, moins ses anciennes opinions révolutionnaires, que sa fidélité à Lucien Bonaparte, dont il avait été le commensal et l'ami à l'ambassade d'Espagne. Le veto royal était sans appel ; l'Académie ne pouvait que

s'incliner. Elle procéda à une élection nouvelle et donna à Garnier la succession de Ménageot. Deux ans après, à la mort de Visconti, elle proposa une seconde fois Lethière à l'agrément de Louis XVIII ; apaisé, ou mieux conseillé, le Roi ratifia alors l'élection.

Cet épisode ne pouvait passer inaperçu dans un historique, même très sommaire, de l'Académie des Beaux-Arts. C'était, depuis la fon-

Visite de Charles X au Salon.
(Gravure de Foret, d'après Heim.)

dation de l'Institut, la première fois que le chef de l'État usait du droit de refuser son approbation à une élection. Le fait ne se renouvela jamais. Depuis l'incident Lethière, tous les choix de l'Académie des Beaux-Arts ont été ratifiés par le pouvoir.

Nous avons insisté sur la période de la Restauration, parce qu'elle fut celle où l'Académie a été constituée, telle qu'elle fonctionne encore aujourd'hui. De 1795 à 1816, la classe des Beaux-Arts de l'Institut avait connu bien des vicissitudes. A dater de l'ordonnance de Louis XVIII sa composition et son organisation seront définitives.

Ainsi que l'a dit son meilleur historien, le comte Delaborde : « Malgré le nombre et la diversité des gouvernements tour à tour imposés à la France, l'Académie des Beaux-Arts, comme les autres classes de l'Institut, a pu poursuivre ses travaux sans subir le contre-coup des révolutions politiques, sans être troublée non plus par aucun changement de régime intérieur. Les hommes qui l'honoraient, en 1816, aussi bien que ceux qui l'illustrent encore, n'ont eu, pour en continuer la gloire, qu'à en appliquer invariablement les lois. »

Nous passerons rapidement sur les règnes de Charles X et de Louis-Philippe. Est-ce à dire que, pendant ces périodes, l'histoire de l'Académie des Beaux-Arts ait été sans intérêt? Non certes, mais elle fut sans orages. Il va sans dire que les attaques ne lui furent point épargnées. Un corps conservateur et pourvu de prérogatives ne saurait éviter ni les critiques plus ou moins sincères, ni les rancunes de l'ambition déçue. Pendant les luttes du romantisme, les attaques se firent plus d'une fois violentes. L'Académie jouissait du dangereux privilège de constituer exclusivement le jury d'admission du Salon annuel. Se montra-t-elle parfois trop rigoureuse dans ses verdicts? Nous l'accorderons volontiers. Plus d'une fois, le jury académique vit ses arrêts cassés par l'opinion. Lorsqu'éclata la Révolution de 1848, on vit un libéralisme effréné succéder à des sévérités excessives. Au lendemain des journées de février, le gouvernement provisoire décréta que « tous les ouvrages envoyés au Salon seraient reçus sans exception ». C'était faire du Salon annuel, non plus un foyer d'enseignement artistique, mais une manière de marché banal. Les artistes sentirent le danger. En élisant eux-mêmes leur jury, ils constituèrent un tribunal indépendant. Dans ce tribunal, qui fonctionne encore aujourd'hui, une part considérable de représentation numérique et d'influence est réservée aux membres de l'Académie des Beaux-Arts.

Pendant la période du second Empire, il arriva à l'Académie de

se trouver un moment en lutte ouverte avec le pouvoir. Le décret, très inattendu, du 13 novembre 1863, lui enleva, par une sorte de coup d'État administratif, deux de ses prérogatives essentielles. Ce décret modifiait l'organisation de l'École des Beaux-Arts et celle de l'Académie de France à Rome. Nous avons vu qu'au XVII^e^ siècle, l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, à peine constituée, avait considéré comme son devoir primordial de fonder et de diriger l'enseignement ; l'Académie royale d'Architecture avait suivi son exemple. Après la suppression des académies, on avait compris la nécessité de décréter la création d'une École spéciale des Beaux-Arts. Sous le Consulat et sous l'Empire, cette École, après avoir voyagé du Louvre au Palais-Royal et du Palais-Royal au Louvre, fut installée, auprès de la quatrième classe de l'Institut, dans l'ancien Collège des Quatre-Nations. L'ordonnance de 1816 lui affecta le local de l'ancien couvent des Grands-Augustins où Lenoir avait abrité le Musée des monuments français. Une ordonnance de 1819 dota l'école d'un premier règlement. Sans confondre l'École spéciale des Beaux-Arts et l'Académie, le gouvernement avait su établir un lien solide entre les étudiants d'art et les plus autorisés de leurs maîtres. L'enseignement n'était plus le privilège exclusif de professeurs académiciens ; mais, grâce à un système de présentations, le personnel enseignant se trouvait, à part de rares exceptions, recruté dans l'Académie. Cet état de choses dura de 1819 à 1863. Le gouvernement du second Empire, mal renseigné, mal conseillé surtout, s'avisa brusquement de priver l'Académie du droit de présenter les professeurs de l'école. Le maréchal Vaillant et le Surintendant Nieuwerkerke faisaient plus encore : ils dépossédaient l'Académie de la haute tutelle qu'elle avait toujours exercée sur notre grande école romaine. C'était la frapper à la tête et la blesser dans ce qu'elle avait de plus cher. De tous les devoirs qui lui incombent, aucun ne lui est plus précieux et plus doux que celui de son patro-

nage à l'égard des pensionnaires de la villa Médicis. Le souci de sa dignité ne lui permettait pas de subir en silence ce coup immérité. Elle trouva dans son cinquième secrétaire perpétuel, Beulé, successeur, des Lebreton, des Quatremère, des Raoul-Rochette et des Fromental Halévy, le défenseur intrépide, éloquent et dévoué de sa

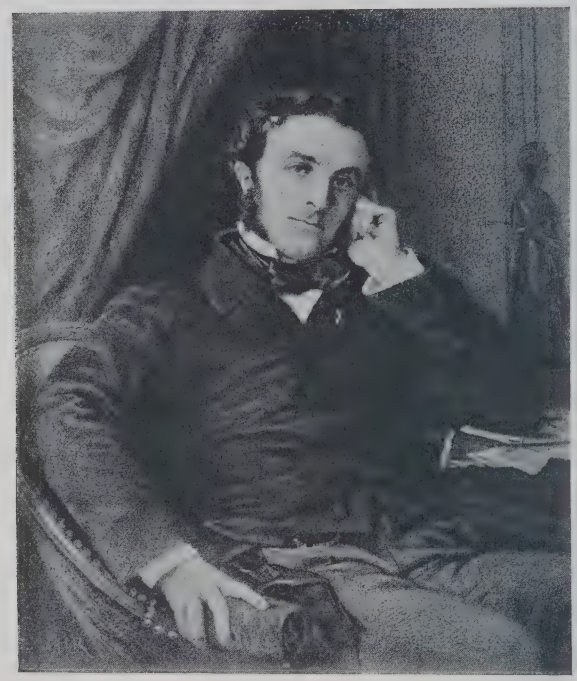

Beulé (1826-1874).
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
(Lithographie de Fuhr, d'après Baudry.)

cause. L'histoire de ce conflit a été souvent écrite. A quoi bon le raconter de nouveau ? L'Académie en appela au souverain lui-même, au Conseil d'État, surtout à l'opinion publique. Jusqu'à la chute du second Empire elle supporta, sans se résigner, le régime de pur arbitraire administratif qui avait été substitué à ses traditions. Ainsi que le disait Beulé, « une institution que tant de révolutions avaient respectée avait été renversée à l'improviste ».

Il devait appartenir à deux membres de l'Institut, le président Thiers et son ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, d'accorder à l'Académie des Beaux-Arts une réparation éclatante. Au mois d'août 1871, Jules Simon informait l'Académie que « le moment lui semblait arrivé de faire cesser l'état de choses établi par le décret impérial ». L'accord se fit aisément entre l'Académie et le gouvernement de la République. En ce qui concernait l'École des Beaux-Arts, il suffisait à l'Académie d'y exercer, en collaboration avec le pouvoir, l'influence individuelle de quelques-uns de ses membres les plus illustres. Tout en revendiquant, pour les jugements du prix de Rome et le patronage de la villa Médicis, l'intégralité de ses attributions, elle consentait volontiers à s'adjoindre des jurés supplémentaires, choisis en dehors d'elle. Le décret du 13 novembre 1871 rétablit l'Académie dans ses privilèges essentiels et dans le plein exercice de son autorité. Faut-il voir une simple coïncidence dans le fait que le président Thiers signa cet acte réparateur, au jour anniversaire du regrettable décret impérial?

VIII

Depuis trente-six ans, l'Académie des Beaux-Arts poursuit, en paix, le cours de ses travaux. De ces travaux, les articles 34 et 35 de l'ordonnance de 1816 ont donné la définition. Les séances de l'Académie sont consacrées, soit à la lecture des mémoires et dissertations de ses membres ou des étrangers admis par le bureau à lui faire part de leurs recherches, soit à examiner les découvertes, les procédés nouveaux ou les nouvelles applications d'anciens procédés dont le gouvernement ou les particuliers lui soumettent le jugement. Elle discute les articles du *Dictionnaire général des Beaux-Arts*, qu'elle est appelée à composer. Étant formée pour s'occuper de tout ce qui peut contribuer aux progrès et au perfectionnement des diffé-

rentes parties des Beaux-Arts, l'Académie donne son avis motivé sur tous les projets, problèmes, difficultés ou questions d'art, qui lui sont adressés par le gouvernement. Elle propose tous les projets d'amélioration dont l'étude des Beaux-Arts est susceptible. Elle dirige spécialement les concours annuels du Prix de Rome, en

Musée De Caen.

donne les sujets, en rédige les programmes, en juge les résultats. Elle fait part au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts des jugements qu'elle a rendus à la suite des différents concours.

Ses séances ont lieu le samedi, à trois heures et demie. Elle tient annuellement une séance publique solennelle, dans laquelle elle proclame les lauréats du Prix de Rome et les bénéficiaires des divers prix dont elle dispose. Après un discours de son président, où sont énumérés les événements de l'année, et la lecture d'une notice rédigée par son secrétaire perpétuel à la louange d'un membre

défunt, a lieu l'exécution de la cantate écrite par le titulaire du grand prix de composition musicale.

Le « Voltaire nu » de Pigalle, placé à l'entrée de la Bibliothèque de l'Institut.

Le nombre des académiciens reste fixé à cinquante et un, soit : quatorze peintres, huit sculpteurs, huit architectes, quatre graveurs, six compositeurs de musique, dix académiciens libres, et un secrétaire perpétuel. Les associés étrangers sont au nombre de dix.

Depuis le décret du 25 avril 1863, le nombre des correspondants, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, compositeurs de musique, correspondants libres, a été élevé à cinquante.

Nous avons plus d'une fois, au cours de ce récit sommaire, recouru à l'excellente *Histoire de l'Académie des Beaux-Arts*, du comte Henri Delaborde. C'est encore à notre éminent et regretté prédécesseur que nous demanderons la conclusion de ce rapide travail. « L'Académie des Beaux-Arts n'est ni un parti, ni une école dans le sens limité du mot, encore moins un groupe de talents en rivalité ou en lutte. Arrivés à la plus haute situation que des artistes puissent ambitionner, les membres de l'Académie empruntent de leur élévation même un calme, une modération dans le jugement des opinions ou des choses qu'on ne rencontrerait pas aussi sûrement chez ceux que préoccupent encore le progrès de leur propre réputation et l'incertitude du succès. »

Le rédacteur de ces pages empruntera une dernière citation à l'ami si cher, dont il a eu l'honneur de recueillir la succession. Gustave Larroumet écrivait, en 1892 : « L'Académie des Beaux-Arts, comme toutes les classes de l'Institut, n'a qu'un but : offrir aux hommes de talent la consécration de leur mérite, constituer ainsi un foyer de lumières et de travail commun. »

Henry Roujon,
Secrétaire perpétuel de l'Académie
des Beaux-Arts.

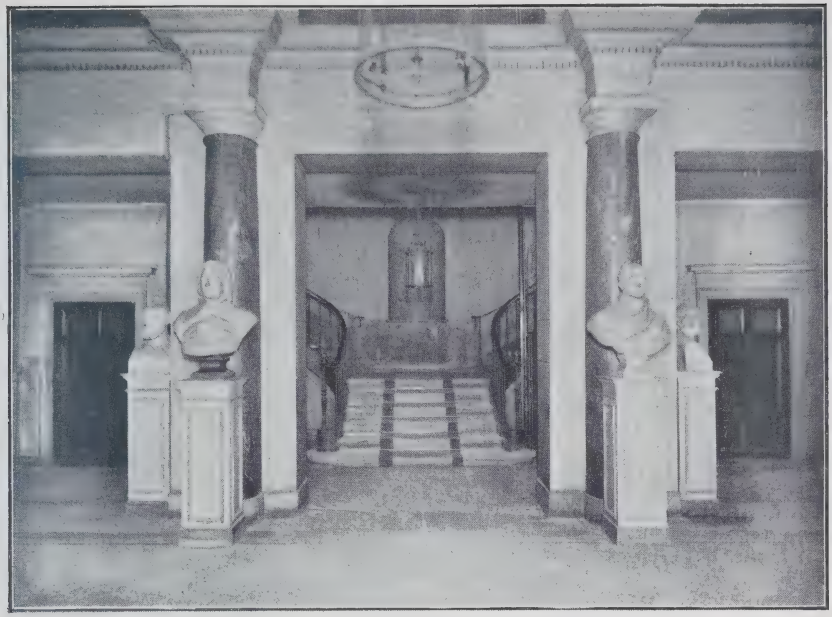

Vestibule conduisant au secrétariat de l'Institut et aux salles de séances des différentes académies.

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

1795-1803 — 1832-1907

L'Académie des Sciences morales et politiques est la plus jeune des cinq Académies qui composent l'Institut. Tandis que les autres ont des souvenirs qui remontent à plus de deux siècles, celle-ci n'a été définitivement constituée comme Académie qu'en 1832.

Il est vrai que lors de la création de l'Institut, la seconde classe

portait le nom de « Classe des Sciences morales et politiques ». Fondée en 1795, elle disparut en 1803, ayant vécu pendant huit années d'une vie qui devait être éphémère.

On ne peut donc retracer l'histoire de l'Académie, sans rappeler, comme en une sorte de prologue, ce que furent ses débuts sous le Directoire et le Consulat.

I

Bien avant 1795, l'idée d'une Académie philosophique hantait les esprits ; on peut dire qu'elle était le fruit naturel des conceptions de tout un temps. Le XVIII[e] siècle « aspirait à fonder les sciences morales. Il eut la belle prétention, dit M. Mignet, de tout juger selon la raison et de tout arranger selon la justice [1] ». Les réflexions sur l'homme dans ses rapports avec la vie sociale, l'étude approfondie des lois non plus dans leur texte, mais dans l'inspiration d'où elles procédaient, les observations sur l'origine et le développement des richesses, tout le mouvement des intelligences s'appliquant à tant d'objets nouveaux, avait créé entre les écrivains, les penseurs, les savants, des relations que resserrait une curiosité sans cesse en éveil, non moins que l'émulation des recherches, et qui se trouvaient d'ailleurs entretenues par un besoin de vie commune qui était alors le trait saillant de la société française. Des tentatives avaient été faites, des réunions d'études s'étaient tenues ; on rappelait « la petite Académie » formée en 1692 au Luxembourg pour traiter de droit public et de philosophie [2], on citait les hardiesses du *Club de l'Entresol*, où toutes les questions avaient été débattues, non en une assemblée publique devancière des clubs de la Révolution, mais en un rendez-vous périodique et grave de savants qui auraient fondé une Académie

[1] Mignet. *Notice sur Rœderer.*

[2] Voir ce qu'en dit le marquis d'Argenson dans ses *Essais dans le goût de Montaigne.* Amsterdam, sans nom d'auteur, 1785, p. 295.

si les sujets traités en mettant en question la politique des États, n'avaient inspiré autant d'alarme aux gouvernants que d'inquiétudes aux associés [1]. Il fallait une révolution pour vaincre ces scrupules.

G.-Th. Raynal (1713-1796).
(Gravé par de Launay, d'après Cochin.)

Dès la Constituante, à l'heure où les Académies n'étaient pas encore dissoutes, Mirabeau préparant une réorganisation de l'Instruction publique, avait conçu le plan d'une Académie nationale

[1] « Une Académie politique sous le cardinal de Fleury », par Paul Janet. *Séances et travaux de l'académie des Sciences Morales et Politiques*, t. LXXVI, p. 107.

divisée en trois sections, la première étant la section philosophique, la seconde la section littéraire, la troisième scientifique. Le projet de Talleyrand et celui de Condorcet consacraient une section à la philosophie.

L'expression de « Sciences morales et politiques, » qui a eu pour parrains sous l'Ancien régime les plus hautes autorités [1] réapparaît pour la première fois dans le décret de la Convention [2].

Nul n'en fut surpris ; le rapporteur n'éprouve pas le besoin de l'expliquer. Ce n'était une nouveauté pour personne.

Comment s'étonner de voir, au sommet des études humaines et comme leur complément, les sciences qui embrassent l'homme et cherchent à définir ses relations avec les sociétés humaines dans le passé et dans le présent ?

Sur le rapport de Daunou, la loi qui créait l'Institut était votée le 25 octobre 1795 ; la seconde classe de l'Institut consacrée aux Sciences morales et politiques était divisée en six sections dont voici les titres : 1° Analyse des sensations et des idées ; — 2° Morale ; — 3° Science sociale et Législation ; — 4° Économie politique ; — 5° Histoire ; — 6° Géographie.

La classe des Sciences morales qui devait être composée de 36 membres, en reçut 12 des mains du Gouvernement. La liste préparée par Lakanal avait été dressée par le Comité d'Instruction publique [3]. C'est le sort commun des célébrités contemporaines d'être effacées par le temps : sur les douze, la postérité en connaît cinq : Volney qui représentait la philosophie ; Bernardin de Saint-Pierre la morale, le rapporteur de la convention Daunou qui personnifiait

[1] L'accouplement de ces deux épithètes plaisait à nos pères : nous l'avons trouvé, dès le XVI^e^ siècle, aux Etats d'Orléans, et Corneille dans la préface de son admirable traduction de l'*Imitation* ne dédaigne pas d'en faire usage.

[2] Voir les observations de M. J. Simon regrettant que la classe n'eût pas été appelée : Classe des Sciences philosophiques. *Académie sous le Directoire*, page 181.

[3] Mignet. *Notice sur Lakanal*. Voir Jules Simon, p. 169.

avec Cambacérès la Science sociale et la législation ; enfin Sieyès qui figurait dans la section d'Économie politique.

L'arrêté du Directoire [1], qui nommait les premiers membres, pres-

F. Daunou (1761-1849).
(D'après une lithographie de Grégoire.

crivait l'installation de l'Institut au Louvre. Quinze jours plus tard (15 frimaire : 6 décembre) avait lieu la réunion solennelle tant de fois décrite. Des quinze lectures de cette interminable séance, la seule qui ait triomphé de l'oubli est celle de Daunou, rappelant les

[1] Daté du 29 brumaire an IV (20 novembre 1795).

espérances qu'avait fait naître la Révolution à son début, puis le règne de la liberté devenant la pire des oppressions, les écoles fermées, les académies proscrites, les musées et les bibliothèques saccagées, les églises abattues ou bien transformées en salles de clubs ou en casernes. Il montrait cette invasion de la barbarie se prolongeant pendant deux années et après avoir saisi ses auditeurs en évoquant les horreurs de la veille, il relevait les âmes en faisant appel à l'avenir : « A ces désastres dont le souvenir doit être interdit à la vengeance et ne doit pas être perdu pour l'instruction, succédera un grand siècle, comme un beau jour succède à une nuit d'orage. L'histoire nous montre que les plus éclatants chefs-d'œuvre de l'esprit ont paru au lendemain des grandes commotions politiques. Nous gardons l'émotion de la bataille, avec cette espèce d'héroïsme sauvage qu'elle fait naître dans les âmes ; et maintenant, en pleine possession de la liberté, la République nous appelle pour rassembler et raccorder toutes les branches de l'instruction, reculer les limites des connaissances, rendre leurs éléments moins obscurs et plus accessibles, provoquer les efforts des talents, récompenser leurs succès, recueillir et manifester les découvertes, recevoir, renvoyer, répandre toutes les lumières de la pensée, tous les trésors du génie. »

Voilà en quel langage le membre de la classe des Sciences morales et politiques, parlant au nom de l'Institut, s'exprimait au lendemain de la Terreur. Pour comprendre son succès, il faut se représenter un auditoire d'hommes encore tremblants d'avoir échappé au tribunal révolutionnaire et acclamant tous ceux qui, au lendemain d'événements où ils avaient vu de si près la mort, leur laissaient entrevoir les horizons inespérés d'une ère nouvelle.

Tout ce qui pensait en France, étonné de vivre, ayant besoin d'espérer, avait les yeux dirigés vers ce groupe de savants qui, à peine réunis, parlaient de paix et de travail, dans ce pays ravagé par la guerre et les haines.

Dès le 18 frimaire (9 décembre), trois jours après l'installation, commençaient les élections : les douze membres choisis furent Ginguené et Deleyre pour la philosophie, Grégoire et La Réveillère-Lepeaux pour la morale, Merlin et Pastoret pour la science sociale et la législation, Dupont de Nemours et Lacuée de Cessac pour l'économie politique, Raynal et Anquetil pour l'histoire, Reinhard et de Fleurieu pour la géographie.

Enfin, le 24 frimaire (15 décembre), l'Institut achevait les élections en nommant les 12 membres complémentaires. Cabanis faisait partie de la section de philosophie, Lakanal, auquel on devait l'organisation de l'Instruction publique, qui avait dressé les premières listes de l'Institut sans songer à se proposer, entrait dans la section de morale. Talleyrand et Rœderer rejoignaient les économistes, Dacier les historiens, Bougainville prenait place parmi les géographes pour représenter la navigation.

La composition de la seconde classe était remarquable. Ni les 12 membres nommés par le Directoire, ni les 24 élus par l'Institut n'appartenaient à un seul parti. Nulle préoccupation des opinions, mais la recherche du talent, de la puissance de l'esprit. Après la tourmente qui avait bouleversé la France, on ne pouvait, en 1795, réunir des compétences plus incontestables.

La plupart avaient vécu dans une étroite intimité, appartenant à cette célèbre société d'Auteuil dont les débris s'étaient reconstitués après la Terreur, autour de M^me^ Helvétius. Écrivains, penseurs et poètes, ils s'étaient retrouvés décimés et meurtris ; Destutt de Tracy, avant la destruction des Académies, avait exprimé le regret qu'il n'y en eût pas une spécialement consacrée aux Sciences morales et politiques. Il aurait dû entrer le premier dans la section de philosophie : mais il habitait Auteuil et non Paris ; le règlement était formel ; il ne pouvait être nommé membre titulaire ; il fut élu associé ; peu après, La Romiguière fut nommé en la même

qualité. Tous les deux apportèrent à l'Institut une active collaboration.

La section n'eut à décerner que deux prix, mais elle eut la main heureuse. Elle avait demandé aux concurrents de déterminer « l'in-

Le baron J.-M. de Gérando (1772-1842).
(D'après une lithographie de Boilly.)

fluence des signes sur la formation des idées ». Un simple soldat, engagé volontaire à l'armée du Rhin, concourut ; la section n'hésita pas à lui décerner le prix. De Gerando avait vingt-cinq ans ; il fit la route à pied, vint à Paris chercher sa récompense. Deux ans après, il était associé de l'Institut, secrétaire général d'un ministère et maître

des Requêtes au Conseil d'État dont il devait être jusqu'à un âge avancé une des lumières.

L'autre lauréat fut plus célèbre encore. « L'influence de l'habitude sur la faculté de penser » provoqua une étude remarquable à laquelle le prix fut décerné en l'an X. L'auteur était Maine de Biran.

La section de morale comptait des noms éclatants. Bernardin de Saint-Pierre les dominait tous ; nul auteur n'avait causé plus d'admiration et fait verser plus de larmes ; il avait su demeurer étranger à la politique qui avait fait sortir de l'obscurité ses autres confrères : auprès de lui siégeait Grégoire, humble curé des marches de Lorraine, envoyé aux États généraux, un des auteurs de la Constitution civile du clergé, évêque de Blois, membre très actif du Comité d'Instruction publique, l'âme des Conciles de 1797 et de 1800, ayant cru sincèrement que l'État pouvait faire une Église catholique sans chef ; il remplissait de son activité les assemblées ecclésiastiques, les Cinq-Cents, puis le Sénat et les Commissions de toutes sortes, jusqu'au jour, où, exclu de tout, il ne lui resta que l'Institut. La même section comprenait Lakanal, transporté du fond d'un collège de province sur les bancs de la Convention, croyant, avec l'enthousiasme d'un rénovateur, à la transformation de la société par la science, rapporteur et président du Comité d'Instruction publique, n'ayant échappé à la guillotine qu'à la faveur de missions lointaines dans lesquelles le conventionnel, ennemi des violences, s'était appliqué à faire bénir son nom, et lorsqu'il rentra à la Convention apaisée, ayant eu la gloire de prendre part aux grandes fondations qui furent en ces années terribles la seule œuvre durable.

Comment ceux qui avaient travaillé depuis cinq ans à rédiger les lois n'auraient-ils pas été appelés à siéger dans la nouvelle Compagnie ? Assurément, depuis l'Assemblée Constituante, les rangs s'étaient éclaircis ; Mirabeau et La Rochefoucauld étaient morts. D'autres avaient péri victimes de la Terreur ou étaient proscrits :

mais il y avait des noms qui s'imposaient au respect public. Le sage Daunou, inébranlable dans sa foi républicaine, comme dans son amour de la liberté et de la justice, était un des rares conventionnels qui, ayant eu le courage de voter contre la mort de Louis XVI, de protester après le 31 mai contre la violation de la représentation nationale, était encore vivant en 1795. La prison l'avait sauvé de l'échafaud. Après le 9 thermidor, il était rentré à la Convention pour y jouer un des premiers rôles comme orateur, comme membre du Comité de Salut Public, comme rapporteur de la Constitution et de la grande loi sur l'Instruction publique qui fut le testament de la Convention.

Cambacérès, nommé après lui par le Directoire, n'avait aucune de ses vertus ; il n'était pas de ceux qui conduisent les majorités, mais qui leur obéissent ; d'autre part comment l'exclure ? Sa science de jurisconsulte était de premier ordre ; il était un des instruments nécessaires de la rédaction des Codes que la France appelait de tous ses vœux ; on prévoyait ce qu'il serait pour nos lois civiles. Il en était ainsi de Merlin de Douai : le rôle qu'il avait joué dans la Constituante, les services qu'il avait rendus à la Convention effaçaient jusqu'à ses crimes. En élisant celui qui était alors ministre de la Justice, l'Institut voulait oublier la loi des suspects pour ne penser qu'à la profondeur du juriste et du philosophe.

Au nom de Merlin, l'Institut joignit, dans la même élection, celui de Pastoret, membre de l'ancienne Académie, auteur d'un traité célèbre sur les « Lois pénales », proscrit pour avoir demandé à défendre le Roi et revenu récemment en France, rappelé par son élection au Conseil des Cinq-Cents.

Garreau-Coulon et Baudin des Ardennes sont peu connus et leurs œuvres sont ignorées ; mais ils faisaient partie de la Convention où l'un et l'autre avaient voté contre la mort du Roi, de telle sorte que sur les six membres de la section, Merlin était le seul régicide.

La section d'Économie politique était non moins brillante. Sieyès ouvrait la liste. A la veille de la convocation des États généraux, Sieyès avait prononcé des mots décisifs, et dès les premières heures

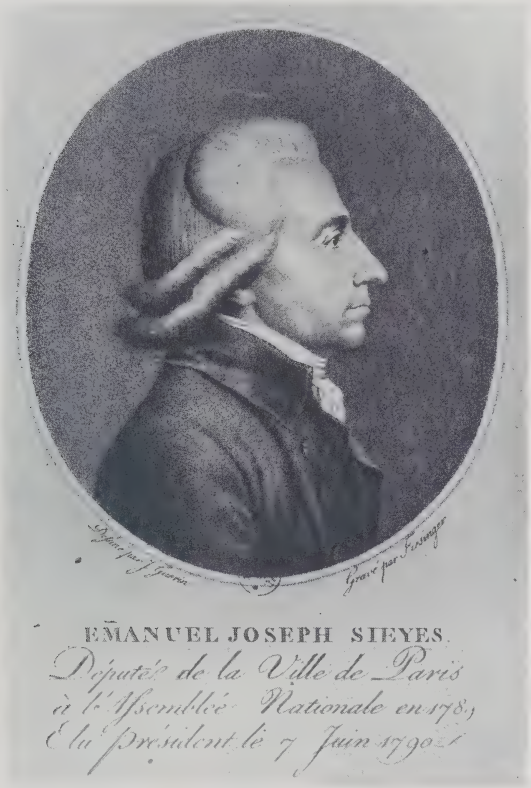

E.-J. Sieyès (1748-1836).
(Gravé par Fiesinger, d'après J. Guérin.)

de la Constituante, il avait montré, à l'heure des tâtonnements, une pensée sûre d'elle-même ; il allait droit au but avec une logique inflexible, mais sa plume avait plus de force que sa parole. Les événements l'avaient dépassé et il s'était effacé, se contentant de vivre et attendant pour reparaître l'heure où la France aurait besoin d'une Constitution ; il aurait dû entrer dans la section de Science sociale.

Il en était ainsi de Talleyrand qui était alors, pour tous ses contemporains, l'auteur du célèbre mémoire sur l'Instruction publique, mais on se souvenait qu'il avait acquis dans les affaires du Clergé, comme agent général avant la Révolution, une connaissance approfondie des questions de finances; on rappelait les lois qu'il avait rédigées; on oubliait aisément qu'il avait été jadis évêque d'Autun; on voyait en lui une de ces grandes espérances qu'avait données la Constituante et qui, heureusement préservées par un séjour en Amérique, reparaissait à l'heure de la paix, prêt à offrir ses services à ce qui survivait de la France.

Dans cette section d'Économie politique, il n'y avait, à vrai dire, que deux économistes, Dupont de Nemours et Rœderer ; mais Dupont de Nemours était à lui seul la personnification de la Section. Disciple de Quesnay, ami de Turgot, dévoué à la science, courageux, plein d'illusions sur l'avenir, il n'eut pas une heure de faiblesse à l'égard des crimes ; proscrit sous la Terreur, détenu dans les prisons, il avait dû la vie au 9 thermidor et reparaissait prêt à apporter à ses amis et à ses convictions un dévouement dont tous ses contemporains s'accordaient à rendre témoignage.

Rœderer était de la même école; le plus jeune conseiller du Parlement de Metz, imbu des doctrines de Turgot et d'Adam Smith, il avait apporté à la Constituante une activité prodigieuse au service d'une science consommée; il fut l'âme du Comité des Contributions et rédigea la plupart des lois qui organisaient le nouveau système d'impôts. Proscrit pendant la Terreur, il venait d'échapper à la mort, comme les autres membres de la Section : tous les six menacés, en fuite, ou en prison, avaient failli être victimes du régime dont la France était délivrée.

L'ancienne Académie des Inscriptions contenait beaucoup d'érudits. La section d'histoire les recueillit. La plupart étaient des reli-

gieux ; ils n'étaient pas tous sortis de l'ordre de Saint-Benoît, mais ils étaient de la race des Bénédictins.

Anquetil, entré à dix-sept ans dans la Congrégation de Sainte-Geneviève, curé de la Villette, jeté à Saint-Lazare à soixante-treize ans, continuait à écrire son *Histoire universelle*, en attendant de jour en jour l'appel des condamnés. Legrand d'Aussy vivait au milieu des manuscrits du XII^e^ et du XIII^e^ siècles. Dom Poirier, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, demeuré seul au milieu des ruines de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés, se consacrait au XI^e^ volume du *Recueil des Historiens de France*. Dacier, secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie des Inscriptions, était lui aussi un érudit, de telle sorte que Raynal et Delisle de Sales représentaient seuls l'histoire philosophique.

Aucun n'avait joué de rôle politique ; presque tous avaient été menacés ou proscrits.

La section de géographie était la seule qui n'eût aucun lien avec les sciences philosophiques. La postérité ignorerait les noms, fort connus alors, des savants voyageurs qui la composaient, si elle n'avait compris un diplomate ami de Talleyrand, Reinhard, et un marin qui avait été l'honneur de notre marine et un véritable héros, Bougainville. Au Canada, sous les ordres de Montcalm, il s'était couvert de gloire et le récit de son grand voyage autour du monde avait répandu son nom.

Des travaux intérieurs de la classe des Sciences morales et politiques, nous n'avons pas la prétention de donner ici un aperçu. Rien n'est plus insignifiant qu'une liste, et n'est plus vide qu'un résumé indiquant le sujet des mémoires qui ont traversé sans périr l'épreuve du temps. Malheureusement, ce n'étaient pas les membres les plus connus qui travaillaient le plus : la politique, les assemblées, les grandes affaires disputaient à l'Institut Daunou et Merlin, Sieyès et Cambacérès, Talleyrand et Rœderer.

Dans la vie intérieure de la Compagnie, les secousses du dehors ne se firent sentir qu'une fois : le coup d'État de fructidor avait rouvert les listes de proscription : Une lettre du ministre de

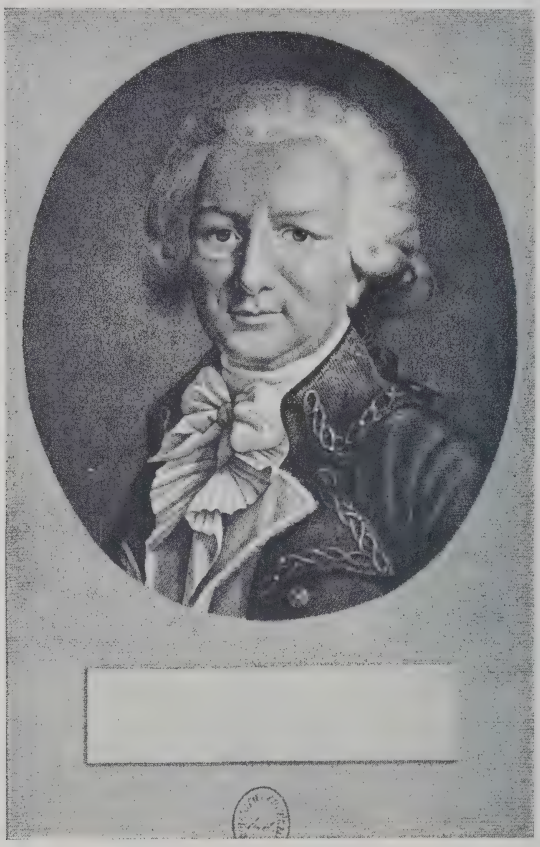

L.-A. Bougainville (1729-1811).
(Gravé par Gabriel.)

l'Intérieur avisa l'Institut que les citoyens Carnot, Barthélemy, Pastoret, Sicard et Fontanes ayant été compris dans la loi de déportation du 19 fructidor, il y avait lieu de procéder à leur remplacement. L'Institut ne se permit pas un mot de réclamation. Il est triste de dire que la classe des Sciences morales s'inclina la

première en procédant sans tarder au remplacement de Pastoret.

« Ce sera, dit M. Jules Simon, l'éternel honneur d'un membre de la section d'histoire, Delisle de Sales, d'avoir protesté publiquement, solennellement, avec force, avec éloquence, avec persévérance, contre la volonté arbitraire du Gouvernement. Seul, il se rappela les déclarations solennelles qui avaient retenti dans les deux Conseils législatifs au moment de la fondation de l'Institut. Seul, il comprit qu'une société scientifique et littéraire n'est rien et ne peut rien, si elle n'est pas indépendante et libre[1]. »

Le Gouvernement consulaire, à l'heure où il entamait la grande œuvre de réconciliation des partis, rappela en France les proscrits de fructidor. Le premier Consul voulut les faire rentrer à l'Institut. Non seulement c'était sa politique, mais Bonaparte qui avait été élu dans la section de Mécanique à la place de Carnot, devait avoir souci d'effacer un tel souvenir. Dès que l'Institut sut le désir du maître, il ne pensa plus qu'à rappeler ceux qu'il avait vu partir sans une parole de regret. Il réélut Carnot à la première place vacante et invita les autres proscrits à assister à toutes les séances; Pastoret et ses collègues opposèrent à cet appel le refus le plus digne : ils ne pouvaient accepter une situation amoindrie, en rentrant par grâce, sans droit ni titre (18 mai 1800).

Deux ans plus tard, l'Institut allait subir une réorganisation complète, les quatre anciennes Académies reparaissaient sous le nom de classes qui leur était maintenu. Le Consulat reprenait peu à peu les traditions de l'ancienne France; seule la classe des Sciences morales et politiques était omise. Des motifs de sa suppression, pas un mot ne fut dit. Jamais disparition ne fut entourée de plus de silence. La postérité a cherché les causes, et n'a trouvé que des prétextes.

On a répété que Bonaparte, redoutant les idéologues, avait eu des-

[1] *Une Académie sous le Directoire*, p. 380. Il publia sur cette question jusqu'à trois mémoires.

sein de les atteindre ; menacé d'une sourde opposition, il avait dissout leur assemblée, comme il allait frapper le Tribunat.

Rien dans les procès-verbaux, rien dans les actes ne justifie cette explication.

Parmi les mémoires lus, nous n'en avons pas trouvé un seul qui pût alarmer le Gouvernement consulaire. Le droit de cooptation était-il de nature à inquiéter le pouvoir ? Voyons comment l'Institut en avait usé. Trois élections seulement avaient eu lieu depuis le 18 brumaire : l'historien élu était un bénédictin étranger à la politique ; dans la section de Science sociale, c'était un des rédacteurs du Code civil, un des collaborateurs préférés de Bonaparte, le conseiller d'État Bigot de Préameneu ; dans la Section d'Économie politique, l'Institut avait fait entrer le troisième Consul, Lebrun, qui devait devenir, deux ans plus tard, architrésorier de l'Empire. Était-ce là des choix factieux et pouvait-on s'en alarmer ? Mais ne bornons pas notre enquête aux actes collectifs. Voyons les personnes : le pouvoir pouvait avoir des griefs, non contre l'Assemblée, mais contre des individus. On sait, ce que furent, à d'autres époques, dans les Académies, comme dans les Compagnies judiciaires, les épurations. Le décret du 3 pluviôse an XI allait rendre faciles toutes les exclusions. Le premier consul va dresser une liste nouvelle de l'Institut. C'est là où nous devions saisir sur le fait la vengeance contre les idéologues. Or tous les membres de la classe, sans une seule exception, furent versés dans les classes nouvelles : 11 dans la classe de Langue et Littérature française ; 22 dans celle d'Histoire et de Littérature ancienne ; 3 dans les Sciences.

Sommes-nous donc amené à penser que la médiocrité des travaux accomplis par la Classe des Sciences morales et politiques a justifié sa ruine ? C'est là une calomnie que nul n'a repoussée avec plus de force que M. Jules Simon. « Je ne crois pas, écrit-il, qu'on puisse citer beaucoup d'Académies, ni avant la fondation

de la seconde classe en l'an IV, ni après sa suppression en l'an XI, qui aient eu des membres plus illustres et produit des travaux plus remarquables [1]. »

F. de Volney (1757-1820).
(D'après une lithographie datant de la Restauration.)

En 1803, la Classe des Sciences morales et politiques n'avait pas d'ennemis, elle n'avait soulevé aucune accusation ; nul n'incriminait ses actes ou ne relevait ses défaillances. Mais sa constitution était un perpétuel appel à la raison; et comme tout raisonnement

[1] *Une Académie sous le Directoire*, p. 457-459 et suiv.

vit de critique, il s'ensuivait que la science sociale, la législation, la morale publique et privée, y étaient soumises à un incessant examen. Elle était donc en puissance un instrument d'opposition. Le regard du premier Consul allait au delà des faits pour voir l'avenir. Il fit sans bruit ce que plus tard il eût été amené à accomplir avec éclat. Il avait senti une absolue discordance entre son principe et celui de la philosophie politique.

II

Ce devait être l'honneur d'un Gouvernement qui s'appuyait sur la raison publique de faire rentrer dans le sein de l'Institut les Sciences morales et politiques. Le régime que la Révolution de 1830 avait fondé ne pouvait conserver contre la raison humaine la défiance des pouvoirs qui l'avaient précédé. Le ministre de l'Instruction publique de 1832 avait une connaissance trop profonde de l'histoire pour ne pas sentir qu'après les longues et coûteuses expériences de nos révolutions, l'heure était venue de faire appel aux lumières, seules capables de garantir l'ordre[1]. M. Guizot comprenait que, pour la stabilité de l'État, le péril ne devait plus, dans la suite des temps, venir des erreurs des philosophes, mais de l'ignorance des foules ; « Ce n'est plus en haut, écrivait-il, c'est en bas, que les théories qui portent le dérèglement dans les âmes et dans les peuples sont favorablement accueillies et deviennent aisément puissantes; ce n'est plus dans le monde savant, c'est dans le monde ignorant qu'il faut les redouter et les poursuivre ; sur les hauteurs, la tendance actuelle de l'esprit est de se redresser et de s'épurer; c'est dans les rangs obscurs et pressés des régions inférieures qu'habitent et travaillent aujourd'hui les démons pervers et ardents

[1] La reconstitution de l'Académie des Sciences Morales et Politiques hantait sous la Restauration l'esprit de la jeunesse. Voir à ce sujet ma notice sur M. Renouard. *Mémoires de l'Académie*, t. XXIII, p. 301.

à répandre leur perversité [1]. » Il fallait donc sous toutes les formes « seconder les progrès de l'intelligence humaine ».

Le Roi et le Cabinet ayant donné leur plein assentiment au projet,

F. Guizot (1787-1874).
(Lithographie d'après Paul Delaroche.)

M. Guizot n'hésita pas sur le mode d'exécution. — Il était « décidé, disait-il, à ne faire faire par ordonnance aucune nomination académique ; l'élection est de l'essence des Sociétés savantes ; on n'y entre dignement que par le choix de ses pairs ». — Il fallait donc

[1] *Mémoire pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 148.

rechercher les survivants de l'ancienne classe détruite en l'an XI, et trouver parmi eux un point d'appui. M. Siéyès était le plus célèbre; mais son âge et sa fatigue le privaient de toute action. Ce fut M. Rœderer qui, appelé à Paris, se rendit auprès du ministre ; mis au courant du projet, il convoqua ses anciens collègues. En peu de jours, tout fut réglé.

Le samedi 27 octobre 1832, le *Moniteur* publiait l'Ordonnance royale qui « rétablissait l'ancienne classe des Sciences morales et politiques dans le sein de l'Institut royal de France sous le nom d'Académie des Sciences morales et politiques ». Le nombre était fixé à trente. Les cinq sections reprenaient leurs anciens noms, la première s'appelant section de Philosophie. En faisaient partie les dix membres survivants de l'an XI et les deux correspondants devenus depuis cette époque membres de l'Institut. Ces douze membres serviraient de noyau; autour d'eux, par élections successives, l'Académie se compléterait.

A l'heure où paraissait à Paris le *Moniteur*, les membres de l'Académie tenaient leur première séance au palais de l'Institut.

Tout avait été combiné pour cette soudaineté d'exécution. Le Roi avait signé l'ordonnance dans la journée du 26, M. Guizot avait sur-le-champ écrit deux lettres : l'une au président de la Commission administrative pour lui donner ordre de convoquer sur l'heure les anciens académiciens, l'autre au doyen d'âge qu'il qualifiait de président de l'Académie nouvelle; chaque lettre contenait une ampliation de l'ordonnance. Conformément à l'article 5, les académiciens devaient procéder, sans désemparer, à l'élection de quatre nouveaux membres, choisis dans le sein de l'Institut.

Sur les douze membres de l'Institut convoqués, il n'y avait, le 27 octobre, que cinq présents : le doyen d'âge était le comte Rœderer.

Parmi les survivants de l'Académie supprimée en l'an III, trois étaient devenus membres de l'Académie des Inscriptions : c'étaient :

Daunou, Reinhard et Gérando. M. Daunou qui avait été garde des Archives pendant tout l'Empire, venait de reprendre sa place à la

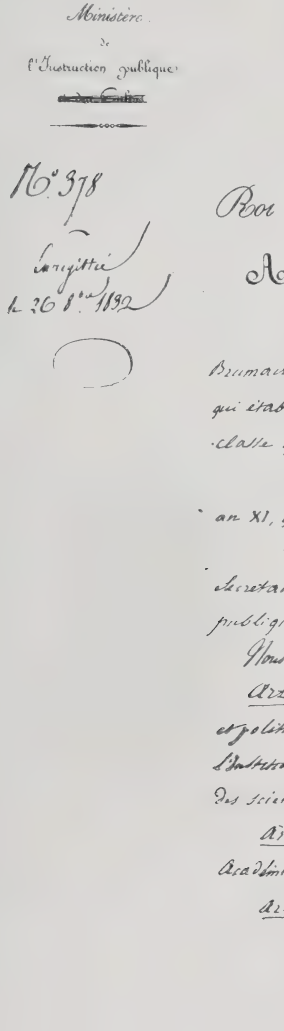

Ministère de l'Instruction publique

N° 378

Enregistré le 26 8bre 1832

Ordonnance du Roi.

Louis-Philippe,

Roi des Français,

A tous présens et à venir, Salut.

Vu l'art. 3 du titre IV de la loi du 3 Brumaire an IV, concernant l'instruction publique, qui établit et organise dans l'Institut national une classe spéciale des sciences morales et politiques;

Vu l'arrêté du gouvernement du 3 pluviôse an XI, qui supprime cette classe;

Sur le Rapport de notre Ministre, Secrétaire d'état au département de l'instruction publique;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. L'ancienne classe des sciences morales et politiques est et demeure rétablie, dans le sein de l'Institut Royal de France, sous le titre d'Académie des sciences morales et politiques.

Art. 2. Le nombre des membres de cette Académie est fixé à Trente.

Art. 3. Elle est divisée en cinq Sections, savoir:

Philosophie;

Morale;

Ordonnance royale du 26 octobre 1832.

tête des Archives du royaume, après quinze années de disgrâce; il avait vécu sous la Restauration, dans cette société intelligente et libérale, où il tenait un des premiers rangs, partageant sa vie

entre la chaire d'histoire au collège de France, le mandat de député que lui avaient confié les électeurs du Finistère et qui le rapprochait des chefs de l'opposition et les travaux de l'Institut.

Le comte Reinhard n'appartenait pas à un parti : disciple et ami de Talleyrand, il en avait la souplesse. Chargé sous l'Empire des missions les plus diverses, il était devenu en 1814 directeur de la Chancellerie au ministère des Affaires étrangères et les événements de 1815, pas plus que les changements de ministères, ne lui avaient fait perdre sa situation jusqu'au jour où il eut l'art de se brouiller très opportunément avec M. de Polignac ; au lendemain des journées de Juillet, M. de Talleyrand le fit nommer Ministre auprès du roi de Saxe et il venait, peu de mois avant la reconstitution de l'Académie, d'être élevé à la pairie.

M. de Gerando était presque de vingt ans plus jeune que ses quatre confrères ; élu membre de l'Académie des Inscriptions en 1805 ; maître des requêtes au Conseil d'État en 1808, conseiller d'État en 1811 ; il était passé au service de la Restauration, puis du Gouvernement de Juillet, moins attaché à un régime qu'à la science administrative à laquelle il avait voué une compétence indiscutée et une force que l'âge n'avait pas encore atteinte.

Les deux autres membres présents, Rœderer et Merlin, avaient été exclus de l'Institut en 1816.

Le comte Rœderer, membre de la classe des sciences morales de 1795 à 1803 avait été versé comme Merlin dans la classe de langue et littérature où l'épuration de la Restauration l'avait atteint. Ennemi de toutes les violences, il avait traversé les temps troublés, sans avoir rien à regretter. Éloigné des affaires publiques, se sentant en paix avec lui-même, l'homme d'État se fit historien. Il avait vécu quinze ans dans une laborieuse retraite et il en sortait pour rentrer à la fois à la Chambre des Pairs et à l'Institut.

Le comte Merlin était le contemporain de ses quatre confrères ;

mais sa vie avait été usée par les secousses ; oubliant sous le Consulat et l'Empire, au milieu des travaux de la Cour de cassation que sa science de jurisconsulte illustrait, les crimes de la Révolution, il

P.-L. Rœderer (1754-1835).
(Gravé par Vérité.)

en avait subi dans sa vieillesse le châtiment ; après quinze années d'exil, il rentrait en France, brisé, mais sans haine, et prêt à donner à l'Académie, à défaut « d'une coopération active, une persévérante assiduité ».

Lorsque ces cinq survivants du passé se trouvèrent réunis, le comte Rœderer, de quelques mois plus âgé que Merlin, prit la présidence et donna lecture de l'ordonnance royale. A l'appel des noms, nul ne fut surpris de compter sept absents.

Trois d'entre eux étaient malades et s'étaient fait excuser. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, depuis 1803, entrait dans la trentième année de ses laborieuses fonctions et le déclin de ses forces annonçait sa fin prochaine. Sieyès, rentré depuis peu d'exil, succombait sous le poids de ses quatre-vingts ans et Destutt de Tracy, épuisé par l'âge, accablé de tristesse, presque aveugle, ne paraissait plus à l'Académie française et devait faire, peu après, un effort pour se montrer à l'Académie reconstituée.

Les quatre autres membres étaient absents. « L'assemblée, dit le procès-verbal, a été instruite que le comte Garat, le comte de Cessac, le marquis de Pastoret et le prince de Talleyrand, absents de Paris, ne pourraient se rendre à la réunion. » Si le prince de Talleyrand avait écrit pour s'excuser, il aurait pu dire, avec son goût pour les formes du vieux protocole : « absent pour le service du Roi ». Il était à Londres, consacrant à cette ambassade d'Angleterre qui a été l'honneur de sa vieillesse, les derniers efforts de sa vie agitée. Garat sur qui pesaient les souvenirs de la Révolution, vivait retiré et oublié aux pieds des Pyrénées dans la petite ville où il était né.

Quant à Pastoret, nommé chancelier de France dans la dernière année du règne de Charles X, il venait rarement à l'Institut depuis juillet 1830 et n'avait pas jugé que l'ordonnance du 26 octobre dût le rappeler à Paris.

L'ordre du jour de la séance était précis ; les termes étaient impératifs ; les membres présents devaient élire sans désemparer quatre nouveaux confrères, en les choisissant dans l'Institut. Deux membres de l'Académie française, MM. Cousin et Dupin aîné, deux membres

des Inscriptions, le comte Alexandre de la Borde et M. Naudet réunirent la majorité des suffrages.

L'Académie se trouvait alors composée de seize membres. Le 21 novembre, les quatre élections étaient approuvées par ordonnance royale.

Le chancelier de Pastoret (1756-1840).
(Gravé par Gsell, d'après Paul Delaroche.)

Sur convocation du ministre, l'Académie tint sa seconde séance le vendredi 23 novembre. Il lui restait à élire quatorze membres, en deux séries de sept. Elle prit connaissance des lettres de candidatures : elles étaient au nombre de douze, mais les démarches orales étaient bien plus nombreuses et le procès-verbal relate vingt-cinq noms. Trois autres séances furent remplies par l'examen des

demandes : on arriva au chiffre total de soixante-treize candidats, parmi lesquels quelques noms éclatants qui devaient par la suite illustrer l'Académie : c'est ainsi que nous lisons dans ces premières listes les noms de MM. Guizot, Mignet, Thiers, La Romiguière, Villemain et Ampère, du duc de Broglie, du comte Portalis. Le 8 décembre eut lieu la seconde élection. Furent élus MM. La Romiguière, le duc de Bassano, le baron Bignon, Bérenger, le baron Charles Dupin, Guizot et Dunoyer. Le 29 décembre, seize membres prenaient part à la troisième élection qui faisait entrer dans l'Académie pour la compléter : MM. Mignet, le Dr Edwards, le Dr Broussais, Droz, le Dr Villermé, le comte Siméon et Charles Comte.

Les trente membres étaient élus. Les séances suivantes furent remplies par une discussion approfondie du projet de règlement, dont il serait fastidieux de reproduire les détails. Dès le début, le jour des séances fut fixé au samedi. L'heure de trois heures fut choisie, sous la réserve des sessions des Chambres pendant lesquelles la séance s'ouvrirait à midi afin de permettre aux pairs de France et aux députés de prendre part aux travaux législatifs : ce qui était l'exception devint peu à peu la règle.

Quelques mois après, le bruit se répandit qu'on avait omis le nom d'un ancien académicien, de celui qui, avec Daunou, avait été un des fondateurs de l'Institut : Lakanal, exilé en 1816, vivait retiré aux limites des États-Unis, et oublié de l'ancien monde. Averti par son collègue Geoffroy Saint-Hilaire du rétablissement de l'Académie, il réclama le droit d'y siéger et la mort de Garat ayant laissé une place vacante dans la section de morale à laquelle il appartenait en l'an XI, il y fut admis de plein droit sans élection [1].

En remerciant ses confrères, il leur adressa « un mémoire curieux, plein d'observations fines et de saillies originales sur le pays qu'il

[1] Séance du 22 mars 1834.

avait habité vingt ans ». — Il ne revint se fixer à Paris que trois ans plus tard. « Un jour, dit Mignet, je vis arriver chez moi, avec le vieil uniforme de l'Institut, tel qu'on le portait sous le Directoire, un homme qui avait la stature encore droite, des cheveux abondants et noirs, dont le visage était grave, le regard contenu, la bouche sévère, les manières décidées et polies, le langage spirituel et sentencieux, et qui semblait appartenir à un autre temps. C'était M. Lakanal [1]. » Les séances de l'Académie étaient devenues pour lui l'intérêt suprême ; il n'en manquait aucune. L'Institut ne cessa de l'honorer comme son organisateur et son doyen. Quand il mourut, il en était membre depuis cinquante années. Avec lui disparaissaient les souvenirs de la fondation de l'Institut dont il était le dernier survivant.

III

Dans une assemblée quelle qu'elle soit, le travail n'est fécond que si les compétences se rapprochent. De ce besoin naissent les commissions chargées de poursuivre une étude spéciale. Or, les sections d'une Académie ne sont en réalité que des commissions permanentes. Dès les premières séances qui suivirent son rétablissement, l'Académie eut à répartir ses membres, en les divisant en cinq groupes de six.

Il lui restait à choisir son secrétaire perpétuel ; M. de Gerando, secrétaire pendant les premiers mois, avait dû reconnaître que les travaux absorbants du Conseil d'État ne lui laissaient pas la liberté nécessaire. M. Mignet avait été chargé comme secrétaire provisoire de tenir la plume en février 1833 et enfin le premier juin, après plusieurs séances consacrées au vote, l'Académie, dont les voix s'étaient d'abord divisées entre Daunou et Charles Dupin, choisit

[1] Notice historique lue le 2 mai 1857.

M. Charles Comte, gendre de Jean-Baptiste Say, qui joignait à une science solide d'économiste, la renommée d'une lutte pour la liberté de la Presse poursuivie à la fin de l'Empire et pendant la Restauration avec une vaillance qui avait rendu son nom populaire.

Les élections des membres libres, des associés étrangers et des

Victor Cousin (1792-1867).
(D'après une lithographie de Delpech.)

correspondants ayant achevé la reconstitution, les travaux intérieurs ne tardèrent pas à commencer.

Les Académies ont deux ordres d'occupation très différentes : elles écoutent des communications et provoquent des recherches en ouvrant des concours.

L'Académie des Sciences morales et politiques eut à se défendre dès le premier jour contre l'indiscrétion des auteurs ayant l'ambition de lire ou du moins le désir d'être lus, sollicitant un rapport

sur leurs ouvrages ; on eût été débordé, si on n'avait décidé que les membres auxquels seraient renvoyés les livres seraient maîtres de faire un rapport ou de garder le silence, suivant le mérite de l'œuvre. Les travaux que les sections avaient distingués furent seuls lus en séance et parmi eux les plus remarquables furent réservés pour le tome premier des mémoires. Ce volume, qui parut en 1837, contient un remarquable mélange.

A côté de mémoires philosophiques de feu Maine de Biran ou de M. Cousin, d'études de M. Bérenger sur le régime pénitentiaire, de M. Charles Lucas sur l'emprisonnement, de M. Villermé sur la population française, de M. Mignet sur l'établissement du calvinisme à Genève, figurent de longues analyses rédigées par le secrétaire perpétuel et rendant compte des travaux lus par Gustave de Beaumont sur la condition des nègres esclaves, par Alexis de Tocqueville sur l'avenir de la société des États-Unis, par Charles Renouard, sur la statistique civile. Les résumés du secrétaire perpétuel remplissent plus de 200 pages.

Dès le début, les sections s'étaient occupées des concours ; l'Académie comprenait qu'elle n'aurait accompli sa tâche que si, appelant à elle toutes les intelligences, elle parvenait à découvrir des talents inconnus. Quatre prix de 1.500 francs provenant du budget étaient à sa disposition pour les années 1835 et 1836. De longues délibérations précédèrent la rédaction des programmes. A travers les expressions des procès-verbaux d'une sobriété un peu sèche, il est facile de voir que les membres de l'Académie s'intéressaient vivement aux conditions du concours. Deux sur quatre réussirent pleinement. La section de législation en demandant « quelle était l'utilité de la contrainte par corps », obtint des réponses qui méritèrent le prix et mirent en lumière un obscur juge suppléant de Clermont, M. Bayle-Mouillard, qui devait devenir un des membres les plus distingués de la Cour de cassation, et la section de philosophie en proposant

« l'examen critique de la métaphysique d'Aristote » suscitait un mémoire d'un jeune homme inconnu dont ce succès devait déterminer la vie : M. Félix Ravaisson était le premier des lauréats de l'Académie. M. Cousin, qui avait proposé le sujet, mit au concours peu après : « L'examen critique de l'organum d'Aristote. » Il n'eut

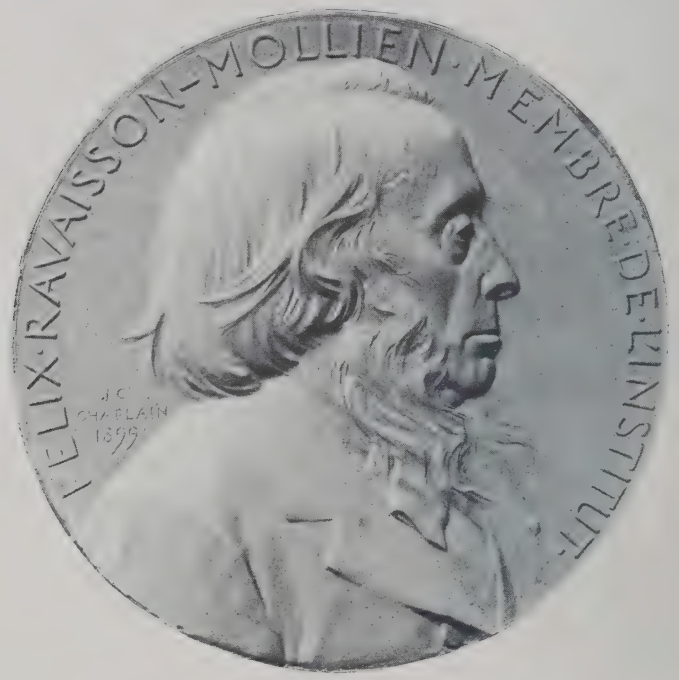

Félix Ravaisson-Mollien (1813-1900).
(Médaille de J.-C. Chaplain, 1899.)

pas la main moins heureuse : M. Barthélemy Saint-Hilaire eut le prix dans des conditions telles que le lauréat, ignoré la veille, était élu seize mois plus tard, membre de l'Académie. L'année 1835 n'était pas achevée que « l'abolition de l'esclavage ancien » était offert comme objet d'études par la section d'histoire et le prix devait être donné à un jeune professeur de vingt-six ans : Henri Wallon sortait tout d'un coup de la foule et préludait à cette longue

série de travaux qui lui valurent le respect de trois générations.

Les membres de l'Académie éprouvaient la satisfaction la plus profonde ; ils sentaient l'utilité de leur tâche et la voyaient consacrée par l'opinion publique un instant hésitante. Les élections donnaient la mesure de cet assentiment public. La valeur des candidats attirait l'attention et les nouvelles recrues accroissaient l'autorité de la Compagnie. La philosophie acquérait MM. Jouffroy et Damiron : le droit pénal, Rossi et Charles Lucas : l'histoire, Thiers et Michelet, la morale, Alexis de Tocqueville.

En même temps, M. Mignet était élu secrétaire perpétuel. Celui qui avait tenu la plume de secrétaire en 1833 pendant quelques mois, avait montré dans les premiers travaux de l'Académie une connaissance si profonde des questions et des hommes, un tact si exercé, un ensemble tellement rare de qualités de premier ordre qu'à la mort de M. Charles Comte, ses confrères n'hésitèrent pas à lui confier la charge (8 mai 1837.)

Ce n'était pas l'historien de la Révolution, ce n'était pas le brillant auteur des négociations relatives à la succession d'Espagne que les membres de l'Académie avaient été chercher ; leurs suffrages s'adressaient à l'homme lui-même. Sur la profondeur de son esprit, sur l'éclat de son talent, ses œuvres ne nous laissent rien ignorer. Mais il faut l'avoir vu et avoir recueilli l'impression de ses contemporains pour mesurer le charme qu'il exerçait. Nous avons retrouvé dans les écrits de Sainte-Beuve l'écho de ce que nous ont dit les hommes de son temps : « J'ai encore présentes à l'esprit, dit-il, les premières leçons de l'Athénée dans lesquelles M. Mignet aborda le XVI^e^ siècle et la Réforme. Dès les premiers mots de la lecture, l'auditoire tout entier était conquis ; chacun se sentait conquis ; chacun se sentait saisi d'un intérêt sérieux et sous l'impression de cette parole qui grave, de cet accent qui creuse. La prononciation quelque peu puritaine et ce débit empreint d'autorité redou-

blaient encore leur effet en sortant du sein d'une jeunesse si pleine d'éclat et presque souriante de grâce. Ce jeune homme à la physionomie aimable et à l'élégante chevelure offrait à la fois quelque

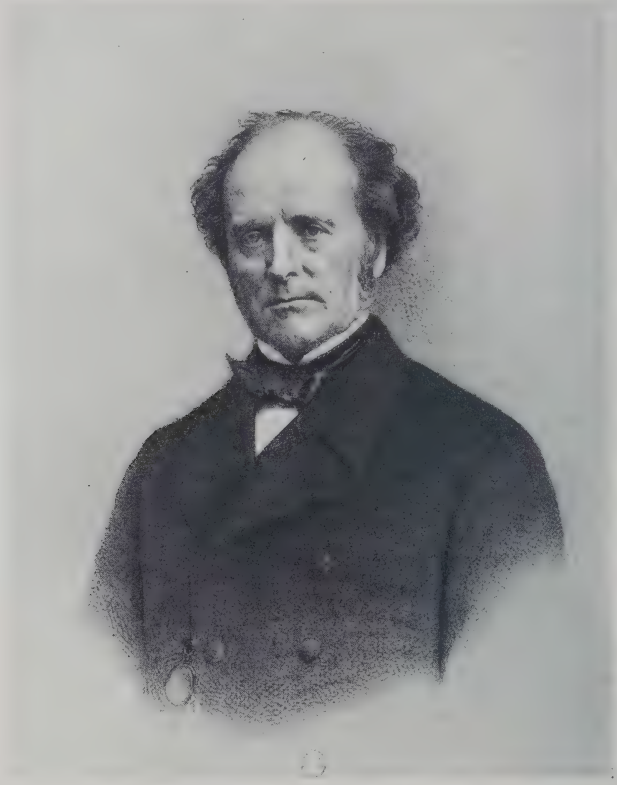

Mignet (1796-1884).
Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
(D'après une lithographie de Charpentier.)

chose d'austère et de cultivé, un mélange de réflexion et de candeur ». A ce portrait qui le peint vers 1829, ajoutez tout ce qu'il avait fait depuis quelques années : la campagne du *National* qui l'avait mis avec M. Thiers au premier rang des polémistes, la Révolution de Juillet qu'il avait prévue de loin, qu'il avait désirée et qu'il avait su contenir, le refus de toute charge publique au lendemain de la vic-

toire, sa fidélité aux études historiques, tout ce mélange de hardiesse et de réserve, de courage et d'oubli de soi-même exerçait autour de lui un prestige que le temps ne devait pas affaiblir. Il devait mériter aux yeux de ses contemporains d'être tenu pour le véritable fondateur de l'Académie reconstituée.

L'accord de M. Mignet et de M. Cousin constituait dans le sein de la compagnie une force à laquelle nul ne cherchait à résister. Par ses travaux, par le souvenir de ses luttes sous la Restauration et, pour tout dire, par la supériorité de son esprit, M. Cousin exerçait une domination qui était acceptée. Dès les premières délibérations, il s'était emparé de la section de philosophie; tandis que ses confrères proposaient des sujets de concours, il avait imposé les siens, suscité des initiatives, découvert des concurrents et la valeur reconnue des lauréats avait accru l'autorité du juge. Il lisait les mémoires, provoquait des discussions, animait l'Académie de son activité et concevait pour elle des projets de toutes sortes. Il aurait voulu qu'elle traçât le tableau du progrès des connaissances humaines depuis la Révolution française ; il lui semblait que cette tâche lui appartenait, et qu'en l'accomplissant, elle se montrerait digne de sa mission.

Ministre de l'Instruction publique en 1840, M. Cousin résolut d'user de son autorité pour stimuler ses confrères. Vingt jours ne s'étaient pas écoulés depuis son arrivée au ministère, qu'il adressait au Roi un rapport. Le devoir de l'Académie y était tracé : en 1795, la loi constitutive de l'Institut avait prescrit à chacune des classes un compte rendu annuel sur le progrès des sciences. En 1802, l'arrêté des Consuls renouvelait l'ordre en fixant les périodes à cinq années. L'Empire n'avait obtenu entre 1800 et 1810 que des tableaux tardifs et incomplets. Depuis l'Institut était demeuré muet ; c'était à celle des Académies qui était chargée d'une sorte de synthèse philosophique qu'il était réservé de renouer la tradition. Donner au rapport

un caractère d'universalité, en étendre la matière sur une période de quarante années, de 1789 à 1832, charger de la préparation un membre de chaque section et confier au secrétaire perpétuel le soin d'y mettre la proportion et l'unité nécessaires, tel était le procédé de travail conçu avec autorité par le philosophe, proposé par le ministre et adopté avec satisfaction par M. Mignet.

L'Ordonnance royale qui sanctionnait le rapport était signée le 22 mars 1840, et, le 28 mars, l'Académie, après en avoir reçu communication, décidait que l'expression unanime de sa reconnaissance serait transmise au Roi et à son ministre. Quinze jours plus tard, les rapporteurs étaient désignés : La section de philosophie avait choisi M. Cousin, la morale M. de Tocqueville, l'économie politique M. Rossi, l'histoire M. Mignet ; la législation avait nommé trois rapporteurs, le comte Portalis pour la législation civile, M. Dupin pour la législation criminelle ; M. Bérenger pour le droit public.

Les entreprises collectives, lorsqu'elles sont confiées à des écrivains de premier ordre, ont à affronter une concurrence qui les condamne à l'avortement : l'œuvre individuelle à laquelle s'attache la renommée de chaque auteur le détourne et l'absorbe. Pendant que M. Mignet, vivant au milieu des archives diplomatiques dont il avait la garde et continuant ses grandes recherches d'histoire, attendait les rapports préparatoires, pour mettre la main au tableau d'ensemble, chacun des rapporteurs, entraîné par le tourbillon des Chambres, réservait pour ses travaux personnels, dès que la session était close, le temps que lui laissait le Luxembourg ou le Palais-Bourbon. L'œuvre, à peine ébauchée, était sans cesse ajournée, quand la Révolution de février y mit fin [1].

D'autres soucis devaient solliciter l'attention des membres de l'Académie. L'ordre sur lequel reposait la société était ébranlé ; les

[1] Le 29 avril 1899, le secrétaire perpétuel lut à l'Académie un mémoire concluant à la reprise de l'œuvre abandonnée depuis un demi-siècle.

menaces venaient des idées fausses et ces idées étaient toutes nées dans le domaine des Sciences morales et politiques. N'était-ce pas à elles qu'il appartenait de réfuter les sophismes, de guérir les maladies de la pensée, véritables épidémies qui avaient bouleversé la cité? Au lendemain des journées de juin, le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, fit appel à l'Académie pour la défense des principes sociaux. « Persuadé qu'il ne suffirait pas de rétablir l'ordre matériel au moyen de la force, si l'on ne rétablissait pas l'ordre moral à l'aide d'idées vraies, il regardait comme nécessaire de pacifier les esprits en les éclairant. Il pensait que l'Académie pourrait participer à une œuvre aussi utile et seconder les efforts du Gouvernement en mettant la science au service de la société et de la civilisation [1]. »

L'Académie accepta avec reconnaissance la mission qui lui était offerte. La Commission composée de MM. Cousin, de Tocqueville, Troplong, Passy et Thiers, proposa l'envoi dans les centres ouvriers de M. Adolphe Blanqui, chargé d'une enquête économique, et la rédaction de *Petits traités* aussi clairs et aussi courts que possible, afin de les faire parvenir en toutes les mains. En quelques jours, la tâche unanimement acceptée fut distribuée et chacun se mit à l'œuvre. Un an après, douze morceaux avaient été lus à l'Académie, publiés et répandus en grand nombre.

La valeur de ces traités est assez inégale, mais leur inspiration est de même origine. Il y a peu de pages d'histoire qui fassent mieux comprendre l'état d'esprit d'un temps. En voyant en pleine paix s'entr'ouvrir un abîme, alors que la marche vers le progrès semblait la veille absolument assurée, la société française s'était sentie prise de stupeur. La civilisation dont les Français étaient si fiers ne serait-elle qu'à la surface? Et se pouvait-il que toutes les assises sur lesquelles elle reposait fussent à la fois ébranlées? Presque tous les

[1] Séance du 17 juillet 1848.

auteurs laissent échapper un cri de surprise qui chez quelques-uns ressemble à un cri d'épouvante ; puis ils donnent des conseils très sages, d'une haute portée morale, qu'on ne saurait trop relire pour y puiser les véritables leçons de la philosophie politique.

De toutes les passions qu'enfante la démocratie, la plus forte est l'envie. « Pourquoi cet homme est-il plus riche que moi, dit le révolutionnaire ? L'égalité est un mensonge, si elle ne nivèle pas les richesses, si elle ne détruit pas la propriété. » A ces sophismes M. Hippolyte Passy répondait en montrant l'utilité des richesses, mobile essentiel de l'activité humaine, cause de tout effort, objet de toute ambition ; le riche encourage les recherches, fournit le capital à l'industrie ; il a, en un mot, un rôle social ; sans lui, l'humanité s'arrêterait. C'est au nom de l'histoire que M. Troplong défendait la propriété, montrant ce qu'en a fait le Code civil pour la diviser et la maintenir. Ce n'était pas un « Petit traité », mais un volume entier que M. Thiers consacrait à la défense du droit de propriété ; il y rassemblait tout ce que lui fournissaient son expérience et sa raison, invoquant l'histoire, accumulant les faits, s'adressant au bon sens plus qu'à la science, réfutant une à une toutes les utopies, destinant son livre non aux docteurs, mais à l'honnête homme trompé. Avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, il ne s'agit plus des faits, mais des principes : la nature du Gouvernement, l'état de la société, ses succès ou ses fautes, tout vient de l'homme. La démocratie sera féconde ou vicieuse, suivant que l'homme aura su dominer ses passions et se maintenir en équilibre. L'équilibre du citoyen et de la société, c'est la justice, c'est la modération, c'est l'idée de Dieu servant de fondement à l'éducation et aux lois. Tout ce qui découle de ce principe éternellement vrai a une incomparable grandeur. Avec l'étude sur la Providence, M. Damiron pénètre encore plus avant dans l'âme humaine ; il l'observe, la décrit, analyse ses actes et ses besoins, et montre que dans notre conduite, tout remonte et se termine, par

une suite de rapports que rien ne peut troubler, à un premier et souverain Être qui a de la sagesse pour tout connaître, de la charité pour tout aimer, de la justice pour tout estimer. C'est sur la Providence qu'il fait reposer la vertu, sans laquelle il n'y a pas de citoyen.

J.-Adolphe Blanqui (1798-1854).
(D'après une lithographie de M. Alophe.)

Pendant que les philosophes adressaient ces conseils qui résumaient la sagesse des siècles, un économiste allait de ville en ville, poursuivant la mission que lui avait confiée l'Académie, recueillant les doléances populaires de la bouche des ouvriers de Roubaix, de Lyon, de Saint-Étienne et de Marseille, observant les faits et les jugeant avec une rare perspicacité. M. Adolphe Blanqui était un de

ces esprits sages, qui, en étant très attaché aux principes, savait voir de près, sans parti pris, et était plus capable que personne de tirer d'une enquête les résultats précis. Son rapport est un modèle de fidélité ; il faut relire ses conclusions qui semblent écrites d'hier : réformer les logements dont l'insalubrité est la cause première de la mortalité et de l'immoralité des populations dans nos grandes villes ; arracher les enfants au travail prématuré de l'atelier qui les tue ; « rendre plus efficace et plus moralisateur l'enseignement des écoles » ; s'occuper des « adultes de la classe ouvrière qui, au sortir des écoles, prennent trop souvent leurs degrés dans les cabarets ou dans les réunions de parti qui leur pervertissent l'esprit et le cœur[1] ». Cette étude profonde et lumineuse s'adressait aux hommes politiques, aux gouvernants qu'elle devait éclairer.

Malgré les mérites divers de cette série de « petits traités » destinés à influer sur « la politique, en parlant à la foule le langage du bon sens », un seul atteignit son but en allant au peuple et méritait de prendre place dans toutes les bibliothèques communales. « La vie de Franklin » écrite par M. Mignet est un modèle de lecture populaire ; cette ascension d'un enfant d'ouvrier, devenu par le travail et la raison un des hommes dont s'honore l'humanité, est racontée avec une force qui pénètre.

De cet effort accompli par des hommes d'une rare valeur, il ressort que les ouvrages de doctrine, quelle que soit leur supériorité, ne conviennent qu'à l'élite et que les récits, qui prennent la forme de biographies, d'histoire ou de voyages, sont seuls à la portée du peuple.

L'Académie revint à ses travaux : les événements politiques devaient les animer d'une vie nouvelle. Nous avons eu occasion de remarquer que le mouvement des Chambres absorbait l'activité des

[1] De ces quatre réformes, réclamées avec tant d'autorité en 1850, il n'est pas inutile de faire remarquer qu'une seule a été définitivement réalisée, grâce aux lois retardant à treize ans le travail des enfants dans les manufactures.

membres les plus considérables de la Compagnie. Le coup d'État de 1851, en fermant pour eux la carrière politique, devait les rattacher aux études qui étaient destinées à faire l'honneur et la consolation de leur vieillesse ; ils reprirent le chemin de l'Académie, heureux d'y retrouver les compagnons de leurs anciennes luttes. C'est ainsi qu'à MM. Cousin, Duchâtel, Vivien, Passy, se joignaient MM. Thiers, de Rémusat, de Tocqueville, le duc de Broglie et surtout M. Guizot qui devait tenir tant de place dans le sein de l'Académie que vingt ans auparavant il avait reconstituée. Par un singulier retour des vicissitudes humaines, aucun régime ne rendit plus de service aux Académies que l'Empire. En excluant les « anciens partis » de la vie publique, il les renvoyait aux travaux de l'Institut ; sans le vouloir, il en augmentait l'éclat. En poursuivant les Académies de sa mauvaise humeur, il les signalait à l'opposition et ce qui ne leur était jamais arrivé, ce qu'elles n'avaient jamais osé ambitionner, il les rendait populaires.

Aucun membre ne devait entrer à l'Institut sans être élu par ses pairs. L'arrêté des Consuls de 1803, l'Ordonnance royale de 1816, en imposant aux Académies des membres nommés par le Pouvoir exécutif, constituaient une violation de toutes les règles, qu'expliquait, sans l'excuser, la volonté avouée de réorganiser l'Institut Nous avons vu avec quel soin le Gouvernement, en 1832, avait manifesté son respect pour le principe électif. Aussi nul ne prévoyait, qu'il dût jamais être méconnu, quand parut le décret du 14 avril 1855, qui nommait dix membres de l'Académie des Sciences morales et politiques. Deux prétextes étaient allégués : la nécessité de porter à quarante le nombre des membres pour obéir à la symétrie et l'utilité de créer une section nouvelle consacrée à la Politique, aux Finances et à l'Administration.

Le véritable motif n'était-il pas l'espérance de modifier la majorité d'une Compagnie, où se trouvaient rassemblés tous les hommes

d'État qui avaient conservé le culte du Gouvernement libre[1]? Les serviteurs maladroits de l'Empire, au lieu de laisser agir le temps, crurent qu'en infusant un sang nouveau, ils pourraient changer l'esprit de l'Académie ; loin de la convertir, ils l'irritèrent, en la brusquant.

Les contemporains de ce coup d'État académique nous en ont souvent raconté les suites : ils nous ont fait le récit des délibérations secrètes, des conciliabules dans lesquels, après de très longues hésitations, on se résigna à recevoir les intrus, mais on résolut en même temps de leur montrer un silence et une froideur qui ne leur laisserait aucun doute sur les sentiments de l'Académie.

Toutes les Académies d'ailleurs étaient atteintes par le Décret du 14 avril : le droit de régler leurs séances annuelles était transféré au ministre, et dans les Commissions de concours une partie des juges était désignée par le Pouvoir exécutif ; l'émotion fut très vive et l'Académie française, invoquant ses traditions, porta directement, au nom de l'Institut, ses doléances à l'Empereur.

Dans les Compagnies, surtout lorsqu'elles se recrutent par cooptation, l'esprit de corps a une telle force qu'il ne tarde pas à prévaloir contre tous les éléments étrangers et à ramener l'unité un instant menacée. Les élections continuèrent à donner la majorité aux candidats que M. Mignet, M. Cousin et M. Guizot jugeaient dignes d'entrer à l'Académie. Ces grands électeurs dont l'influence était prépondérante n'eurent pas un instant la pensée de répondre aux nominations arbitraires par des exclusions politiques, s'appliquant au contraire à attirer et à mêler à leurs amis les ministres les plus distingués de l'Empire tels que MM. de Parieu, Delangle et Vuitry. Ainsi l'Académie se montrait fidèle à son principe, attachée à sa

[1] Les élections ne pouvaient servir de grief. Par une rencontre sans précédent à l'Institut, plus de quatre années s'étaient écoulées sans qu'un seul vide se fût produit dans l'Académie. La dernière élection avait fait entrer en février 1851 M. Michel Chevalier.

mission, sans demander à la guerre cette dignité que devait seule lui assurer la paix de la science.

Ce fut un ministre de l'Empire qui acheva de la lui rendre, en effaçant le souvenir de la blessure de 1855. Un Décret de 1866, rendu sur le rapport de M. Duruy et conformément au vœu de l'Académie qu'il avait eu le soin de consulter, supprima la section créée onze ans auparavant, autorisa l'Académie à répartir dans les cinq anciennes sections les dix membres qui représentaient la « Politique, l'Administration et les Finances ». Il fallut attendre quelques années encore pour voir rapporter ce qui restait du décret de 1855 : un décret de 1872 rendit aux Académies la pleine indépendance de leurs jugements.

Carte d'entrée aux séances de l'Académie des Sciences morales et politiques.

L'Académie des Sciences morales et politiques était reconstituée depuis près de quarante ans et aucun de ses membres ne pouvait nier que l'autorité de ses travaux ne fût due au secrétaire perpétuel qui depuis trente-quatre ans en assurait la marche avec une fermeté douce, en la gouvernant d'une main si légère que nul n'en sentait le poids. Un jour vint où les hommages de la Compagnie apportèrent à M. Mignet l'expression de la reconnaissance de tous. M. Thiers était Président de la République et il avait signé un décret nommant M. Mignet grand-officier de la Légion d'honneur. Le 30 juillet 1871, M. Jules Simon présidait la séance de l'Académie ; il lut le décret qu'il avait contresigné le matin même comme ministre de l'Instruction publique, et remit en même temps au secrétaire per-

pétuel une médaille d'or que lui offrait la gratitude de ses confrères. M. Mignet devait encore s'acquitter de sa tâche pendant plus de dix ans, maintenant les notices historiques à la hauteur où son style et sa pensée avaient su les porter. Il avait senti que la vieille forme de l'éloge était banale ; il avait voulu faire œuvre d'historien et de juge. Témoin de la vieillesse des hommes qui avaient vu la Révolution et qui avaient joué les premiers rôles sous l'Empire, il avait écouté leurs voix, recueilli leurs récits ; il fallait l'entendre parler de ces temps extraordinaires ; sa voix toujours nette prenait alors un accent si pénétrant, ses souvenirs étaient empreints d'une telle animation qu'on croyait ouïr les personnes dont il évoquait la mémoire. Je ne sais si nos successeurs trouveront froides les pages écrites par M. Mignet. Mais ceux qui ont assisté à ces résurrections, qui en ont conservé l'écho, ne peuvent, je l'affirme, relire aujourd'hui les notices historiques sans ressentir un frémissement de vie.

Avec M. Mignet se terminait la série des notices sur la Révolution et l'Empire. En lui succédant en novembre 1882, M. Jules Simon allait consacrer son rare talent à faire revivre toute une génération nouvelle : Guizot et Thiers, Rémusat et Mignet, les grands écrivains, les hommes d'État, qui depuis la Restauration jusqu'à nos jours avaient été sur le devant de la scène, qui s'étaient proposé pour but de reconstruire l'État moderne en lui donnant pour fondement l'intelligence et la liberté, qui avaient tour à tour gouverné et pensé, furent l'objet des premières notices dans lesquelles on sentait un orateur qui avait été leur témoin et leur émule. Ainsi se perpétuait avec éclat la tradition qui donnait pour cadre à l'histoire de l'Académie la biographie des hommes qui l'avaient illustrée.

M. Jules Simon était très fier de l'Académie, s'occupait beaucoup de ses intérêts, voulait accroître son action sans se soucier de paraître. Ceux qui ont eu l'honneur de le voir de près savent qu'il s'oubliait lui-même et pensait sans cesse aux autres. Il avait épuisé toutes les

satisfactions que peut donner l'ambition : il jugeait la vie en philosophe et en moraliste : sa passion dominante était de faire le bien. Il n'en laissait échapper aucune occasion. Il en est une dont le récit se confond trop avec l'histoire de l'Académie pour ne pas trouver ici sa place.

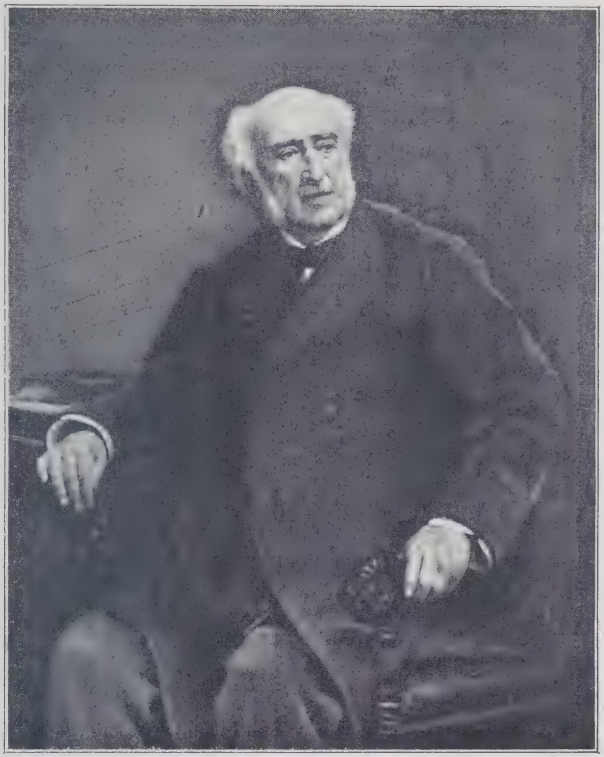

Jules Simon (1814-1896).
(D'après le tableau de Schommer, appartenant à M. Charles Simon.

Un second exil avait chassé de France le duc d'Aumale. Depuis le 13 juillet 1886, il habitait Bruxelles, ne cessant de penser à sa patrie, à Chantilly que, pour toute vengeance, il avait donné à la France, le jour où il traversait la frontière et dont il rêvait d'achever la restauration avant de mourir. Plusieurs membres de l'Académie française essayaient d'obtenir le rappel de l'exilé. M. Jules Simon avait fait plus d'une

démarche. Deux années s'étaient écoulées. On promettait le retour ; on ne cherchait qu'un prétexte. L'Académie le fournit : une vacance s'était produite dans la section d'histoire : on résolut d'y appeler l'historien des Condé. Élire un exilé, c'était mettre en demeure le pouvoir. Le secrétaire perpétuel fit une démarche décisive : il annonça au Gouvernement les intentions de l'Académie. Le Président de la République refuserait-il d'approuver l'élection et confirmerait-il ainsi une proscription qu'il désapprouvait ? M. Jules Simon gagna sa cause auprès de M. Carnot et le mois de mars 1889 vit à la fois la rentrée de l'exilé et son élection à l'Académie où il devait tenir une si grande place.

M. Jules Simon avait conçu de grandes ambitions ; il disait volontiers que l'Académie qui avait dans son sein une section de morale, devait être appelée, elle aussi, à récompenser des livres imprimés et à décerner des prix de vertu. Les prix François-Joseph Audiffred vinrent réaliser son vœu, en permettant chaque année de couronner « l'ouvrage le plus propre à faire aimer la morale et la vertu, à faire repousser l'égoïsme et l'envie ou à faire connaître et aimer la patrie ». Il était surtout heureux que le même donateur eût consacré un prix annuel de 15.000 francs à « récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils fussent ». L'Académie voyait ainsi, grâce aux dons qu'il avait inspirés, s'étendre à la fois l'horizon de ses bienfaits et l'influence légitime qui devait lui appartenir. En quelques années, elle eut la joie d'attribuer successivement un des plus beaux prix dont dispose l'Institut, à ceux qui, sous les formes les plus diverses, avaient risqué leur vie au service de l'humanité ou de la patrie, aux grands explorateurs comme Brazza, Foureau ou Marchand qui avaient accru le domaine territorial de la France, aux savants qui avaient augmenté son domaine scientifique comme Roux, Yersin ou Calmette, aux missionnaires qui avaient porté la paix de l'Évangile dans l'Afrique Centrale, ainsi qu'aux

VIII. — Influence de l'Académie sur le développement des sciences au XVIII^e siècle 24
IX. — L'Académie à l'époque révolutionnaire : sa suppression 28
X. — L'ancienne Académie des Sciences devient la *Première classe de l'Institut* (1795) 30
XI. — Organisation de la Première classe de l'Institut 33
XII. — Ses rapports avec Bonaparte 34
XIII. — L'Académie des Sciences sous la Restauration 36
XIV. — Sa composition 37
XV. — Ses séances 39
XVI. — Les *comptes rendus* des séances et les *Mémoires* de l'Académie 43
XVII. — Publicité des séances de l'Académie 44
XVIII. — Fondations de prix 47
XIX. — Donations faites à l'Académie. — Conclusion 51

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

I. — Les premières associations d'artistes en Europe. — La corporation parisienne des peintres et sculpteurs au XVII^e siècle. — Lutte de la *Jurande* contre les *brevetaires*. — Le peintre Le Brun gagne les pouvoirs publics à la cause des brevetaires. — Création de l'*Académie royale de Peinture et Sculpture* (1648) 55
II. — Lutte de l'Académie royale contre l'ancienne jurande : son triomphe définitif. — Son logement au Louvre : son organisation : ses expositions. — Création de l'*Ecole française de Rome* (1666) sous la direction de Ch. Errard. — Institution de l'*Académie d'Architecture* (1671) 62
III. — Suprématie des deux académies sur l'art français aux XVII^e et XVIII^e siècles 73
IV. — Hostilité soulevée par l'Académie de Peinture et de Sculpture à la fin du XVIII^e siècle. — Le peintre David chef des mécontents. — Suppression des Académies par la Convention. — Organisation de l'Institut (1795) : la *classe de Littérature et des Beaux-Arts*. — La section de musique et de déclamation : ses origines 74
V. — Réorganisation de l'Institut (1803) : la quatrième classe dite *Classe des Beaux-Arts*. — Joachim Lebreton secrétaire perpétuel de la Classe des Beaux-Arts. — Le *Dictionnaire de la langue des Beaux-Arts*. — Acquisition de la Villa Médicis pour l'Ecole française de Rome 84
VI. — Tentative de rétablissement de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture (1814). — Reprise par les Alliés des conquêtes artistiques de Napoléon. — Rétablissement de l'*Académie des Beaux-Arts* 90
VII. — Organisation de l'Académie des Beaux-Arts sous la Restauration : sa division en 5 sections. — Les académiciens libres. — L'Académie pendant la première moitié du XIX^e siècle. — L'*Ecole des Beaux-Arts*. — La *Villa Médicis* 97
VIII. — Attributions de l'Académie des Beaux-Arts à l'époque contemporaine. — Conclusion 109

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

INTRODUCTION 113

I. — Projets d'une académie philosophique au XVIII^e siècle. — Organisation de l'Institut (1795) : la seconde classe dite *Classe des Sciences morales et politiques* : sa subdivision en 5 sections. — Composition des différentes sections. — Suppression de la seconde classe de l'Institut par le Premier Consul (1803). 114

II. — Projet de reconstitution de l'ancienne académie élaboré par Guizot. — L'ordonnance royale du 26 octobre 1832 portant rétablissement de l'*Académie des Sciences morales et politiques*. — Composition de l'Académie sous le gouvernement de Juillet. 130

III. — Travaux de l'Académie. — Influence de Mignet et de Victor Cousin. — La révolution de 1848. — L'enquête économique d'Ad. Blanqui. — Les *Petits Traités*. — L'Académie sous le Second Empire. — Jules Simon secrétaire perpétuel. — Prix et concours de l'Académie. — Grandes publications. — Conclusion. 139

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

Petites Sœurs des Pauvres et aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu, unissant dans ses hommages tous les genres de dévouements, qu'ils fussent inspirés par la foi, par la science ou par le patriotisme.

A côté de ces grandes fondations, d'autres d'une forme plus nouvelle associaient plus directement encore l'Académie à l'œuvre de pitié qui est l'application même de la morale. On a souvent dit que sans la famille il n'y aurait pas de société, que sans la mère il n'y aurait pas de famille. Il y a des heures de crises où la mère elle-même succombe sous le poids du malheur. La mère qui devient veuve avec des enfants en bas âge ne peut en supporter la charge. Au lendemain d'un crime qui avait frappé le premier magistrat de la République, M^me^ Carnot confia à l'Académie le soin de donner aux veuves chargées d'enfants le revenu des sommes recueillies pour un monument; en mourant, elle y ajouta le produit de ses diamants. D'autres veuves se sont associées à sa pensée et, hier encore, un don de M^me^ Germain permettait d'accroître le bienfait. L'Académie, grâce aux suppliques et rapports, que lui adressent les autorités, pénètre dans toute la France, comparant suivant les régions l'état des familles, voyant les souffrances spéciales des populations rurales et de l'entassement urbain.

Souvenir de la donation de Chantilly offert par le duc d'Aumale à M. Edmond Rousse.
(Portrait du prince d'après la médaille de J.-C. Chaplain.)

Des rapporteurs poursuivent en même temps la mission écono-

mique qui depuis Villermé, Blanqui, Reybaud et Baudrillart, a rassemblé des observations de premier ordre. Elle ne reste étrangère à aucun des faits contemporains et lorsque dans son sein s'élève un monument tel que « l'histoire des classes ouvrières », elle est heureuse de faciliter une œuvre qui honore à la fois M. Levasseur et l'Académie.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait jadis le privilège des grandes publications. En 1883 (9 juin 1883) à la suite d'un mémoire de M. Aucoc qui faisait ressortir les lacunes des collections de la législation française, l'Académie des Sciences morales résolut d'entreprendre la continuation de la collection des Ordonnances des Rois de France qu'avait interrompue l'Académie des Inscriptions. Une œuvre embrassant d'aussi longues et patientes recherches ne convient qu'à une Compagnie : il a fallu vingt années d'investigations laborieuses pour retrouver 37.000 ordonnances, achever les neuf volumes du catalogue des actes de François Ier et commencer la publication des textes.

Ces œuvres toutes nouvelles dont les fondateurs de l'Académie n'avaient prévu ni la nature, ni le développement, n'ont pas ralenti les concours ; malgré les critiques dont ils sont l'objet, malgré le poids d'un travail parfois excessif, les sections y demeurent fermement attachées ; on cite des concours qui avortent, des questions qu'on avait cru fécondes et qui demeurent stériles ; mais il n'y a pas de vue plus fausse que celle de juger la valeur des travaux humains en énumérant leurs avortements. Avant de condamner l'effort, il faut peser non les échecs, mais les succès. Peu importe que plusieurs concours aient été successivement prorogés, si un jour un rapporteur annonce à ses confrères qu'un mémoire de premier ordre a été déposé, qu'il répond en tout au programme et que la section est unanime à proposer le prix. Ce sont là les fêtes de l'Académie. Aussi dès que les conclusions du rapport sont approu-

vées, quelle impatience de connaître le nom de l'auteur, quel silence lorsque le président ouvre le pli cacheté et lit le nom inconnu du lauréat que les journaux vont mettre quelques heures après en lumière ! « Les hommes de mérite, dit-on, auraient percé sans les concours. » Qui pourrait assurer que le concours, en leur signalant un sujet, en leur assurant le secret en cas d'échec, n'ait pas déterminé plus d'un concurrent ? Ceux qui en doutent auraient bien mal lu l'histoire de l'Académie. M. Ravaisson avait vingt ans

En-tête de papier à lettres.

quand il apprenait la mise au concours de la métaphysique d'Aristote qui lui a valu le prix deux ans plus tard et qui a été le fondement de sa réputation. M. Barthélemy Saint-Hilaire était âgé de trente ans et n'avait pas trouvé sa voie, lorsque la logique d'Aristote mise au concours détermina sa vocation. N'est-ce pas dans un de nos concours que M. Wallon à l'âge de vingt-quatre ans puisa l'idée de l'histoire de l'esclavage ? L'histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale qui a fait la réputation de M. Paul Janet, n'était-ce pas un concours qui, à l'âge de vingt-cinq ans, lui en avait offert le programme ? Où M. Baudrillart avait-il pris le sujet des « rapports de la morale et de l'économie politique » qu'il devait traiter si heureusement dans ses livres et dans ses cours ? Où M. Levêque a-t-il emprunté l'idée d'étudier la science du beau qui a fait l'honneur de sa vie, si ce n'est dans le concours de 1859 ? Avant le concours ouvert en 1860 sur les crises commerciales,

M. Juglar n'avait fait aucune étude spéciale sur un sujet qu'il devait éclairer de ses découvertes. Et M. Levasseur pourrait-il méconnaître le service que lui a rendu l'Académie lorsqu'elle lui a mis sous les yeux, entre vingt-deux et vingt-cinq ans, un programme invitant les concurrents à « étudier la condition des classes ouvrières en France depuis le XII^e^ siècle jusqu'en 1789 ? » A de tels exemples sera-t-il permis à celui qui écrit ces lignes d'ajouter l'expression de sa reconnaissance envers la mémoire de M. Guizot qui mit au concours en 1867 l'histoire des États généraux de France ? Tous ces sujets jetés au vent sont tombés comme des graines fécondes sur des terres qui les ont fait germer. L'Académie ignorait jusqu'à l'existence de ces auteurs la plupart âgés de vingt à trente ans. Elle adressait des programmes à des amis inconnus. Qui peut douter que des esprits froids, se croyant des sages, eussent détourné Félix Ravaisson de rien entreprendre avant d'avoir poursuivi le cycle d'une longue préparation, qu'ils eussent tancé Émile Levasseur de sa hardiesse en le renvoyant à ses études ? Pour nous qui voyons les résultats, ne devons-nous pas nous applaudir de ces heureuses témérités de la jeunesse ? Et avons-nous le droit de regretter une méthode qui suscite des initiatives et provoque de véritables découvertes au grand profit de l'intelligence française ?

Tel est, sous leurs formes multiples, l'ensemble des travaux de l'Académie, s'appliquant tour à tour aux productions de l'esprit pour les mettre en lumière, aux problèmes économiques pour les soumettre à l'observation, aux souffrances des misérables pour les secourir, aux grands dévouements de l'humanité pour les honorer. Ces œuvres, dans leur variété, apparaissent une fois par an dans la séance publique, mais elles forment le fond de nos comités secrets, elles constituent la vie intime de l'Académie ; les morceaux étendus que lisaient au début les membres de l'Académie sont devenus beaucoup plus rares ; toute l'activité est réservée soit aux livres qu'ils publient,

soit aux rapports de prix qu'ils rédigent et qui atteignent parfois les proportions des anciens mémoires. Dans les commissions mixtes qui ont le mérite d'associer les membres libres à nos études, dans les sections qui sont des commissions permanentes, une collaboration laborieuse prépare les décisions et de ce contact naissent les

Bibliothèque de l'Institut. Fond de la salle de lecture.

relations que le temps ne cesse de resserrer et que ne troublent pas les divergences d'opinions.

Ce que nul n'aurait pu prévoir, c'est que l'Académie dans laquelle sont étudiées et débattues les questions qui divisent le plus profondément l'esprit des hommes, la philosophie avec les discussions religieuses, l'histoire avec la politique, pourrait traverser nos révolutions du XIX^e^ siècle sans y être mêlée. Ce qui est plus digne encore d'étonnement, c'est de penser que les représentants des doctrines les plus diverses s'y sont rencontrés, qu'ils y ont vécu, fidèles à

leurs convictions, sans se départir d'un respect mutuel, que, dans cette Académie que tant de jugements divisent, il n'est pas né une querelle, il n'est pas apparu une rancune, que l'harmonie y règne entre les hommes. Il y a de grandes intelligences qui suscitent partout la guerre, d'autres qui ont le don de porter avec elles la paix ; c'est la naissance et l'éducation qui font les caractères pacifiques. Les Compagnies reçoivent les mêmes formations. L'Académie des Sciences morales et politiques doit ses mœurs à M. Mignet et à M. Jules Simon. La sagesse de ces deux grands esprits n'a pas seulement dirigé les travaux, excité les intelligences, mais elle a réglé les caractères, donné aux relations mutuelles leur empreinte et créé ce qui est le plus rare et le plus difficile, ce qui mérite aux institutions le respect et leur assure la durée — une tradition.

Georges Picot.

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Le dépôt des marbres.

TABLE DES GRAVURES

Salle des archives de l'Académie des Sciences. (Buste de Chevreul). 1
L'Académie des Sciences et des Beaux-Arts (composition allégorique de Sébastien Le Clerc) 2
Jetons de l'Académie des Sciences sous Louis XIV 3
L'Hôtel Colbert, rue Neuve-des-Petits-Champs, où les membres de l'Académie des Sciences tinrent leur première réunion au mois de juin 1666 (gravure de Jean Marot) 5
Le géomètre Christian Huygens (1629-1695) (gravé par Edelinck, d'après G. Netscher) 6
L'Académie des Sciences à la Bibliothèque du Roi (gravure de Sébastien Le Clerc) 7
Médaille commémorative de la fondation de l'Académie des Sciences (gravée par Roussel, 1667) 8
Visite du Roi à l'Observatoire (1er mai 1682) (gravure de Sébastien Le Clerc). 9
J.-Dominique Cassini (1625-1712) (gravé par Drevet d'après Cossin). 11
Ecusson de la carte de France de Maraldi et Cassini de Thury, de l'Académie royale des Sciences (1744). 13
L'abbé Bignon (1662-1743), auteur du règlement de l'Académie des Sciences du 26 janvier 1699 (gravé par Edelinck, d'après Cath. de la Roue 15

Fontenelle (1657-1757). Deuxième secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (gravé par Saint-Aubin). 16
J.-J. Dortous de Mairan (1678-1771). Troisième secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (gravé par Carmontelle, 1760). 17
Plan du logement de l'Académie des Sciences établie au Louvre en l'année 1699. 19
Frontispice des Mémoires de l'Académie des Sciences (gravé par Simonneau l'aîné, d'après Antoine Coypel). 21
Fer de reliure des Mémoires de l'Académie des Sciences. 23
P.-L. de Maupertuis (1698-1759). Envoyé en mission par l'Académie des Sciences en Laponie (gravé par L. Lac Haid, d'après Tournière). 25
A. L. Lavoisier (1743-1794). (Ce portrait a été agréé de l'Institut par lettre du 13 mai 1806) 27
Feuille de présence de la séance tenue par la 1re classe de l'Institut (ancienne Académie des Sciences), le 6 nivôse an VI, portant la signature du général Bonaparte 31
Carte d'entrée aux séances de l'Institut national des Sciences et Arts. (Epoque révolutionnaire). 32
Lettre de Bonaparte remerciant l'Institut de son élection (6 nivôse an VI). . 35
Jérôme de La Lande (1732-1807). Astronome, (gravé par Saint-Aubin, d'après J. Ely) 36
François Arago (1786-1853) (d'après une lithographie de Boilly) 38
Georges Cuvier (1769-1832) (médaille de Bovy) 40
Flourens (1794-1867) (d'après une lithographie de Lemoine). 41
Pasteur (1822-1895) (plaquette gravée par Roty). 45
Globe construit par Jean Lhoste, conservé à la Bibliothèque de l'Institut. . . 46
En-tête de papier à lettre 48
Marcelin Berthelot (1827-1907) (plaquette gravée par J.-C. Chaplain) 50
Château d'Abbadia à Hendaye, légué à l'Acad. des Sciences par Ant. d'Abbadie. 53
Composition de Sébastien Le Clerc (1678) pour une carte de l'Académie des Sciences 54
Frontispice du « Livre de Portraiture » de Charles Le Brun, avec le portrait du peintre 55
La fontaine de la Minerve dans la seconde cour de l'Institut. 57
Médaille commémorative de la fondation de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture (1667). 58
Pierre Mignard (1610-1695), peintre du Roi (peint par lui-même, gravé par Edelinck). 60
Jeton de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture (1704). 61
Simon Vouet (1590-1649) peintre du Roi (gravé par R.-V. Vorst, d'après Van Dyck) 63
Illumination de la galerie du Louvre faite en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne (1682) par les artistes de l'Académie logés au Louvre, (gravure de Jean Marot) 65
Première exposition des artistes de l'Académie dans la grande galerie du Louvre (1699) (d'après une estampe anonyme du XVIIe siècle) 67
Charles Errard (1608-1689). Premier recteur de l'Académie de France à Rome (d'après une sanguine de Jac. Belly). 68
Palais de Nevers, ancien siège de l'Académie de France à Rome, gravure d'A. Specchi 71
Le duc d'Antin (1665-1736), qui fit donner à l'Académie d'Architecture des lettres patentes du roi, en 1717 (gravé par Audran, d'après Hyac. Rigaud). 72

Le peintre Louis David (1748-1825), d'après une lithographie de Boilly . . . 75
Médaille donnée en prix aux lauréats de l'Académie de Peinture et de Sculpture sous Louis XVI (gravée par B. Duvivier) 77
J.-B. Lulli (1633-1687). Directeur de l'Académie de musique fondée en 1672, (gravé par Bonnart) 81
L'acteur Molé (1734-1802), reçu membre de l'Institut en 1796 (d'après une estampe en couleurs de Dutertre) 83
J.-B. Suvée (1743-1807). Nommé directeur de l'Académie de France à Rome par le Directoire (peint par lui-même, gravé par Hauet) 85
La villa Médicis, siège de l'Académie de France à Rome 89
Vivant Denon travaillant au milieu d'objets d'art de toute nature apportés en France, à la suite des conquêtes de Napoléon Ier (gravure au trait anonyme mise à l'effet par Heim) 95
Pascal, par Pajou (Vestibule de la coupole) 98
Corneille, par Caffieri (Vestibule de la coupole) 98
Molière, par Caffieri (Vestibule de la coupole) 99
Montesquieu, par Clodion (Vestibule de la coupole) 99
Le graveur J.-C. Chaplain dans son atelier de l'Institut 103
Visite de Charles X au Salon (gravure de Foret, d'après Heim) 105
Beulé (1826-1874). Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (lithographie de Fuhr, d'après Baudry) 108
Musée de Caen 110
Le « Voltaire nu » de Pigalle, placé à l'entrée de la Bibliothèque de l'Institut. 111
Vestibule conduisant au secrétariat de l'Institut et aux salles de séances des différentes académies 113
G.-Th. Raynal (1713-1796) (gravé par de Launay, d'après Cochin) 115
F. Daunou (1761-1840) (d'après une lithographie de Grégoire) 117
Le baron J.-M. de Gérando (1772-1842) (d'après une lithographie de Boilly) . 120
E.-J. Sieyès (1748-1836) (gravé par Fiesinger, d'après J. Guérin) 123
L.-A. Bougainville (1729-1811) (gravé par Gabriel) 126
F. de Volney (1757-1820) (d'après une lithographie datant de la Restauration). 129
F. Guizot (1787-1874). (Lithographie d'après Paul Delaroche) 131
Ordonnance royale du 26 octobre 1832 133
P.-L. Rœderer (1754-1835) (gravé par Vérité) 135
Le chancelier de Pastoret (1756-1840) (gravé par Gsell, d'après Paul Delaroche). 137
Victor Cousin (1792-1867) (d'après une lithographie de Delpech) 140
Félix Ravaisson-Mollien (1813-1900) (médaille de J.-C. Chaplain, 1899) . . . 142
Mignet (1796-1884). Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques (d'après une lithographie de Charpentier) 144
J.-Adolphe Blanqui (1798-1854) (d'après une lithographie de M. Alophe) . . . 149
Carte d'entrée aux séances de l'Académie des Sciences morales et politiques. 153
Jules Simon (1814-1896) (d'après le tableau de Schommer, appartenant à M. Charles Simon) 155
Souvenir de la donation de Chantilly offert par le duc d'Aumale à M. Edmond Rousse. (Portrait du prince d'apres la médaille de J.-C. Chaplain) 157
En-tête de papier à lettres 159
Bibliothèque de l'Institut. Fond de la salle de lecture 161
Le dépôt des marbres 163
Le vestiaire 166

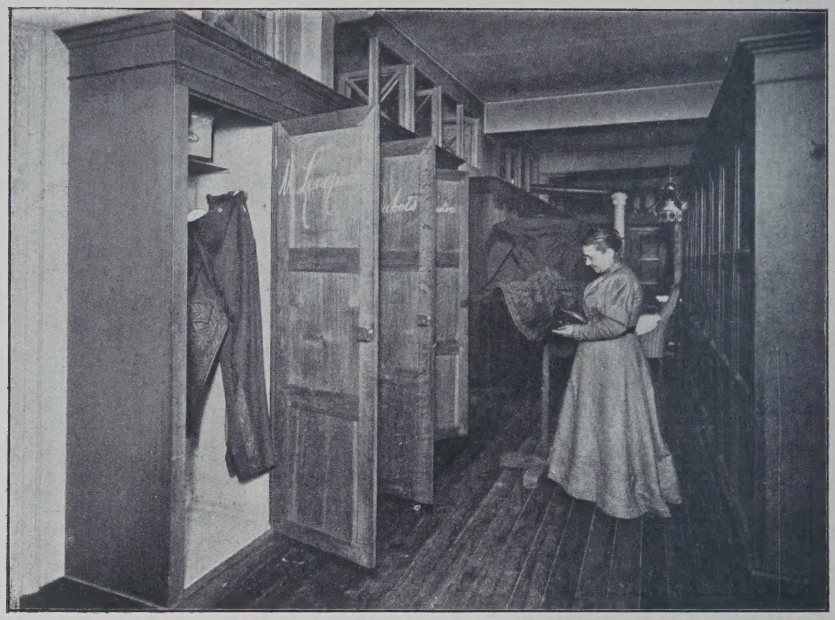

Le vestiaire.

TABLE DES MATIÈRES

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INTRODUCTION 1

I. — Réunions de savants au commencement du XVII^e^ siècle. — Fondation de l'*Académie royale des Sciences* par Colbert (1666). — Sa composition et ses premiers travaux. 3

II. — Séances de l'Académie à l'hôtel Colbert. — Voyages scientifiques entrepris sous sa direction. — Les savants étrangers membres de l'Académie. . 9

III. — Travail collectif des académiciens : inconvénients de ce système . . 14

IV. — Règlement de l'Académie rédigé par l'abbé Bignon (1699). 15

V. — Installation de l'Académie au Louvre. 18

VI. — Les *Mémoires* de l'Académie. — Nouveau règlement de 1716. 19

VII. — Le règlement de 1785. — L'Académie à la veille de la Révolution. . 22

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 065720523